DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — Nº 13109 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 22-LUNDI 23 MARS 1987

L'Europe des armements

La France et l'Allemagne fédérale ont relancé leur projet commun d'un hélicoptère de combat qui marquait le pas depuis trois ans. Les deux ministres de la défense concernés, MM. André Giraud et Manfred Woerner, ont en effet approuvé, le vendredi 20 mars à Bonn, la proposition conjointe de leurs directions nationales de l'armement et de leurs états-majors de préparer, avant juillet prochain, la décision technique, industrielle et financière de mettre en chantier un nouvel hélicoptère antichar.

« Nous sommes dans la dernière ligne droite avant de conclure la négociation », dit-on à Paris, où l'on ne cache pas que, pour en arriver là, des compromis ont été consentis des deux côtés. La France a accepté, par exemple, que l'hélicoptère en question soit propulsé par deux turbines (au lieu d'une seule) et que l'équipage soit disposé en tandem (au lieu du côte-à-côte traditionnel). L'Allemagne fédérale est, aujourd'hui, prête à installer sur le mât de cet hélicoptère (et non dans son nez) des équipements de navigation et de tir tout temps, de jour comme de nuit, qui soient construits en Europe (et non aux Etats-Unis).

Ces compromis ne portent pas sur des détails techniques, comme on pourrait le croire. En réalité, voilà une dizaine d'années que les deux pays avaient eu l'idée de produire un hélicoptère en commun. Un premier accord intergouvernemental avait même été signé en mai 1984. Mais, quelques mois après, les divergences renaissaient de part et d'autre du Rhin : trop d'ambiguïtés avaient été maintenues sur les caractéristiques et les performances de l'engin retenu pour que le projet fût viable financièrement.

Aujourd'hui, le produit est défini, l'objectif est fixé et les conditions de la réalisation sont déterminées. Une équipe conjointe de négociateurs a été désignée pour établir avant juillet, avec l'aide des industriels impliqués, le calendrier de l'opération et l'enveloppe financière et pour lancer la phase de développement.

Les deux ministres de la défense se sont félicités, à Bonn, des progrès réalisés et ont exalté l'« esprit de la coopération franco-allemande ». Si le projet est remis sur ses rails, on le doit sans doute à l'air du temps, c'est-à-dire à cet esprit nouveau qui semble souffler en Europe occidentale sur des gouvernements alliés passablement perplexes devant les initiatives de M. Gorbatchev. Coup sur coup, par exemple, le ministre français de la défense a rencontré M. Youger, son homologue britannique, et M. Serra, son interlocuteur espagnol, avant de voir M. Woerner. Est-ce seulement le hasard du calendrier des réunions internationales ou ne doit-on pas y déceler plutôt l'amorce d'un changement ?

Avec les Britanniques, la France n'hésite plus à parler de la possibilité d'échanger des informations stratégiques, y compris sur l'organisation des patrouilles de leurs sous-marins nucléaires. Avec les Espagnols, Paris s'emploie à édifier une coopération industrielle dans le domaine des armements terrestres, notamment des blindés. Avec les Allemands, le dialogue vient d'être renoué sur l'hélicoptère de combat.

Ce sont autant de signes d'une nouvelle prise de conscience : face à un éventuel grand marchandage américano-soviétique, les Européens comprennent enfin que leur sécurité collective se fonde d'abord sur une communauté d'armement, ce « qui implique, pour venir à bout des particularismes des états-majors et des industriels, une très ferme volonté politique.

Le débat sur la censure au gouvernement

M. Chalandon et M. Léotard se démarquent de M. Pasqua

Les mesures d'interdiction qui frappent ou menacent une douzaine de magazines (près de 1 200 000 exemplaires au total) divisent le gouvernement. M. Charles Pasqua réaffirme que c'est au pouvoir administratif de veiller sur la moralité de l'édition. M. François Léotard, appuyé par les ministres libéraux, estime au contraire que ce soin doit être confié au pouvoir judiciaire. Une position qui vient de recevoir le soutien du garde des sceaux.

Interrogé samedi matin sur la chaîne de télévision M 6, M. Albin Chalandon, ministre de la justice, a déclaré qu'à son sens il serait préférable de laisser la justice décider de ces interdictions, plutôt que l'administration, en l'espèce le ministère de l'intérieur.

Le garde des sceaux prône le recours au référé judiciaire qui permet aux tribunaux de prendre des décisions rapides.

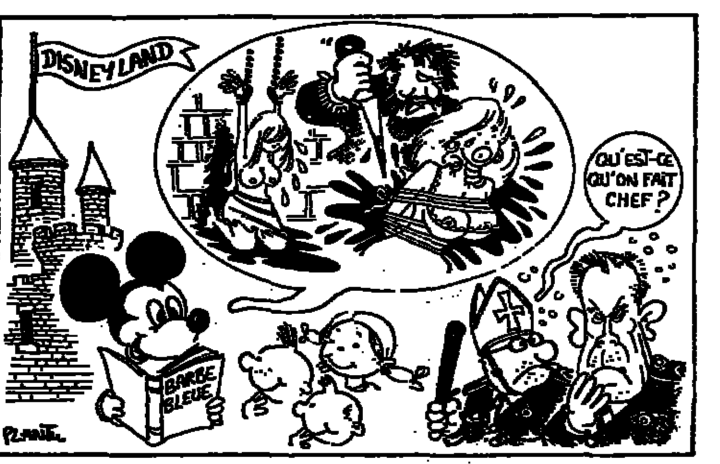
(Lire page 7 nos informations et l'article de JEAN-FRANÇOIS LACAN.)

La signature du contrat de Marne-la-Vallée



12 milliards de francs seront consacrés à Disneyland

Le premier ministre, M. Chirac, et le président du conseil régional d'Ile-de-France, M. Giraud, vont signer, le mardi 24 mars, seize mois après la lettre d'intention, avec le président de Walt Disney Production, M. Eisner, le contrat pour l'implantation à Marne-la-Vallée, en 1992, du plus grand centre de loisir européen, Eurodisneyland. Une opération de 12 milliards de francs largement dérogatoire du droit commun.



La société « pivot » chargée de la construction aura un capital de 3 milliards de francs. 60 % de ces capitaux seront européens (en majorité français) et 40 % américains, dont 16,64 % pour Walt Disney (500 millions de francs). Cette société devrait obtenir un prêt de 4 milliards de francs de la Caisse des dépôts et lever plusieurs milliards de francs de prêts bancaires. Quant aux pouvoirs publics et à la région, leurs engagements financiers seraient de l'ordre de 2 milliards de francs pour la construction de la branche du RER et de routes...

(Lire page 16.)

Survivre dans les ruines de Chatila et de Bourj-Barajneh

Les camps palestiniens au régime du goutte-à-goutte

BEYROUTH
de notre envoyée spéciale

Le silence est oppressant, de mort ; les ruines de Chatila ressemblent à un village labouré par les obus. Plus un mur intact, un amoncellement de pierres grêlées, hérissées de ferrailles au milieu de rues boueuses. Rien n'est plus reconnaissable à partir de ce salon d'un appartement abandonné transformé en bunker — les miliciens chiites d'Amal y ont installé des postes de tir — qui domine les ruines du camp.

Comment imaginer que vivent sous ces pierres près de quatre mille personnes, combattants certes, mais aussi femmes et enfants ? A 200 mètres à peine, les vendeurs à la criée rameutent des femmes au fichu noué sur la tête qui font leurs courses comme si de rien n'était. Le long des avenues qui bordent le camp, la circulation est normale, et les barrages mixtes syro-libanais la contrôlent sans attention particulière. Sur la terrasse d'une maison, à quelques enjambées du camp, dans le quartier de Sabra habité principalement jusqu'à la première guerre des camps en 1985 par des Palestiniens, et aujourd'hui investi — pour ce qu'il en reste — par des chiites, trois miliciens servent le café.

Il n'y a plus qu'aux abords de Chatila que subsistent encore à Beyrouth-Ouest des miliciens en armes toujours aussi vigilants. Deux appartiennent à Amal, le troisième au Hezbollah. Pour les deux premiers, pas de doute, les Palestiniens doivent partir. N'importe où, qu'importe : Algérie, Arabie saoudite, Egypte... Mais qu'ils ne restent plus au Liban.

Le troisième, plus circonspect, proteste : *« Ils peuvent rester, pour combattre Israël. »* Discours mille fois entendu et clivage plus flou qu'il n'y paraît. Mais Chatila vit toujours, résiste, malgré près de quatre mois de siège.

Depuis l'entrée des troupes syriennes dans la partie à majorité musulmane de la capitale libanaise, le 22 février, le blocus demeure, et seuls trois convois de ravitaillement d'importance inégale ont pu pénétrer dans le camp, chaque fois au prix de morts et de blessés du côté palestinien. La nuit le plus souvent, des obus tombent encore sur le camp et le jour les francs-tireurs guettent le moindre mouvement.

Enclave dans la banlieue sud de Beyrouth, Bourj-Barajneh, où survivent vingt mille personnes, connaît une situation quelque peu différente puisque depuis le 18 février les femmes ont l'autorisation de se ravitailler en dehors du camp chaque jour, théoriquement de 8 heures à 13 heures. Ce matin, alors qu'une petite pluie fine ajoute au sinistre d'un décor d'une banlieue surpeuplée où les services publics élémentaires ont depuis longtemps disparu, elles sont une quinzaine, assises à même le sol détrempé ou sur un petit muret de pierre. A leurs pieds, des sacs de jute remplis de pommes de terre, des cartons où s'entassent pêle-mêle oranges, pommes, pain. Avec elles, de jeunes enfants pour qui cette *« promenade de la mort »* constitue sans doute la seule distraction.

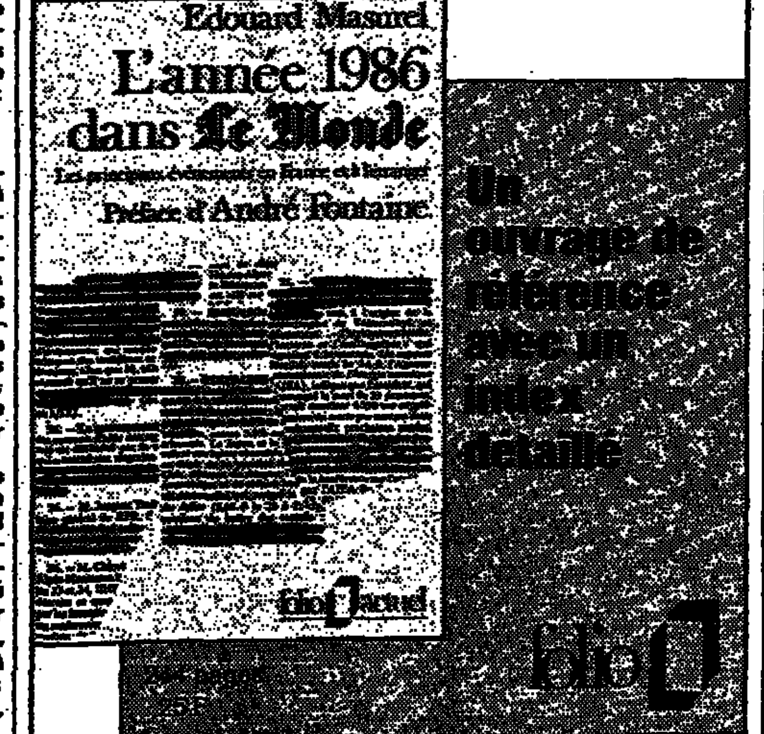
Vingt femmes, en effet, ont été tuées et soixante-deux autres blessées Par les tirs sur le chemin qui mène au camp. Amina, que nous avions rencontrée la veille à l'entrée sud-ouest du camp, à distance visible de sa maison, sur la route de l'aéroport contrôlée par la 6e brigade (à majorité chiite) de l'armée libanaise, n'a pu fléchir les soldats. Avec ses paquets, elle a dû rebrousser chemin et parcourir les quelques kilomètres qui la séparent de l'autre entrée située dans la banlieue sud, la seule autorisée, et tenue par de jeunes miliciens d'Amal. Elle a passé la nuit *« quelque part »* et attend avec ses compagnes d'infortune le bon vouloir du chef du détachement, Rachid, qui, seul, peut donner le feu vert.

Ce dernier passe au poste vingt minutes un jour, une demi-heure l'autre, pas du tout, question de chance. Mais après cinq mois d'isolement absolu, ces femmes ont dépassé le stade de la colère. Elles ne répondent qu'avec parcimonie aux miliciens accourus. Pas de fausse fraternité, ni plaintes ni suppliques. Leur sort, et même leur vie parfois, dépend d'eux, certes, mais pas leur dignité.

Deux sœurs attendent leur retour au camp depuis trois jours. Dans l'intervalle, elles sont venues à Beyrouth-Ouest rendre visite à de la famille. Depuis l'entrée des troupes syriennes, il est plus facile aux Palestiniens de circuler, et une grande partie d'entre eux, chassés par Amal, sont revenus dans la ville.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 3.)



Campagne présidentielle sans programmes

Une élection charismatique

par Alain Duhamel

L'élection du président de la République au suffrage universel direct est par nature une élection personnelle, la plus personnelle des élections. Elle le sera cette fois-ci plus encore que d'habitude. Tout se conjugue en effet déjà pour que dans un an la comparaison entre les candidats éclipse la lutte idéologique, la confrontation entre les hommes, la compétition partisane. *Le scrutin de 1988* s'annonce charismatique et presque unidimensionnel.

Même si elle ne s'avoue pas — seul Michel Rocard parle vrai sur ce point, — la campagne présidentielle a commencé. Pour la plupart de ses protagonistes, elle se présente comme une course d'attente. *François Mitterrand* cultive le mystère, Jacques Chirac feint de ne s'intéresser qu'à l'horizon 1992 (année du marché unique européen), Raymond Barre fait mine de n'être pas entré en lice, Jean-Marie Le Pen guette l'occasion la plus spectaculaire pour se déclarer officiellement, André Lajoinie joue les Candide. En fait, chacun met en œuvre une stratégie implicite dominée par la rencontre inédite de trois facteurs qui s'imposent à tous les prétendants : la persistance de la crise, l'expérience de l'alternance, la découverte de la cohabitation. Autant d'éléments qui bousculent brutalement les clivages classiques et personnalisent le scrutin.

Au bout de quinze années, la crise économique a eu raison des idéologies originelles. La foi en la croissance, le progrès, la justice, l'Etat-providence ou la vitalité des forces du marché fait plus que vaciller. La France a expérimenté tour à tour le colbertisme giscardien, le socialisme mitterrandien, le pragmatisme fabiusien, le néolibéralisme chiraquien. Il en naît un scepticisme contagieux vis-à-vis des doctrines et des mythologies, des totems et des tabous. L'alternance, elle, a tué net la crédulité résiduelle à l'égard des programmes. A partir du moment où chaque citoyen a pu constater qu'aucune plate-forme ne résistait à l'épreuve des faits, la part du rêve s'est évanouie.

(Lire la suite page 6.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12,70 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13,70 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1.50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 22 mars. – *Moroni :* élections législatives aux Comores.

Lundi 23 mars. – *Bénouville* (Normandie) : visite de Mme Thatcher ; *Bruxelles :* conseil « coopération politique » de la CEE ; *Tunis :* conseil de la Ligue arabe ; *Rome :* réunion du Comité d'action pour l'Europe (30e anniversaire).

Mardi 24 mars. – *Paris :* visite du roi Fahd d'Arabie saoudite.

Mercredi 25 mars. – *Paris :* 30e anniversaire de la signature du traité de Rome.

Vendredi 27 mars. – *Madrid :* grève générale à l'appel des Commissions ouvrières.

Samedi 28 mars. – *Paris :* visite officielle du chancelier Kohl ; *Moscou :* visite officielle de Mme Thatcher (jusqu'au 1er avril).

Dimanche 29 mars. – *New-York :* visite officielle de Jacques Chirac (jusqu'au 3 avril) ; *Haïti :* référendum sur la nouvelle Constitution.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F


Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037


Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-46 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C. 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a trente ans, les traités de Rome

Au Capitole, dans la salle des Horaces et des Curiaces...

VINGT-CINQ MARS 1957. Il pleuvait ce jour-là sur Rome. De quoi décourager les habitants de l'*Urbs* ? Non. Ils savaient qu'une fois de plus dans la Ville éternelle un événement historique allait se dérouler au Capitole. Dès le début de l'après-midi, les parapluies commencèrent à pousser au pied de la statue équestre de l'empereur Marc Aurèle. Ceux qui avaient eu le plus de courage, et avaient amorcé tôt leur pèlerinage vers ces hauts lieux, se pressaient le plus près possible de l'entrée du palais des Conservateurs, où devait commencer, à 18 heures, la cérémonie de la signature des deux traités instituant la Communauté économique européenne (le « Marché commun ») et la Communauté européenne de l'énergie atomique (baptisée Euratom par Louis Armand).

A partir de 17 heures, sortant de leurs voitures ruisselantes, les « grands » de la petite Europe (1) s'engouffraient tour à tour dans le palais. Plantés tout le long des marches et du vaste hall fleuri d'azalées, de primevères et de drapeaux des Six nations, des hallebardiers aux couleurs vives montaient une garde pittoresque jusqu'au lieu du suprême rendez-vous. On avait choisi pour l'acte de signature la galerie dite des Horaces et des Curiaces, sans doute la plus vaste de l'édifice. Sage précaution : les Six – qui en fait étaient douze, chaque nation s'étant offert finalement deux signataires – prirent place devant la table d'apparat, recouverte de damas rouge, sur laquelle avaient été disposés les documents. La salle était transformée en studio de cinéma par les batteries de projecteurs installés pour les besoins de l'Eurovision. On comptait quelque quatre cents « figurants » : journalistes et experts venus là pour ne pas perdre une miette d'un spectacle qui ne devait ménager pourtant que fort peu de suspense, les ministres s'étant encore réunis dans la matinée pour jeter un dernier coup d'œil sur les « partitions » en quatre langues qui devaient servir à ce nouveau concert des six nations.

« Six peuples une seule famille »

On avait donc le temps de balayer du regard les vastes fresques un peu délavées qui racontaient tout à l'entour les premiers temps de l'histoire romaine, et de repérer, chacun à une extrémité, un Urbain VIII de marbre et un Innocent X de bronze, romantiquement drapés par le Bernin et par l'Algarde. Ils avaient l'air de bénir l'assistance. Les mauvais esprits évoquaient, bien sûr, l'Europe vaticane. Les moins malicieux se rappelaient que la célèbre *Louve* de bronze avec ses *bambini* était là tout près et, s'ils avaient un peu repassé leur histoire romaine, retrouvaient le pouvoir fédérateur de cette acropole, et le premier « marché commun » réalisé jadis par les Sabins, les Etrusques, les Osques et les Samnites...

Les cloches de Rome sonnèrent à toute volée à 18 heures, comme pour signifier aux acteurs qu'il était temps de commencer. C'est le chancelier Adenauer qui prit le premier la parole. Après avoir remercié ceux qui participèrent à la rédaction des traités et particulièrement M. Spaak, il déclara : *« Il y a peu de temps encore, nombreux étaient ceux qui jugeaient irréalisable l'accord que nous consacrons officiellement aujourd'hui. La volonté d'unification de l'Europe s'était, à les en croire, endormie pour longtemps. Mais ce sont les optimistes et non les pessimistes qui ont raison... Il va de soi que tous les détails de cette vaste réglementation, sur laquelle six Etats ont dû se mettre d'accord, n'ont pu partout recevoir un accueil sans réserve. Mais il ne faut pas que les arbres nous empêchent de voir la forêt. Il ne faut pas que les détails nous empêchent d'entrevoir toute l'ampleur du progrès accompli. »*

« Un jour comme celui-ci, poursuivit le chancelier, *ne manque pas de nous rappeler douloureusement qu'il nous est encore refusé de prendre part à l'Europe unie en tant qu'Allemagne unie. Néanmoins nous n'avons rien perdu de nos espoirs. Les dix-sept millions d'Allemands qui sont séparés de nous par la contrainte appartiennent eux aussi à notre Europe de par leur origine, leur éducation et leur volonté. Nous avons confiance que la voix de la justice et de la liberté et son écho auprès des peuples libres ne sauront que gagner en force au sein de l'Europe unie. »*

Paul-Henri Spaak appuya de son côté sur *« l'immense portée de ce que l'on peut bien considérer la plus grande transformation volontaire et dirigée de l'histoire de l'Europe, reposant non plus sur le recours à la force, mais sur l'appel à l'intelligence »*.

Christian Pineau insista ensuite sur la volonté de ne pas construire une Europe isolée, mais de tracer l'ébauche de la Grande Europe, qui constitue l'objectif final. *« Nous aurons l'occasion, au cours des prochaines semaines*, a-t-il notamment déclaré, *de procéder à l'étude de deux importants projets. Le premier concerne la zone de libre-échange que nous espérons réaliser dans le cadre de l'OECE. Il nous faudra résoudre des difficultés réelles... Mais les contacts que nous avons pu avoir les uns et les autres avec nos amis britanniques nous laissent espérer que les discussions s'engageront avec le désir très net de part et d'autre de les voir aboutir rapidement. Le deuxième projet, lui aussi d'origine britannique, consiste à inclure les Assemblées spécialisées existant en Europe. C'est d'ailleurs cette initiative britannique qui nous a amenés dans une large mesure à essayer de réduire et non d'accroître le nombre des Assemblées qui pourraient être incorporées dans cet ensemble. Deux difficultés sont à surmonter : il sera nécessaire de modifier certains traités existants, et nous aurons à tenir compte de la position de neutralité à laquelle sont tenus ou tiennent certains pays dans notre Europe occidentale. »*

Curieusement, la France se faisait alors, on le voit, le porte-parole d'initiatives britanniques qu'elle s'employa ensuite à combattre.

La cérémonie des signatures pouvait alors commencer. Les ministres en apposèrent trois sur les textes qui leur furent présentés : une pour la CEE, une pour l'Euratom, et une pour les annexes. Dans l'ordre, MM. Paul-Henri Spaak et Snoy d'Oppuers signèrent pour la Belgique, Konrad Adenauer et Walter Hallstein pour la République fédérale d'Allemagne, Christian Pineau et Maurice Faure pour la France, Antonio Segni et Gaetano Martino pour l'Italie, Joseph Bech et J. Linthorst Homan pour le Luxembourg, Joseph Luns et Homan Lint pour les Pays-Bas.

Dans la ville, où les enfants des écoles avaient congé, la foule s'écoula dans la nuit entre les murs où fleurissaient les affiches à l'effigie de l'Europe naissante : silhouettes féminines habillées aux couleurs nationales et se donnant la main devant une carte du jeune « Marché commun », sous une bannière où l'on lisait : *« Six peuples, une seule famille, pour le bien de tous. »*

Ainsi, vingt-deux mois après la conférence de Messine (juin 1955), où les ministres des affaires étrangères des six pays de la CECA avaient décidé de relancer la construction de l'Europe, tellement mise à mal par l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), le 30 août 1954, les deux traités de Rome voyaient le jour. L'inspiration de l'un et celle de l'autre étaient très différentes.

Euratom était marqué par la « technique » de Jean Monnet : rassembler l'Europe par secteurs, à l'image du pool charbon-acier. L'énergie nucléaire paraissait un domaine de choix pour l'opération, car il était neuf et donc peu touché par les enchevêtrements d'intérêts qui avaient, malgré le souffle des « pères de l'Europe », rendu difficile la gestation de la CECA. En outre, dans un mémorandum prémonitoire, trois experts, MM. Armand, Etzel et Giordano, avaient laissé pressentir une crise de l'énergie qui rendait d'autant plus urgent le lancement d'Euratom.

Paul-Henri Spaak reprend le flambeau

Le Marché commun était parti d'une tout autre conception, celle d'une intégration générale et non sectorielle. Elle avait été pour la première fois évoquée par J.-W. Beyen, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas en 1953. Il en avait même fait insérer le principe dans le projet avorté de communauté politique européenne.

C'est Paul-Henri Spaak, ministre des affaires étrangères de Belgique, qui reprit le flambeau et, après s'être concerté avec Jean Monnet, se mit d'accord avec ses collègues des Pays-Bas et du Luxembourg, MM. Beyen et Bech, pour rédiger un mémorandum proposant à la fois des actions sectorielles (pour les transports et l'énergie, notamment nucléaire) et un Marché commun général.

C'est un mémorandum du Benelux qui servit de base aux travaux de la conférence de Messine (1er au 3 juin 1955), d'où sortit le comité Spaak chargé par les Six de débroussailler le terrain, ce qui fut accompli lors des réunions du château du Val-Duchesse (près de Bruxelles). La synthèse fut opérée par un Français, Pierre Uri, qui avait déjà joué un rôle important dans la rédaction du traité de Paris (CECA).

Le rapport Spaak fut approuvé sans difficulté par les ministres des affaires étrangères des Six à la conférence de Venise des 29 et 30 mai 1956. Un second comité intergouvernemental toujours présidé par Paul-Henri Spaak fut chargé de rédiger, à partir des principes énoncés par le rapport, deux traités distincts, l'un établissant le Marché commun, l'autre la Communauté européenne de l'énergie nucléaire (2).

Ne pas troubler les paysages nationaux

Les rédacteurs des textes qui furent présentés à la signature des Six à Rome, le 25 mars 1957, avaient choisi la philosophie de l'empirisme. Echaudés par la manière dont la France avait foudroyé la CED, les gouvernements s'étaient efforcés de trouver le plan qui troublait le moins les paysages nationaux. La lecture des textes donnait évidemment moins de satisfaction que celle du code civil. Par exemple, le chapitre VI du traité *« instituant une communauté économique européenne »*, intitulé *Dispositions générales*, se présentait comme une macédoine assez extraordinaire où s'affrontaient les règles et leurs multiples exceptions, les principes valables pour la période transitoire et les autres, etc. La bonne ordonnance et même la portée du traité s'en trouvaient nécessairement affectées. Du moins, les précautions prises avaient réussi à bâtir un jeu où les gagnants n'étaient pas forcément d'un côté et les perdants de l'autre.

En outre, et la France y veillait jalousement, les auteurs des traités s'étaient ingéniés à renoncer, partout où cela était possible, aux rouages supranationaux pour faire fonctionner la machine. Le vrai pouvoir était détenu, en l'occurrence, par le conseil des ministres des Six, ce qui a conduit à un partage complexe d'attributions entre cette instance et la Commission européenne. Du moins, les nations avaient-elles la garantie de ne perdre que le minimum de souveraineté exigée pour la bonne exécution des traités.

L'histoire dira si cette prudence a finalement servi ou gêné la cause de l'Europe.

PIERRE DROUIN.

(1) Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

(2) Pour plus de détails, lire *la Construction de l'Europe*, de Pierre Gerbet, Imprimerie nationale, Paris, 1983.

CORRESPONDANCE

A propos des traités de paix de Paris

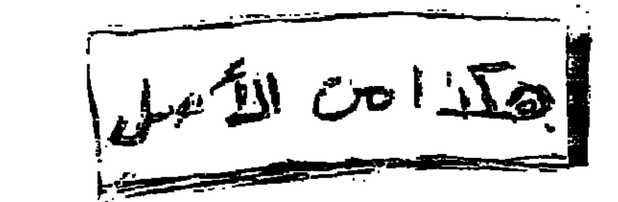
A la suite de la publication d'un article de Thomas Schreiber « Il y a quarante ans : la signature des traités de paix de Paris » (le Monde daté 8-9 février), *nous avons reçu un texte du professeur Stefan Stefanescu, membre correspondant de l'Académie de la République socialiste de Roumanie, directeur de l'Institut d'histoire « Nicole Iorga », dont voici quelques extraits :*

(...) « Le traité signé au quai d'Orsay achevait un chapitre de souffrances et de pertes humaines et matérielles. Pour la Roumanie, le traité signifiait en premier lieu l'annulation de l'odieux diktat fasciste de Vienne, imposé le 30 août 1940 et par lequel Hitler et Mussolini ont rendu à la Hongrie horthyste la partie nord-ouest de la Roumanie, avec une superficie de 43 492 km² et 2 667 000 habitants, en majorité roumains. Dans les conditions dramatiques provoquées par le déclenchement de la seconde guerre mondiale, la Roumanie a été obligée de supporter cette douloureuse amputation territoriale qui arrachait de son corps une partie de la province, pour l'union de laquelle avec le pays des générations de Roumains ont lutté et consenti de lourds sacrifices : la Transylvanie (...).

(...) L'Etat roumain a ainsi réintégré à l'intérieur de ses frontières un territoire qui constituait une partie de l'ancien foyer de formation et d'habitation permanente du peuple roumain. Si la conférence de paix de Paris a rendu justice à la Roumanie par l'annulation du diktat fasciste de Vienne, en échange la Roumanie a été frustrée du statut de cobelligérant, pleinement justifié par l'ampleur de son effort militaire et économique déployé au sein de la coalition des Nations unies » (...).

(...) Par son action courageuse du 23 août 1944 de retourner les armes contre le Reich hitlérien, la Roumanie a déterminé le raccourcissement de six mois de la guerre, en se situant, par les effectifs engagés, à la quatrième place dans la coalition antihitlérienne après l'URSS, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne » (...).

[Alors que les protestations se multiplient à Budapest contre le sort réservé à la forte minorité hongroise de Roumanie, la lettre du professeur Stefanescu de même que de nombreux articles que consacrent depuis plusieurs semaines les journaux roumains (notamment *Scinteia* et *Lumea* ou l'agence *Agerpress*) au même sujet donnent une version évidemment différente des événements du passé et du présent. Cela pour étayer la politique actuelle du président Ceausescu, mais sans apporter de nouveaux éléments au débat douloureux qui oppose les deux pays voisins. – T. S.]



Etranger

ITALIE

L'assassinat du général Giorgieri a été revendiqué par l'« Union des communistes combattants »

ROME
de notre correspondant

Deux terroristes ont assassiné, le vendredi 20 mars, à Rome, en début de soirée, le directeur des armements aéronautiques et spatiaux italiens. Le général Licio Giorgieri, soixante et un ans, occupait depuis quatre ans ce poste très important qui en faisait l'homologue transalpin du général René Audran, assassiné en janvier 1986 par Action directe dans la banlieue de Paris.

Il faut remonter à plus de trois ans pour retrouver dans la chronique italienne une victime militaire de si haut rang – un officier américain, le général Leamon Hunt, directeur de la Force multinationale du Sinaï, dont l'assassinat, le 2 février 1984, à Rome, avait été revendiqué de façon conjointe par les Brigades rouges et par les Forces armées révolutionnaires libanaises.

L'attentat du 20 mars a été commis en fin de journée dans le quartier Aurelio, situé dans l'ouest de la capitale et où habitait la victime. Deux jeunes gens, sur une moto de forte cylindrée, se sont rapprochés de la voiture de l'officier prise dans un embouteillage. Celui qui était derrière a tiré une demi-douzaine de coups de feu. Les deux hommes ont pu s'enfuir, non reconnaissables en raison de leur casque. L'officier est mort quasiment sur le coup. Son chauffeur, en revanche, n'a pas été touché. Un coup de téléphone anonyme à la rédaction milanaise du quotidien *la Repubblica* a presque aussitôt revendiqué ce crime au nom de l'« Union des communistes combattants », une fraction des nouvelles Brigades rouges.

Tout attentat frappe fortement les esprits en Italie, où le souvenir des « années de plomb » est encore très vivace. Celui du 20 mars est d'une particulière gravité, puisqu'il démontre que le vieux projet brigadiste de *« frapper au cœur de l'Etat »* prend forme. Comme dans le cas de l'ancien maire républicain de Florence, assassiné le 10 février 1986, c'est une personnalité liée au monde de l'armement qui a été touchée (Lando Conti était, lui, actionnaire dans une entreprise travaillant pour les forces armées).

Absence d'escorte

L'attentat contre l'officier a été facilité par l'absence d'escorte ; il n'en démontre pas moins une connaissance de certains rouages militaires, ainsi que la faiblesse de la protection assurée à une personnalité normalement plus en alerte que le citoyen ordinaire.

L'attentat du 20 mars survient cinq semaines exactement après une autre action particulièrement spectaculaire, également à Rome, au cours de laquelle un commando fort d'une dizaine de membres se réclamant du « Parti communiste combattant » (l'autre aile des nouvelles Brigades) avait tué deux policiers de la voiture d'escorte d'un fourgon postal duquel il avait soustrait l'équivalent de 5 millions de francs.

Ces deux « succès » des terroristes viennent infirmer l'impression laissée par deux précédents échecs qui avaient fait penser que les brigadistes de la seconde moitié des années 80 étaient moins aguerris que ceux de la précédentes génération. L'Italie commence à admettre que le terrorisme ne peut pas si facilement être proclamé vaincu. Le pays, certes, trouve réconfort dans le fait que les brigadistes nouvelle formule ne sont pas comme des poissons dans l'eau et que la condamnation de leurs actes est au contraire sans nuance dans tous les secteurs de la société. Mais, à l'occasion du dernier attentat contre le fourgon postal, un magistrat de renom avait fait observer que la réprobation unanime ne s'accompagnait pas d'une collaboration « civique » avec la justice en vue de prévenir les crimes ou d'en retrouver les auteurs. La possibilité d'instituer des primes pour les personnes contribuant, par leur dénonciation, à faire arrêter les terroristes, avait même été évoquée alors.

L'attentat contre le général Giorgieri est survenu au terme d'une nouvelle journée de la crise gouvernementale – la seizième et la moins riche en développements. Ce vide à la tête du pays est particulièrement ressenti lorsque se produisent des événements d'une telle gravité.

JEAN-PIERRE CLERC.

Le noyau dur de l'euroterrorisme

Jean-Marc Rouillan, chef du groupe terroriste français Action directe, avait prévenu : au cours de ses premiers interrogatoires après son arrestation le 21 février, il avait annoncé que le prochain pays touché serait l'Italie. Une nouvelle génération de « brigadistes » est devenue « opérationnelle », à l'instar de ses homologues allemands et français.

Si aucun document « officiel » ne scelle l'alliance de l'Union des communistes combattants italienne avec la Fraction armée rouge ouest-allemande et Action directe, le choix des cibles, le mode d'action et de revendication rappellent les attentats qui ont coûté la vie au général René Audran et à Gerold von Braunmühl à Bonn.

L'objectif affiché à Paris, à Bonn et à Rome est de frapper au cœur du complexe militaro-industriel au nom d'une idéologie qui cache son nihilisme fondamental sous un déluge verbal puisé dans le magasin stalinien des concepts révolutionnaires.

Les assassins du général Giorgieri sont-ils italiens ? On n'en est pas plus sûr que de la nationalité des tueurs de Bonn ou de Paris.

Les « échanges de services » entre groupes terroristes sont devenus maintenant la règle. Finie l'époque où les « révolutionnaires » entendaient par leur témoignage violent réveiller une société abusée par le capitalisme. Ce constat donne également la mesure de la difficulté de la lutte contre ce noyau dur de l'euroterrorisme, qui, semblable à ces bacilles en évolution constante, s'est mithridatisé contre les mesures de défense des sociétés qu'il attaque.

La politique des « repentis », qui avait réussi à mettre fin aux activités des Brigades rouges italiennes, et que le gouvernement de la RFA est désireux de mettre en œuvre contre la Fraction armée rouge, risque de se révéler inadéquate à éradiquer un terrorisme pratiqué par des hommes et des femmes qui font de l'isolement et du repli schizophrénique sur soi-même une règle de vie et d'action.

L. R.

RFA : une jeune femme grecque porte-parole du SPD

Un caprice du patriarche

BONN
de notre correspondant

M. Willy Brandt (soixante-treize ans), qui préside depuis 1964 le Parti social-démocrate (SPD ouest-allemand), n'a pas hésité à provoquer la fronde de ses militants en imposant au poste de porte-parole du parti une brillante « amie de la famille », Mlle Margarita Mathiopoulos (trente ans).

La jeune et jolie femme cumule en effet les « qualités négatives » qui la rendent difficilement admissible à l'ensemble du parti. D'abord, elle n'est « pas allemande », et, quoi qu'on s'en défende, ça passe mal.

Ensuite Margarita Mathiopoulos n'est « même pas » membre du parti, et, là, plus personne ne comprend, sauf à reconnaître le privilège régalien du président du SPD de désigner le porte-parole de son choix. C'est ce qu'ont fait, forcés par le caprice intraitable de M. Brandt, les vice-présidents du parti, MM. Hans-Jochen Vogel et Johannes Rau.

La rumeur de Bonn veut aussi que Margarita Mathiopoulos ait été membre du Parti conservateur grec. Elle l'a démenti. On sait en revanche qu'elle a posé sa candidature pour travailler au ministère de la recherche, dirigé par M. Heinz Riesenhuber, une des figures de premier plan du Parti chrétien-démocrate. De plus elle est fiancée avec M. Friedbert Pflüger, porte-parole, également chrétien-démocrate, du président de la République, M. Richard von Weizsaecker. Cela ne va pas de soi pour quelqu'un qui sera amené à participer aux réunions les plus secrètes du SPD.

Margarita, que le président de l'Internationale socialiste connaît depuis quinze ans, est la fille d'un journaliste grec, M. Basil Mathiopoulos. Fuyant le régime des colonels, ce dernier a longtemps travaillé comme correspondant en RFA, où il s'est lié d'amitié avec M. Brandt. Il est aujourd'hui directeur politique au ministère des affaires étrangères à Athènes.

M. Brandt a imposé, mardi 17 mars, son choix au présidium du parti, alors même qu'en son sein une majorité de six voix – contre cinq – s'était prononcée contre sa candidate. Il n'admet aucune objection contre sa décision. Peu importe selon lui que Margarita, *« social-démocrate indépendante »*, ne soit pas membre du parti, elle ne définit pas la politique du SPD mais doit seulement l'exposer à la presse. Pour cela, elle est plus que qualifiée, ayant accompli des études supérieures de journalisme et de sciences politiques et possédant parfaitement cinq langues.

L'« affaire » va dominer la prochaine réunion du comité directeur du parti, lundi à Bonn. Plusieurs membres du comité sont décidés à faire revenir M. Willy Brandt sur sa décision, mais le patriarche a fait savoir qu'il n'en était pas question, mettant sa démission dans la balance. – *(Interim.)*

DANEMARK : la controverse sur la base de Thulé

Des élections anticipées auront lieu en mai au Groenland

COPENHAGUE
de notre correspondante

Des élections anticipées auront lieu au Groenland le 26 mai prochain. Ainsi en ont décidé à l'unanimité les vingt-cinq membres de l'assemblée locale du territoire, le Landsting, qui, normalement, aurait dû rester en place jusqu'au printemps 1988. C'est la question de la modernisation du radar géant de la base américaine de Thulé (*le Monde* du 10 février 1987) qui a provoqué ce « sabordage ».

Depuis 1984, l'exécutif groenlandais, le Landsskyre, dirigeait les affaires internes de l'île sous la présidence du pasteur Jonathan Motzfeldt, chef du parti Siumut (de tendance gauchiste, mais très attaché à l'union avec la métropole), grâce à une entente conclue avec le petit mouvement marxiste indépendantiste très minoritaire, Inuit Ataqatigiit (IA).

Au début de l'affaire, une polémique, née en fait à Copenhague, s'élevait à Nuuk (la capitale) autour de la modernisation du radar de Thulé aujourd'hui en voie d'achèvement. Opération qui, selon les thèses soviétiques, constitue une violation flagrante du traité ABM signé en 1972 entre Washington et Moscou.

Le principal animateur du mouvement IA, M. Aqqaluk Lynge, réclamait alors bruyamment la formation d'une commission *« purement groenlandaise »* chargée de contrôler de plus près les activités de la base de Thulé, l'un des chaînons essentiels du système d'alerte de l'OTAN.

Le pasteur Motzfeldt repoussait ces exigences en affirmant que les informations sérieuses qu'il avait reçues en ce domaine et de la Maison Blanche et du gouvernement danois lui paraissaient pleinement suffisantes et rassurantes. Ce dialogue de sourds tournait peu à peu à l'aigre et aucune coopération n'était plus possible entre les alliés d'hier.

CAMILLE OLSEN.

Proche-Orient

Survivre dans les ruines de Chatila et de Bourj-Barajneh

(Suite de la première page.)

« Certains sont harcelés, explique l'un d'eux, *sous prétexte d'être favorables à Yasser Arafat. Mais les Syriens ont des listes, et c'est à partir d'elles qu'ils font leurs recherches. Ce n'est pas toujours très précis.* » Sur les quatre cents prisonniers, Palestiniens pour la plupart, détenus par Amal dans la sinistre tour Murr, cent quatre-vingt ont été relâchés.

Enfin, Rachid arrive. Les femmes ont compris, et avec sur la tête les plus lourds colis, les bras chargés de sacs, elles s'ébranlent doucement. A la dernière position d'Amal, sur laquelle flotte le drapeau de la République islamique d'Iran, les miliciens font tout remettre à terre pour la fouille. Aujourd'hui, devant témoins, elle sera rapide et correcte. La semaine dernière, raconte une femme à la dérobée, ils ont volé tous les achats de ma voisine. Une autre s'est vu mélanger en une bouillie indescriptible toutes ses provisions. *« Elle a toutefois*, raconte Amina, *préféré emporter le tout comme cela plutôt que de le leur laisser.* » On ne compte plus les humiliations que subissent ces femmes pour obtenir le simple droit de nourrir leur famille. *« Seuls les commerçants*, explique l'une d'elles, *sont corrects. Ils multiplient les prix par deux ou trois, mais les affaires d'abord, et nous sommes de bonnes clientes.* »

L'embarras de groupes inféodés à Damas

Un no man's land d'une centaine de mètres, dans un terrain vague, sépare la dernière position d'Amal de l'entrée du camp.

Une femme âgée pliant sous le poids de ses sacs s'engage, suivie de près par deux autres. Le temps semble suspendu quand deux coups de feu éclatent. *« Voyez et écrivez*, nous dit un milicien, *comment ils tirent sur leur peuple.* » Il n'a pas vu, lui, qu'un de ses camarades, Nabil, ordonne par talkie-walkie aux autres miliciens de cesser le feu. Quand les premières femmes ont disparu derrière un pan de mur criblé de balles, d'autres surgissent pour sortir à leur tour, timidement. Puis s'avance un homme sans âge, keffieh blanc, imperméable noir, s'appuyant sur une canne. Moment de flottement. De ses yeux bleus d'aveugle, il paraît fixer un milicien. Il dit seulement : *« Je vais chercher du pain pour les enfants »*, et passe son chemin sans que quelqu'un réagisse. Des balles continuent à claquer à intervalles irréguliers. De son balcon, une habitante du quartier contemple la scène. Amal est sa milice, mais, confie-t-elle : *« Pourquoi battent-ils ces femmes ? »*.

Pour ce matin, le ravitaillement est fini. Rachid s'impatiente et s'en va. Le vieil homme devra attendre pour revenir au camp. Combien d'heures ou de jours ? Nul ne le sait d'avance. Depuis cinq jours, plus personne n'est rentré à Bourj-Barajneh ou n'en est sorti.

Depuis l'entrée des troupes syriennes à Beyrouth-Ouest, les bombardements ou les incidents lors d'opérations de ravitaillement ont fait vingt-sept morts et deux cents blessés à Chatila et à Bourj-Barajneh. Les responsables syriens à Beyrouth ont accepté de recevoir les représentants locaux du Front de salut national palestinien (FSNP, coalition prosyrienne hostile au chef de l'OLP, Yasser Arafat), mais sans grand résultat, pour les habitants des camps. Une partie d'un des convois de ravitaillement a pu pénétrer à Chatila à la condition d'être distribuée uniquement aux trois organisations les plus inféodées à Damas, le FPLP-Commandement général d'Ahmed Jibril, la Saïka et les dissidents du Fatah. Vaine tentative de division à l'intérieur du camp, qui partage depuis le 26 novembre les mêmes souffrances. *« L'unité interne dans les camps, malgré nos dissensions politiques, est une ligne rouge »*, affirme ainsi un porte-parole du FSNP. La guerre des camps a provoqué un profond malaise, pour ne pas parler de cassure au sein du FSNP, à l'intérieur duquel le Front populaire de Georges Habache, le Front de lutte de Samir Ghoche et le Front de libération de Talaat Yacoub, ont adopté des positions très voisines du Fatah ou du Front démocratique de Nayef Hawatmeh. *« Que Georges Habache lâche le FSNP et celui-ci est fini »*, explique un responsable.

Celui-ci a d'ailleurs de plus en plus de mal à justifier sa position. Pourquoi les Syriens, qui ont ramené le calme à Beyrouth-Ouest, ne le font-ils pas dans les camps, disent certains de ses militants.

Comment pouvons-nous jouer un rôle de rassembleur à l'intérieur des camps, expliquent à leurs alliés syriens les responsables locaux du FSNP, alors que rien n'a changé. *« Les Syriens ont sans doute anéanti pour longtemps la possibilité de retour de Yasser Arafat à Beyrouth*, confie un bon observateur, *mais celui-ci a gagné sur le plan interne palestinien car Damas aura de plus en plus de difficultés à garder une carte palestinienne crédible.* » La tenue annoncée d'un Conseil national palestinien (CNP, Parlement en exil), à Alger, le 20 avril, la médiation du colonel Kadhafi devenu très critique vis-à-vis de la Syrie sur la question palestinienne, sont autant, pour une part, de conséquences de cette guerre.

En attendant, chacun en convient ici, la situation ne peut plus durer. *« Notre intérêt*, affirme aujourd'hui un responsable palestinien à Beyrouth, *est de faire lever ce blocus et de mettre fin à la détresse physique de la population des camps. Que les Syriens rentrent s'ils le veulent, l'important pour nous est de préserver nos camps.* » Un accord sur ce point n'est pas encore en vue, mais une chose est sûre : cette situation risque de devenir de plus en plus dure à assumer par Damas, confrontée déjà à de multiples problèmes.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Nouveau raid israélien contre des positions palestiniennes à l'est de Saïda

L'aviation israélienne a effectué, vendredi 20 mars, un raid sur des positions palestiniennes à Darb-al-Sim, sur la route reliant Saïda, chef-lieu du Liban sud, au village stratégique de Maghdouché, 7 kilomètres plus à l'est. Quatre chasseurs-bombardiers ont effectué deux piqués en début d'après-midi dans ce secteur contre des positions du Fath, principale composante de l'OLP. Des colonnes de fumée noire se sont élevées des objectifs touchés.

Un porte-parole militaire du Fath a toutefois affirmé que le raid n'avait pas fait de victimes parmi les combattants, précisant que les roquettes lancées par les avions israéliens sont tombées dans un verger, à proximité des positions palestiniennes. Il s'agit du cinquième raid israélien au Liban et du troisième contre des positions palestiniennes à l'est de Saïda depuis le début de l'année. Les deux précédents raids dans ce secteur, les 9 et 12 janvier, avaient fait dix morts et quatorze blessés.

Par ailleurs, un ressortissant saoudien, enlevé il y a cinquante-six jours dans la banlieue sud chiite de Beyrouth, M. Khaled Dib, a été libéré vendredi et remis au siège des observateurs militaires syriens dans le secteur à majorité musulmane de Beyrouth. *(Nos dernières éditions du 21 mars.)* M. Dib, âgé de vingt-trois ans, a affirmé avoir été enlevé *« pour des raisons ayant trait au sommet islamique »* tenu en janvier dernier au Koweït. Un diplomate saoudien, M. Bakr al-Ddamanhouri, enlevé le 12 janvier, avait été libéré mercredi à Beyrouth.

A Beyrouth-Est, des hommes armés ont dévalisé, vendredi, la Royal Bank of Canada dans le secteur chrétien de Beyrouth, à Dora, où ils se sont emparés de 1,5 million de livres libanaises (4 600 dollars). Les attaques de banques, qui étaient l'apanage du secteur à majorité musulmane de Beyrouth, se produisent depuis quelque temps dans les régions chrétiennes, gagnées par l'inflation galopante au Liban. – *(AFP.)*

● **M. Raimond à Oman et à Abou-Dhabi.** – Le ministre des affaires étrangères quitte Paris ce samedi 21 mars pour une visite de trois jours au sultanat d'Oman et dans les émirats arabes unis. La première partie de ce voyage, qui devait conduire M. Raimond en Jordanie, a été annulée en raison des menaces qui pèsent sur Jean-Louis Normandin (détenu à Beyrouth), et qui ont amené le ministre à écourter son absence de Paris. M. Raimond compte notamment renouer le dialogue avec Abou Dhabi, dialogue qui avait connu une période difficile après l'assassinat non élucidé de l'ambassadeur des émirats à Paris en février 1984, et un contentieux sur la vente de trente-six Mirage 2000. A Oman, sa visite sera la première d'un ministre des affaires étrangères français depuis 1945.

Afrique

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Paris exprime sa « vive déception » après la condamnation d'un coopérant français à quatre ans de prison

Le gouvernement français *« a pris connaissance avec une vive déception »* de la condamnation à quatre ans de prison de Pierre-André Albertini, mais *« entend poursuivre avec détermination ses efforts »* afin que le jeune coopérant *« puisse revenir en France rapidement »*, indique vendredi 20 mars un communiqué du ministère des affaires étrangères.

Le cas de M. Albertini, accusé d'avoir transporté des armes et des fonds pour le Congrès national africain alors qu'il était professeur au titre de la coopération, embarrassait aussi bien Paris que Pretoria. Le compromis consistant à abandonner les poursuites malgré de solides présomptions, en échange d'un témoignage à charge, semblait convenir à tout le monde dans un premier temps. Les tractations vont sans doute se poursuivre quand le procès de ses amis sera terminé.

En France, les partis socialiste et communiste protestent vivement contre cette sentence. La mère du condamné est conseillère municipale communiste et la parti avait mobilisé ses troupes dès le début de l'affaire. M. Marchais a déclaré, vendredi, que par sa présence *« l'ambassadeur de Pretoria ne doit pas souiller un jour de plus le territoire de notre pays »*.

A l'appel des jeunesses communistes, quelques trois cent cinquante personnes ont escaladé, vendredi soir, une palissade entourant l'ambassade d'Afrique du Sud et ont manifesté deux heures à l'intérieur des jardins. Elles ont peint sur la palissade des slogans tels : *« Botha assassin : Chirac, Mitterrand complices »*. La police n'est pas intervenue. Un communiqué de l'ambassade fait état *« de dégats importants »* au rez-de-chaussée de l'immeuble.

Le refus d'être témoin à charge

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Pierre-André Albertini a accueilli la sentence avec une grimace. Manifestement, il trouve l'addition un peu lourde. Il ne reste plus à ce militant de la cause noire, qui a refusé de témoigner contre ses camarades devant la Cour suprême de Bisho, capitale du Romeland du Ciskei, qu'à espérer une expulsion.

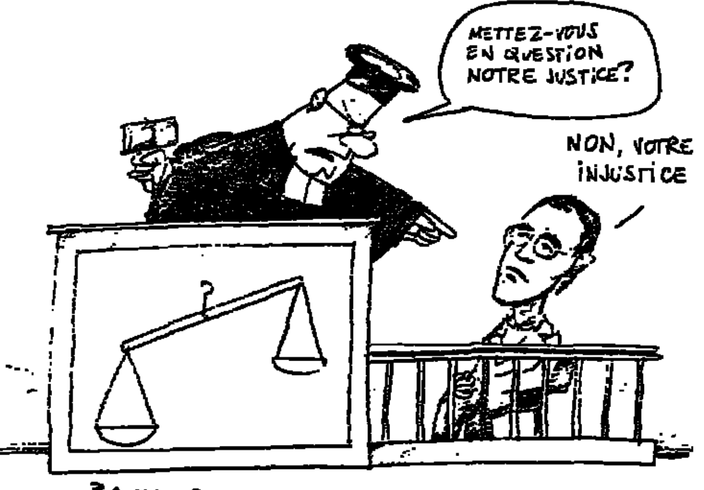
En attendant, il a retrouvé sa cellule de la prison de Mdantsane, où il est incarcéré depuis le 23 octobre dernier. Visiblement ému, il a expliqué au juge sud-africain M. Pickard, qu'il lui était *« moralement impossible »* de jouer le rôle de témoin à charge que l'accusation voulait le voir exercer. Il a donc persisté dans son refus de prêter serment, cela, a-t-il expliqué, non pas dans une attitude de défi à l'égard de la justice, mais parce que, s'il le faisait, *« il ne pourrait plus regarder les gens en face »*. *« Rentré en France*, a-t-il ajouté, *j'aurais l'impression d'être frappé d'ostracisme. »*

Pierre-André Albertini, même s'il ne l'a pas expressément formulé, veut rester en paix avec sa conscience et ne pas collaborer avec la justice du Ciskei, qui juge actuellement cinq de ses amis, dont quatre inculpés pour terrorisme. Manifestement troublé, il n'a jamais essayé d'expliquer son attitude par des considérations politiques. Il a simplement fait remarquer qu'il avait en quelque sorte une dette envers ceux qui l'avaient soutenu depuis son incarcération : tous ceux qui avaient fait campagne en France pour sa libération.

Décontenancé par l'insistance du président à le faire revenir sur son refus, il lui a fait valoir que *« le gouvernement français ne souhaitait pas qu'il témoigne puisqu'il avait œuvré pour sa libération »*. La semaine sernière, M. Jean-François Deniau, député du Cher, s'était rendu à Pretoria pour tenter de négocier avec les autorités sud-africaines sa remise en liberté. Pour Pierre-André Albertini, il ne fait pas de doute que son cas est *« politique »*. Un terrain sur lequel le président ne l'a pas suivi, en évoquant les armes qu'il avait transportées du Botswana jusqu'au Ciskei, alors qu'il était coopérant.

Ce fut le seul moment où le fond de l'affaire a été évoqué. Le juge Pickard considérait qu'en matière de sécurité, il fallait *« décourager »* ses émules, il lui a donc infligé *« une période d'emprisonnement appropriée »* pour entrave au bon fonctionnement de la justice et... pour l'exemple. Le maximum de la peine est de cinq ans. Cette condamnation peut toujours être révoquée si Pierre-André Albertini accepte de témoigner. Le procès continue et celui que son avocat a qualifié *« d'homme de convictions »* a quitté la salle d'audience sans un mot.

MICHEL BOLE-RICHARD.



● **Rencontre ANC-Tutu.** — L'archevêque Desmond Tutu, chef de l'Eglise anglicane d'Afrique du Sud, doit rencontrer des dirigeants de l'ANC (Congrès national africain), ce samedi 21 mars à Lusaka (Zambie). C'est la première rencontre officielle du prix Nobel de la paix avec des chefs de l'organisation interdite en Afrique du Sud depuis 1960. — *(Reuter.)*

● **Acquittement d'un policier accusé d'avoir tué deux écoliers noirs.** — Un policier blanc accusé du meurtre de deux écoliers noirs et d'une tentative de meurtre sur la personne d'un troisième a été acquitté, vendredi 20 mars, par un tribunal de Johannesbourg, qui a estimé qu'il avait tiré en état de légitime défense, les enfants l'ayant attaqué. — *(AFP.)*

NIGÉRIA : les affrontements religieux

Flambée de violences à la suite d'un incident entre chrétiens et musulmans

Kafanchan. — Les affrontements entre chrétiens et musulmans, qui ont fait au moins quinze morts dans le nord du pays il y a quelques jours (*le Monde* du 14 mars), ont également provoqué de sérieuses destructions. De nombreuses églises et mosquées, des hôtels, des commerces et des habitations sont aujourd'hui en ruine dans ce bourg de Kafanchan, carrefour ferroviaire.

Tout a commencé le 6 mars, au cours d'une réunion religieuse dans une école, lorsqu'un des orateurs, un musulman converti au christianisme, compara le Coran à la Bible. L'assistance musulmane se sentit offensée, et une bagarre éclata. Des musulmans bloquèrent l'accès à l'école, brûlant des tapis et des exemplaires du Coran.

Deux jours plus tard, un dimanche matin, une foule de musulmans attaquait une église et tuait une femme enceinte. En représailles, des chrétiens incendiaient une mosquée et un foyer pour les enseignants coraniques itinérants *(malams)*, tuant huit d'entre eux, a indiqué le chef coutumier de Kafanchan, l'émir de Jamaa.

Le président du Nigéria a déclaré cette semaine, à la télévision, que *« si les bagarres à Kafanchan peuvent avoir eu des causes religieuses »* au départ, la vague de violences antichrétienne, a été *« soigneusement organisée par des hommes poussés par de funestes intentions »* et qui *« ont vu dans l'incident de Kafanchan une occasion de renverser le gouvernement fédéral »*.

Qu'il y ait eu ou non conspiration, des faits demeurent : le 11 mars, des églises ont été attaquées et incendiées par des foules de musulmans à Kaduna et dans plusieurs autres localités de l'Etat de Kaduna comme Zaria, Katsina et Funtua. Dans le même temps, de graves incidents avaient lieu à l'université Ahmadu-Bello, à Zaria, la plus importante du pays, où des étudiants musulmans ont incendié la chapelle. Les émeutes ont très vite entraîné, dans l'Etat de Kaduna, l'instauration d'un couvre-feu de cinq jours, la fermeture de toutes les écoles et l'interdiction de toute activité religieuse en public, ainsi que des appels au calme émanant de dirigeants militaires, religieux, coutumiers ou politiques. — *(AFP)*.

ALGÉRIE

Des avocats veulent créer une section locale d'Amnesty International

ALGÉRIE
de notre correspondant

Des avocats algérois, dont plusieurs confrères sont emprisonnés ou assignés à résidence dans le sud du pays, ont décidé de créer une section locale d'Amnesty International. La réunion constitutive s'est tenue le 19 mars. L'accord d'Amnesty à Londres est déjà sollicité, et les statuts devaient être déposés samedi au ministère de l'intérieur pour agrément, comme le prévoit la loi algérienne. Les noms des membres de l'association ne sont pas connus.

De sources proches du barreau algérois, on indique qu'aucune action ni prise de position n'interviendra avant la reconnaissance de la section par les autorités. Les avocats algériens ont eu plusieurs fois maille à partir avec le pouvoir, principalement sous le régime du président Boumediène. Ils avaient demandé, dès novembre 1982, la reconnaissance par l'Algérie de la Charte des droits de l'homme et des peuples adoptée par l'OUA à Nairobi en 1981. L'Assemblée populaire nationale a ratifié récemment cette convention. Le décret de ratification vient d'être publié au *Journal officiel*.

Il existe déjà deux ligues algériennes des droits de l'homme, l'une présidée par Mᵉ Omar Menouer, dont les statuts ont été déposés le 8 juin 1985 et qui n'a toujours pas été agréée, l'autre, présidée par Mᵉ Abdennour Ali-Yahia, non reconnue par les autorités algériennes, mais affiliée à la Fédération internationale des droits de l'homme. La plupart des membres fondateurs de cette ligue ont été condamnés en décembre 1985 à des peines allant jusqu'à trois ans de prison ferme. Le président et le vice-président, Mᵉˢ Ali-Yahia et Aït-Larbi, ont été libérés en juin 1985, après avoir purgé intégralement leur peine de onze mois d'emprisonnement. Ils ont de nouveau été arrêtés le 15 décembre dernier et sont actuellement assignés à résidence dans le Grand Sud algérien.

La création de ces deux associations de défense des droits de l'homme a plongé le pouvoir dans l'embarras et a suscité un débat interne opposant de manière schématique la présidence à l'appareil du parti. En Algérie, la quasi-totalité des associations sont contrôlées par le FLN. Les dérogations sont rares et les autorités ne peuvent pas indéfiniment refuser d'agréer des associations pour la défense des droits de l'homme dont l'indépendance est le seul garant de leur crédibilité, *a fortiori* lorsqu'elles ont été au préalable reconnues par des associations internationales.

La création d'une section d'Amnesty permettra au pouvoir de redorer son blason sur le délicat sujet des droits de l'homme et de faire passer au second plan les ligues déjà créées mais non autorisées. Le premier travail d'Amnesty Algérie sera de faire lever les décisions administratives illégales, qui assignent à résidence dans le Sud au moins vingt-deux personnes, dont Mᵐᵉ Ulla Nekkache, épouse d'un ancien ministre de M. Ben Bella et citoyenne suédoise.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Océanie

L'Australie renforce son dispositif de contrôle du Pacifique sud

Le gouvernement australien a rendu public, jeudi 19 mars, un plan de défense général dont les options stratégiques devraient rassurer en particulier les Etats-Unis, inquiets de l'affaiblissement de leur dispositif militaire dans le Pacifique, résultant de la querelle qui les oppose à la Nouvelle-Zélande. Un Livre blanc présenté par le ministre de la défense, M. Kim Beazley, réaffirme l'ancrage de la défense australienne dans l'ensemble stratégique occidental et critique la décision néo-zélandaise d'interdire aux navires nucléaires américains l'accès à ses ports, qui a provoqué dans les faits un éclatement de l'alliance ANZUS liant Wellington à Washington et Canberra. Le programme gouvernemental australien tient compte, en particulier, de la présence militaire croissante de l'Union soviétique dans la région. Il note qu'aucune puissance régionale n'est en mesure d'effectuer une attaque massive contre l'Australie, mais que celle-ci doit se doter d'une stratégie lui permettant de faire face en permanence à des menaces éventuelles, menaces de *« faible importance »*.

A cet effet, le ministre a annoncé un redéploiement des divers dispositifs stratégiques du pays et un renforcement de son réseau de radars dans le Nord. Une nouvelle station d'écoutes, chargée de capter les signaux des satellites soviétiques dans la zone s'étendant de l'océan Indien à l'ouest du Pacifique, sera également construite près de Geraldton, en Australie-Occidentale. Cette base, totalement australienne, et qui devait être opérationnelle vers le milieu de la prochaine décennie, pourrait être aussi importante que celle opérée conjointement par les services de renseignements américains et australiens à Pine-Gap, au centre du pays.

Le gouvernement australien s'est efforcé de calmer son opposition en soulignant que les 13,7 milliards de dollars de crédits affectés à ce programme n'entraîneraient pas une augmentation du budget militaire en croissance réelle. Au cours d'une conférence, M. Beasley n'en a pas moins renouvelé les critiques de l'Australie à l'égard de la France pour ses essais nucléaires dans le Pacifique sud et son refus de signer le traité de Rarotonga prévoyant la dénucléarisation de la zone. La Grande-Bretagne a, de son côté, confirmé, vendredi, qu'elle ne signerait pas ce traité, alignant sa position sur celle de Washington et de Paris. Jusqu'ici, parmi les grandes puissances nucléaires, seules l'Union soviétique et la Chine ont fait savoir qu'elles signeraient le traité mis au point par les Etats membres du Forum du Pacifique sud. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà fait savoir qu'elles regrettaient la décision de Londres.

F. D.

A TRAVERS LE MONDE

Pologne

Solidarité menacée par une étrange organisation

Des tracts distribués, vendredi 20 mars, dans les rues de Gdansk par des inconnus, revendiquent, au nom d'une organisation également inconnue *Akcja Bezposrednia* (traduction du français Action directe), un attentat à l'explosif commis le 28 février devant le siège du comité du parti de Gdynia (port voisin de Gdansk).

Le texte contient essentiellement des menaces à l'égard des dirigeants de Solidarité accusés de *« mener la belle vie avec l'argent venu de l'étranger »* au lieu de *« combattre le régime »*.

Dans les milieux de l'opposition, on estime que le style et le contenu de ces tracts montrent qu'il s'agit d'une *« provocation »* des services spéciaux. L'*« organisation »* — qui reprend le nom d'une organisation terroriste française bien connue — menace de s'en prendre physiquement à des dirigeants de l'opposition qui *« roulent dans des voitures achetées avec les deniers de la société et se moquent de ce que les Polonais n'ont pas de quoi manger, rien à se mettre sur le dos »*, etc. — *(AFP.)*

Thaïlande

Le HCR proteste contre le rapatriement de réfugiés laotiens

Le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a exprimé, vendredi 20 mars, aux autorités thaïlandaises son inquiétude quant au sort de cent trente-cinq réfugiés laotiens contraints, en début de semaine, de rentrer dans leur pays. M. Jean-Pierre Hocke, le haut-commissaire, a adressé une note diplomatique au ministère thaïlandais des affaires étrangères, dans laquelle il précise que les Laotiens rapatriés avaient des raisons légitimes de craindre des persécutions à leur retour. M. Hocke a demandé au gouvernement thaïlandais de respecter les principes humanitaires et de consulter le HCR *« avant d'entreprendre des actions unilatérales de cette nature »*, a précisé un porte-parole du HCR à Genève.

Deux fournées de réfugiés installés dans un camp en Thaïlande, trente-huit, dimanche, et quatre-vingt-dix-sept, mardi, ont été rapatriés au Laos. Les Etats-Unis ont fait part de leur *« grave préoccupation »* à la Thaïlande à propos de cette mesure, qu'ils ont qualifiée de grave violation des droits des réfugiés. Les autorités thaïlandaises ont affirmé, pour leur part, qu'ils avaient offert à ces réfugiés — qui avaient peu de chances d'être accueillis par des pays tiers — le choix entre le rapatriement et la prison pour *« entrée illégale »* en Thaïlande. — *(Reuter, UPI.)*

Yougoslavie

Blocage partiel des prix pour enrayer la vague de grèves

Confronté à un vaste mouvement de grèves provoqué par sa politique de gel des salaires, le gouvernement yougoslave a décidé, vendredi 20 mars, un blocage partiel des prix qui sera en vigueur pendant trois mois. Les prix de toute une série de produits qui bénéficiaient d'un régime de liberté et étaient montés en flèche pendant les deux premiers mois de l'année devront, aux termes du décret, être ramenés à leur niveau du 31 décembre, augmentés de la hausse moyenne de tous les prix pendant cette période, soit 20,3 %.

D'après les chiffres officiels, plus de onze mille travailleurs ont participé depuis l'annonce du gel des salaires, le 26 février, à quelque quatre-vingts mouvements de grève sauvages. — *(AFP.)*

EN BREF

● **CORÉE DU SUD : la police disperse un rassemblement d'étudiants.** — La police anti-émeute a dispersé, vendredi 20 mars, un rassemblement à l'université de Séoul, le premier depuis la reprise des cours il y a un mois. Environ un millier de policiers ont fait usage de gaz lacrymogènes pour faire évacuer un nombre égal d'étudiants réunis dans l'enceinte de l'université. Les étudiants ont riposté en jetant des briques et des coktails Molotov. Quelque 180 étudiant, qui avaient tenté d'entrer dans l'université pour assister à la réunion ont été appréhendés. — *(AFP).*

● **Un journaliste canadien accompagnant des « contras » aurait été tué au Nicaragua.** — Le journaliste canadien indépendant Peter Bertie aurait été tué le jeudi 19 mars alors qu'il accompagnait en reportage des « contras » dans une zone de combats au Nicaragua, a déclaré vendredi Mᵐᵉ Sacasa, porte-parole de l'Opposition nicaraguayenne unifiée à Miami. Mᵐᵉ Sacasa a déclaré tenir cette information — qu'elle a qualifiée de *« fragmentaire »* — de sources basées au Nicaragua. Un porte-parole du ministère nicaraguayen de la défense cité par une agence de presse américaine a indiqué vendredi soir qu'il ne possédait aucune information à ce sujet. — *(AFP.)*

Asie

PHILIPPINES : l'attentat à l'Académie militaire

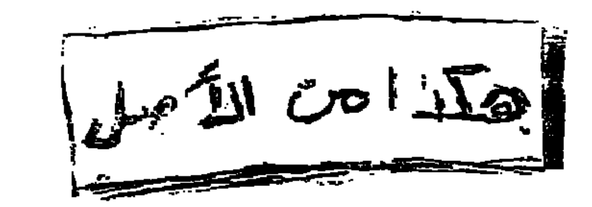
Les explosifs utilisés provenaient d'un arsenal de l'armée

Des explosifs antichars utilisés dans l'attentat meurtrier de l'Académie militaire (*le Monde* du 19 mars) provenaient d'une cargaison communiste interceptée en son temps par l'armée, a déclaré le général Jésus de La Cruz. L'insurrection communiste a rejeté toute responsabilité dans l'attentat qui a fait quatre mortes et une quarantaine de blessés.

Le général de La Cruz, qui commande la région militaire de Baguio et fait partie de la commission d'enquête, a déclaré qu'une bombe antichar B-40 utilisée dans l'attentat faisait partie d'une cargaison envoyée en 1972 à la guérilla par la Chine et saisie par l'armée à bord d'un cargo. Les bombes et les armes saisies en 1972 étaient censées être entreposées dans des arsenaux, mais certains militaires en avaient emmené chez eux. *« J'ai moi-même deux de ces bombes dans ma propre maison »*, a-t-il dit.

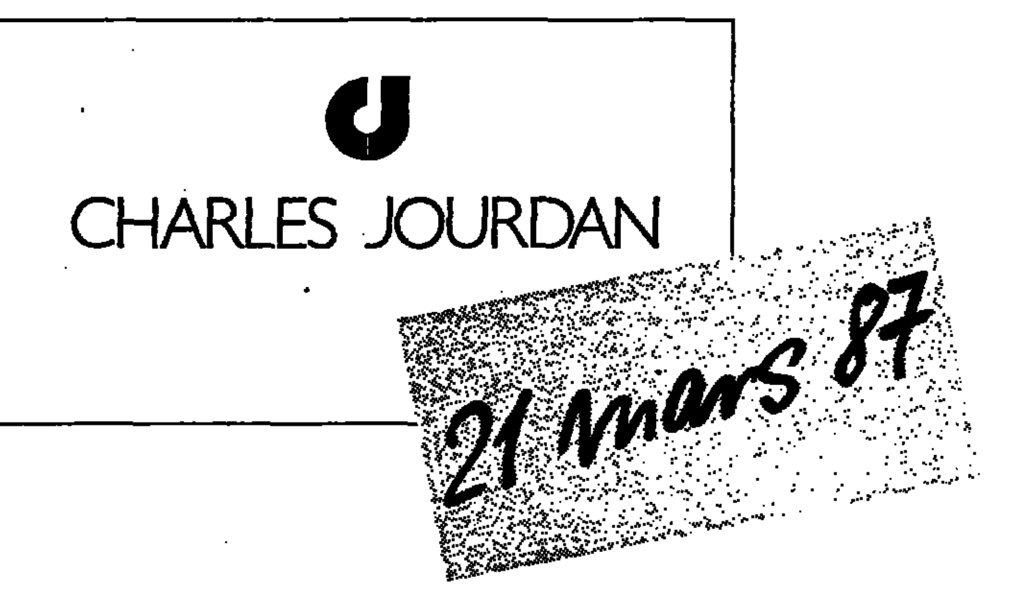
L'hypothèse d'un nouveau complot de droite est examinée par les enquêteurs, a déclaré de son côté, ce vendredi, le chef d'état-major des armées, le général Fidel Ramos, tout en précisant qu'*« à ce stade de l'enquête, il n'y avait pas encore de conclusion probante »*.

D'autre part, la présidente Aquino a fait savoir, ce vendredi, qu'elle avait été *« irritée »* par les récentes déclarations du secrétaire d'Etat adjoint américain à la défense, M. Richard Armitage, qui a reproché au gouvernement de Manille de ne pas avoir de plan d'ensemble de lutte contre la rébellion communiste. M. Armitage *« n'avait pas à parler comme il l'a fait »*, a déclaré le porte-parole du président, M. Teodoro Benigno. Le jugement de M. Armitage a été, depuis, sensiblement contredit par le département d'Etat, qui a fait savoir que le gouvernement philippin traitait le problème de la rébellion communiste *« de manière réaliste et efficace »*. — *(AFP, Reuter.)*



هكذا من الأصل

Milan Istambul Atlanta Beverley Hills Boston Chicago Costa Mesa Dallas Houston Los Angeles Manhasset Miami New Orleans New York Palm Beach Pittsburgh San Francisco Short Hills Washington Buenos Aires Mexico Porto Alegre Al Khobar Jeddah Riyadh Abu Dhabi Dubaï (Deira) Kowait Doha Fukuoka



LE SACRE DU PRINTEMPS EN CHARLES JOURDAN

Pas de deux en escarpins, chassé-croisé en ballerines, arabesque en sandales ou entrechat en mocassins, venez découvrir la Collection Printemps/Eté 1987. Un Ballet de chaussures, une Symphonie pour Hommes et Femmes.

Paris 1er
5, boulevard de la Madeleine
Forum des Halles

Paris 6e
60-62, rue de Rennes

Paris 8e
86, Champs-Elysées
C.J. Monsieur Galerie du Claridge 74, Champs-Elysées
12, rue du Faubourg Saint-Honoré

Paris 9e
Galeries Lafayette 40, boulevard Haussmann
Printemps 64, boulevard Haussmann

Paris 17e
Palais des Congrès

La Défense
Les Quatre-Temps

Parly 2

Dépositaires exclusifs
Belle-Epine
Créteil
Galaxie (Paris 13e)

Aix-en-Provence
5, rue Marius-Reynaud

Annecy
17, rue Royale

Cannes
47, rue d'Antibes

Dijon
Centre Commercial Dauphine

Le Havre
20, place de l'Hôtel-de-Ville

Lille
26, rue Nationale

Lyon
89, rue Président Herriot

Marseille
66, rue Saint-Ferréol

Nice
15, rue Masséna

Reims
16, rue du Cadran Saint-Pierre

Rouen
31, rue du Général Leclerc

Saint-Laurent du-Var
CAP 3000

Strasbourg
10, rue des Grandes-Arcades

Thonon-les-Bains
3, place Aristide Briand

Toulon
5, boulevard de Strasbourg

Toulouse
9, rue de la Pomme

Tours
31, rue Nationale

Fort-de-France
9, rue Antoine Siger

Monte Carlo
Principauté de Monaco 18, boulevard des Moulins

Liste des dépositaires agréés sur demande. Tél. (1) 47.23.54.43.

Principauté d'Andorre Palma de Mallorca Marbella Madrid Stockholm Luxembourg Bruxelles Zürich Genève München Hamburg Frankfurt Düsseldorf Berlin London

Jakarta Hong-Kong Yokohama Tokyo Sapporo Osaka Nagoya Taipei Surabaya Singapore Séoul Kuala Lumpur Kochi Kobe

Politique

Les droits de l'homme dans la précampagne présidentielle

M. Barre : « l'unique et ultime valeur à sauvegarder »

Les jeunes de REEL (Réalisme, efficacité, espérance, liberté), organisation barriste qu'anime M. Charles Millon, député de l'Ain, ont donné l'occasion à M. Raymond Barre d'évoquer les droits de l'homme en l'invitant comme « grand témoin » à la clôture du colloque qu'ils avaient organisé vendredi 20 mars à Toulouse. Pour cette première manifestation publique, ce n'était pas la grande foule qui était attendue. D'ailleurs, elle n'est pas venue. En revanche, les organisateurs avaient réussi à réunir la quasi-totalité des associations humanitaires et à faire venir nombre de « dissidents » soviétiques et de représentants de mouvements de résistance, afghans, cambodgiens...

« *Toute atteinte aux droits de l'homme est insupportable* » : cette affirmation forte de M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, à qui M. Raymond Barre a rendu hommage, a servi de point de départ à une réflexion collective sur la frontière entre dictature et démocratie et sur les possibilités de solidarités concrètes à engager en faveur des droits de l'homme. Sur ce dernier point, M. Jean-François Deniau, député du Cher et ancien ministre, a été net : il ne faut pas se réfugier dans le principe de non-ingérence, car « *l'ingérence est un devoir.* »

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

En préambule, M. Raymond Barre confie qu'il n'a accepté d'évoquer la question des droits de l'homme que parce que l'invitation venait d'« *une jeunesse dont* [il] *connaît l'idéalisme, la générosité, le dévouement* ». « *Je ne considère pas sans méfiance*, ajoute-t-il, *une certaine exploitation de cette grande question à des fins de politique intérieure ou internationale.* »

Dans une première partie intitulée « *les droits de l'homme, enjeu des décennies à venir* », l'ancien premier ministre explique que, contrairement à ce que pouvaient laisser présager « *la période triomphale du stalinisme* » et « *l'époque où le rideau de fer tombait* », « *plus que partout ailleurs, le cœur de l'Europe bat là où le système soviétique a tenté de submerger les valeurs de vieilles nations européennes : à Varsovie, à Prague, à Budapest. Chacune de ces nations de l'Est européen, dans des conditions très difficiles, saisit toutes les possibilités qui s'offrent à elle pour exprimer son refus de ce qui lui est imposé.* »

M. Barre constate ensuite que, dans les sociétés démocratiques développées, « *l'attitude vis-à-vis des droits de l'homme a également changé* ». « *La pédagogie d'un ordre terrible (...) a progressivement dépouillé les Européens de toute illusion et les a pour ainsi dire contraints à épurer leur vision des valeurs* », dit-il avant d'affirmer : « *Après Auschwitz, le Goulag, après le Cambodge et l'Ethiopie, les droits de l'homme sont apparus comme l'unique et ultime valeur à sauvegarder — et la valeur sur laquelle aucune compromission n'est possible.* » Quant au tiers-monde, M. Barre insiste sur le fait que le respect des droits de l'homme y est « *une condition du développement* ».

Sur ces points, il conclut : « *Le débat traditionnel entre idéalisme et « realpolitik » est aujourd'hui dépassé ; une politique qui se veut réaliste ne peut faire l'impasse sur les droits de l'homme.* » De même, il avoue que l'attachement aux droits économiques et sociaux ne saurait justifier le mépris des droits civils et politiques. Enfin, il estime que « *tous les moyens sont bons* (diplomatie discrète et pression politique) *et doivent être employés, mais leur dosage doit faire l'objet d'une attention particulière, selon les pays et les circonstances* ».

Dans une seconde partie, M. Barre met l'accent sur le « *facteur déterminant pour la France et l'Europe* » constitué par la préoccupation des droits de l'homme et souligne que « *l'enjeu ultime de l'antagonisme Est-Ouest, c'est l'âme de l'Europe* ».

Il explique : « *Quels que soient les progrès qui peuvent être accomplis en matière de désarmement ou dans le domaine des échanges économiques, il n'y aura pas de règlement véritable de la question européenne sans une évolution à l'Est vers plus de liberté et de dignité de la personne humaine.* »

De l'Atlantique à l'Oural

Puis M. Barre recommande d'utiliser le processus d'Helsinki, « *cadre juridique d'une entreprise visant à doter la grande Europe d'une sorte de Constitution de l'Atlantique à l'Oural* ».

Il note ensuite : « *Prenons acte avec satisfaction des changements qui se produisent en Union soviétique. Il vaut mieux que Sakharov et Iosip Begun aient retrouvé la liberté ! Mais il ne faut pas oublier tous les autres ni tout le reste. Il faut maintenir la pression morale pour que l'Union soviétique tienne les engagements qu'elle a solennellement souscrits et signés à Helsinki, si son régime ne revient pas de lui-même vers le respect des droits de l'homme.* »

Sur le plan des relations Nord-Sud, le député du Rhône observe que « *c'est dans le tiers-monde que l'on trouve les blessures les plus poignantes du point de vue des droits de l'homme* ». Aussi souhaite-t-il un développement du dialogue « *avec les grands courants spirituels tels que l'islam* », « *un soutien déterminant aux nouvelles démocraties* », et « *une solidarité totale à l'égard des victimes de l'oppression* », qu'elle se manifeste par l'action privée ou par l'action gouvernementale.

M. Barre met en garde contre toute autosatisfaction dans nos propres sociétés. « *L'erreur des libéraux utopiques, par rapport aux libéraux critiques*, déclare-t-il, *consiste à croire que la ligne de partage fondamentale est celle qui sépare l'Etat réduit de l'Etat étendu, alors que c'est celle qui sépare l'Etat de droit de l'Etat despotique* ».

La tradition d'accueil

Il explique qu'en France l'Etat de droit devrait être renforcé pour tenir compte de trois défis : celui des progrès scientifiques et techniques, celui des « *risques des déséquilibres sociaux dus à la présence d'une population étrangère nombreuse et durement touchée par la crise économique* ». Sur ce point, il précise : « *La France se doit à elle-même de ne se permettre aucun écart à l'égard de sa tradition d'accueil, de générosité et d'humanité. A ceux qui plaident pour une limitation de l'immigration, nous devons dire que c'est justement dans la mesure où notre pays traite dignement et loyalement les étrangers venus vivre sur son sol dans la légalité que la nécessaire rigueur à l'encontre des immigrés illégaux pourra s'exercer. A ceux qui regretteraient cette rigueur, nous pourrons alors faire remarquer que le refus des tricheurs de l'immigration demeure la meilleure façon de protéger la tranquillité et l'intégration des étrangers au statut régulier.* »

Pour le troisième risque, à savoir le terrorisme, M. Barre indique : « *Aucune faiblesse n'est acceptable à l'égard du terrorisme. La justice française a récemment montré que la raison d'Etat ne saurait, en ce qui la concerne, prévaloir sur l'Etat de droit. L'opinion française en a conçu dans ses profondeurs beaucoup de fierté !* »

Consensuel

M. Raymond Barre complète sa panoplie de candidat à la magistrature suprême. Pour tenir ce rôle, il lui faut un texte — et non un programme ou un catalogue — que, de mois en mois, il étoffe de discours de référence. Après ses interventions, la semaine dernière aux Antilles, sur l'outre-mer, après celles sur la communication et la culture, la participation et les conditions modernes de l'indépendance nationale, avant la sécurité européenne qu'il doit traiter prochainement à Londres, l'ancien premier ministre a ajouté, à Toulouse, le chapitre des droits de l'homme.

Soupçonné, voire accusé, de « soviétophilie », M. Barre s'est montré sévère avec l'URSS en insistant sur la nécessité de maintenir une pression morale sur ce pays. Il n'est pas pour autant tombé dans une « soviétophobie » à tout crin, en n'écartant pas l'hypothèse d'une évolution à l'Est vers plus de libertés et de dignité de la personne humaine, conditions qu'il met au « *règlement véritable de la question européenne* ». Ne désespérant pas d'une évolution dans les pays de l'Est, M. Barre a manifesté un intérêt tout particulier pour le « *processus d'Helsinki* », allant — clin d'œil aux gaullistes — jusqu'à lui fixer comme objectif une sorte de constitution politique pour une Europe « de l'Atlantique à l'Oural ».

Les relations d'Etat à Etat, pour respectables qu'elles soient, sont compatibles avec d'autres formes d'action en faveur des droits de l'homme, estime le député du Rhône. La mobilisation des opinions et l'action des gouvernements sont, à ses yeux, complémentaires, car les Etats ne peuvent avoir « *autant de latitude* » que les personnes privées.

Mais ce qui frappe surtout dans la manière Barre d'aujourd'hui, c'est son aptitude à tenir des propos consensuels, quitte à se démarquer des libéraux utopiques, d'une part, coupables à ses yeux de confondre l'accessoire (plus ou moins d'Etat) et l'essentiel (la « *ligne de partage* » est entre « *les Etats de droit et les Etats despotiques* »), et des faux libéraux d'autre part, lorsqu'il s'agit de l'immigration.

Restera pour certains une déception : pas une fois M. Barre n'a évoqué le rôle que pourrait avoir l'Europe des Douze dans le combat pour les droits de l'homme. En revanche, il s'efforce d'accréditer l'idée que, face à une diplomatie parfois entravée par la cohabitation, il incarne, lui, le long terme, s'inspire d'une éthique et affirme une cohérence.

ANNE CHAUSSEBOURG.

● **Mme Dufoix soutient M. Rocard.** — Mme Georgina Dufoix, ancien ministre socialiste des affaires sociales et de la solidarité nationale, a estimé, vendredi 20 mars, que si le président de la République décide de ne pas se représenter, Michel Rocard serait « *le mieux placé pour représenter les socialistes* ». M. Rocard « *est prêt pour être candidat* », a poursuivi le député du Gard, interrogé par Sud-Radio. « *Il attend cette candidature depuis très longtemps (...) Il a une vraie qualité dans la constance et dans la régularité. Qu'un homme juste soit à sa place juste. Il me paraît être bien placé pour l'être.* »

La pièce toujours rejouée

Plus que jamais, l'expression magique « droits de l'homme » fait recette. M. Raymond Barre tenait forum et de fait — les lois de la vie politique étant ce qu'elles sont — meeting sur le sujet le 20 mars à Toulouse. Les groupes de recherche et autres cercles de réflexion d'une partie de la droite, drapée dans la toge du libéralisme, dissèquent sans fin le sujet à titre principal ou au fil de leurs analyses et prospectives globales.

Ce fut le cas des « états généraux » du libéralisme le 16 mars (*le Monde* du 18 mars). La Fondation pour la démocratie, proche de l'actuelle majorité et en particulier de son aile libérale, réunissait, le 17 mars au Sénat, un séminaire à l'intitulé perplexe : « Droits de l'homme ou droits du citoyen ? ».

Lorsqu'ils se réclament de la pensée « nationale ou libérale », c'est-à-dire quand leur éclectisme emprunte aussi références et arguments à la contre-agitation culturelle engendrée il y a une dizaine d'années par l'extrême droite, d'autres clubs (tel le Club de l'Horloge) dénoncent en toute occasion « *le détournement des droits de l'homme* » qu'accomplirait perpétuellement la gauche socialiste ou « néo-socialiste ».

Cette gauche, ainsi bousculée depuis quelque temps dans ce qui paraissait l'un des bastions inexpugnables de son propre système de références, se défend comme elle peut, contre-attaque timidement. Quand elle ne demeure pas interdite — on se souvient de la fin de l'épisode de l'enseignement privé en juin 1984 — lors des assauts les plus violents menés contre elle au nom des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Au vrai, si la pièce des droits de l'homme s'enrichit régulièrement d'actes nouveaux, elle se rejoue à l'identique — péripéties et contradictions — depuis l'acte fondateur de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Rare sinon unique exemple d'un texte « *sacré* » — comme le disait devant la Fondation pour la démocratie M. Jean-Marie Domenach, professeur à l'Ecole polytechnique — produit par l'histoire et non par la religion.

La question régulièrement posée depuis près de deux siècles (et singulièrement depuis cinquante ans) a été très intensément résumée au cours du grand débat de l'Assemblée nationale constituante, en mars-avril 1946, au cours de la discussion du premier projet de Constitution d'après-guerre, qui devait être repoussé par référendum.

Ce projet avorté prévoyait en effet d'édicter une nouvelle déclaration, dont les termes et le principe même donnèrent lieu à de longs et passionnants échanges. Fallait-il remplacer ou seulement compléter la Déclaration de 1789 ? Deux conceptions sous-tendaient ce dilemme. « *L'une*, déclarait René Capitant, *tend à affirmer que les droits de l'homme ont une valeur objective, qu'ils représentent des vérités permanentes et éternelles (...). je suis de ceux-là. Je ne souris pas lorsque j'entends parler des immortels principes (...). Mais (...) d'autres hommes (...) ont, au contraire, mis en avant une conception purement relative des droits de l'homme.* » Et Edouard Herriot adjurait les constituants : « *Complétez. Ne détruisez pas.* ».

Cette interrogation avait déjà agité en 1936 la toute-puissante (à l'époque) Ligue des droits de l'homme. La thèse de son célèbre président Victor Basch, assassiné par les miliciens pendant l'Occupation : réformer le texte de 1789, sans le supprimer, avait fini par l'emporter.

Nouveaux enjeux

De 1975 à 1977, une commission spéciale de l'Assemblée nationale, présidée par M. Edgar Faure, s'attela à la tâche prométhéenne de concilier des propositions venues de tous les horizons politiques pour élaborer une proposition de loi constitutionnelle sur les libertés et les droits de l'homme, vouée à compléter la Déclaration de 1789. Le préambule de la Constitution d'octobre 1946 était parvenu tant bien que mal à reprendre en guise de compromis certaines innovations de la Déclaration contenues dans le projet rejeté d'avril 1946. Mais la commission de M. Faure ne parvint qu'à une synthèse du plus petit commun dénominateur, qui fut rejetée par les commissaires de gauche, les socialistes, dont M. François Mitterrand, le qualifiant de texte « *sans grande portée* » et « *creux* ». Cette proposition demeura sans suite. Enfin, en faisant explicitement référence à la Déclaration de 1789 (à laquelle renvoie le préambule de la Constitution de 1958) et en appuyant quelquefois ses décisions sur tel ou tel de ses articles, le Conseil constitutionnel a régulièrement fait ressurgir la controverse : peut-on encore se référer à la Déclaration de 1789 en cette fin de vingtième siècle ?

Peut-on faire mieux aujourd'hui, s'il y a lieu ? L'interrogation, sous-jacente, n'apparaît pas toujours au premier plan pour plusieurs raisons. Les graves enjeux humanitaires et les enjeux politiques (bénéfices et/ou récupérations) des multiples interventions, sélectives ou automatiques, de quelques associations, parfois concurrentes, dans de nombreux pays où ne règne pas ou plus la démocratie telle que la conçoivent les démocraties occidentales, en sont une. Les querelles portent alors sur l'appropriation de la légitimité des définitions de la pédagogie des droits de l'homme et des interventions en leur nom.

Sur un autre plan, les évolutions permanentes et toujours accélérées des découvertes scientifiques et médicales et de certaines de leurs applications rendent encore plus mouvant le terrain déjà tourmenté des droits de l'homme.

Enfin, la magie de la référence aux droits de l'homme ne s'accommode pas facilement d'une confrontation avec l'évolution juridique et politique de « droits sociaux et économiques » (qu'est-ce que le droit au travail, à la santé ?) surgis, il y a un siècle environ, en Occident. A quoi riment aujourd'hui les droits de l'homme et du citoyen dans ces sociétés, qu'un disciple de Michel Foucault, M. François Ewald, a qualifiées, dans son livre *l'Etat-providence*, d'« *assurantielles* » ?

Fascination de la « plus-value » politique, volonté inquiète ou désemparée de ne pas abandonner aux mouvements éphémères et intenses de la « société civile » les grandes batailles concrètes ou imaginaires des « droits de l'homme » : autant d'explications de la « hausse » de cette valeur hautement spéculative mais si difficile à appréhender, alors même que la France s'apprête à célébrer avec éclat le 200e anniversaire de sa naissance officielle.

MICHEL KAJMAN.

Une élection charismatique

(Suite de la première page.)

Il fallait pour cela que la gauche succède à la droite et les gaullistes aux socialistes. Le cercle est bouclé. En 1988, les projets détaillés ne feront plus recette : on n'assénera plus aux électeurs 101, 110 ou 120 propositions.

La cohabitation achève de mettre en place ce désarmement idéologique. Par principe, elle étend les zones de consensus et elle brouille les antagonismes : si on dissèque chaque zizanie, on s'habitue plus encore à la collaboration quotidienne entre des pouvoirs hostiles, entre les chefs de file de familles politiques opposées. Le président et son actuel premier ministre peuvent parfaitement se trouver en situation de concurrence dans la course à l'Elysée l'année prochaine. Dans ces conditions, comment la bataille ne serait-elle pas plus personnelle que programmatique, plus individuelle que partisane ? S'il en fallait une preuve, le débat entre Raymond Barre et Michel Rocard organisé par *l'Expansion* la fournirait : même si Michel Rocard y ressemble plus à un barriste de gauche que Raymond Barre à un rocardien de droite, les convergences sont impressionnantes. Les jugements sur les hommes départageront donc les candidats plutôt que les fidélités aux partis qui les soutiendront.

Deux candidatures, il est vrai, ne s'inscrivent pas dans cette logique : celle d'André Lajoinie et celle de Jean-Marie Le Pen. Elles récusent, l'une et l'autre, la société politique mixte où le consensus digère les conflits. Mais justement, leurs champions n'ont aucune chance de se qualifier pour le second tour : ils expriment des contestations, des frustrations, des revendications, ils n'incarnent aucune culture de gouvernement, aucune capacité gestionnaire. L'un refuse les lois de l'économie de marché, l'autre celles de la société civile. Or à l'épreuve de la crise, les citoyens recherchent des hommes de pouvoir et non de protestation : ils veulent des consuls, pas des tribuns. Pour devenir le président de 1988, il faudra incarner une synthèse républicaine et posséder un charisme.

Exprimer ce recentrage sociologique et psychologique postule donc une image personnelle « interclassiste » et « transpartisane » : pour aspirer au second tour, il faut être porteur d'une légitimité plus large que celle d'un groupe social ou d'une formation politique. Plus la communauté nationale éclate en corporatismes et en antagonismes catégoriels, plus les présidentiables doivent incarner une démarche globalisante. François Mitterrand le fait, qui symbolise à la fois le socialisme, la République, et une forme d'humanisme. Jacques Chirac aussi, qui apparaît en héritier d'un gaullisme très pragmatique — c'est-à-dire en pompidolien — et en premier ministre ; Raymond Barre aussi, qui mêle un style d'homme d'Etat à un tempérament gaullien et des références personnalistes ; Michel Rocard, enfin, qui personnifie une social-démocratie modérée, gradualiste et ouverte. En 1987, la campagne des grands candidats doit apparaître plus civile que militaire ; nul ne saurait faire figure de vainqueur sans exorciser le spectre d'une société d'exclusion.

Quant aux ingrédients de cet ascendant mystérieux sur les autres qui s'appelle le charisme, nul n'en possède la recette secrète, mais il y faut de l'autorité, un verbe, une réputation d'envergure, du prestige, une capacité à fabriquer de l'émotion, de l'admiration, à défaut du respect. Cette fois-ci, le charisme devra répondre à des demandes spécifiques comme le besoin de protection, d'union, de clarification, de décision, provoqué par la crise et perceptible dans les sondages. Pour être cofavori, il faut avoir vocation à rassurer les Français, à les rassembler, à formuler les sentiments collectifs. Un mode de sélection implicite plus que conscient qui se déroulera avant tout, émission après émission, séquence après séquence, image après image, dans le seul grand théâtre politique de France : la télévision. Tant il est vrai que l'élection charismatique postule la démocratie cathodique.

ALAIN DUHAMEL.

EN BREF

● **PS : Les fausses cartes des Bouches-du-Rhône.** — Les instances nationales du PS ont finalement tranché dans l'affaire des fausses cartes de la fédération des Bouches-du-Rhône, sans pour autant satisfaire les deux camps en présence. Le nombre de cartes du PS dans cette fédération était passé de 10 500 à 18 640 en un an. Pour le congrès fédéral, qui se tient dimanche 22 mars à Istres, le nombre de cartes déclarées par la fédération a été validé par la commission de contrôle *ad hoc* présidée par M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national, chargé des fédérations. Mais ce chiffre a été ramené à 14 621 pour le congrès national de Lille.

Les Bouches-du-Rhône n'auront donc que soixante délégués au congrès, au lieu des soixante-dix-huit qui en auraient fait la fédération la mieux représentée du pays. Pour une fois d'accord, « defferristes » et « pezetistes » dénoncent le caractère « *arbitraire* » de cette décision.

● **Les rénovateurs du PCF : « *réunion fraternelle* » entre le Sud et la Bretagne.** — Au terme de sa réunion du 14 mars, à Montpellier, la « *coordination des communistes rénovateurs du sud de la France* » a proposé de remettre aux « *trois cents communistes bretons* » les cartes du parti que la fédération du Finistère n'a pas renouvelées (*le Monde* du 15 janvier). Devant « *une mesure administrative inacceptable* », la coordination rénovatrice affirme militer « *pour l'autonomie des organisations locales et régionales du parti dans le cadre de ses responsabilités nationales* ». Elle propose donc aux cellules du parti « *qui le désireraient majoritairement* » de lui transmettre les cartes qui seront remises aux communistes bretons « *au cours d'une réunion fraternelle* ».

● **Toulouse : « appel pour un PCF rénové ».** — Cinquante sympathisants ou anciens adhérents du PCF viennent de lancer à Toulouse « *un appel pour un Parti communiste rénové* ». Les signataires, dont certains ont quitté le PCF en 1979, dénoncent « *les replis sectaires et les volte-face politiciennes* » du Parti communiste, « *aujourd'hui en voie de liquidation* ». Dans leur manifeste ces « hors-parti » estiment encore que « *le fonctionnement interne du PCF, le dogmatisme et l'attitude suicidaire de la direction actuelle sont des éléments majeurs de son déclin et de son divorce d'avec la société française* ».

Selon l'un des membres du groupe, il n'est pas question pour l'instant de constituer un PCF *bis*, mais de jeter des ponts en direction des rénovateurs qui, de l'intérieur, tentent de faire bouger l'institution. — *(Corresp.)*

● **Le Front national ne votera pas la confiance au gouvernement.** — M. Le Pen a déclaré, le vendredi 20 mars à l'issue d'une réunion de son groupe, que « *à moins que M. Chirac et son gouvernement n'apportent des propositions plus positives que celles qui sont suggérées ou esquissées* », le Front national ne lui accordera pas ses voix le 2 avril prochain.

Le président du Front national a d'autre part « *regretté* » que le gouvernement ait retiré de l'ordre du jour de la prochaine session le projet de loi portant réforme du code de la nationalité. M. Le Pen a aussi contesté le principe du recours préalable à une commission rassemblant des autorités morales puisque « *seul le Parlement est l'interprète de la volonté nationale* ». Ce comportement indique clairement, selon M. Le Pen, que désormais « *nous allons redescendre mollement vers l'élection présidentielle* » et que « *le chef du gouvernement-candidat ne sollicitera aucun effort qui soit de nature à troubler son électorat potentiel* ».

Politique

Elections régionales en Haute-Corse

Indifférence sur fond de terrorisme

AJACCIO
De notre correspondant

« Cette campagne électorale se déroule dans un climat détérioré où la plus grande partie de la classe politique danse, plutôt médiocrement d'ailleurs, sur la musique – militaire – écrite par le FLNC. » Le mot est de M. Vincent Carlotti, maire d'Aleria, qui figure en quatrième position sur la liste socialiste. Il caractérise assez bien la campagne au terme de laquelle cent quinze mille électeurs inscrits élisent, dimanche 22 mars, à la proportionnelle, les trente-trois conseillers de la Haute-Corse.

De fait, les leaders des sept listes en présence – à l'exception des nationalistes – ont rivalisé de zèle pour flétrir le terrorisme, aidés en cela par l'organisation clandestine, qui, durant ces trois dernières semaines, a multiplié les attentats en diversifiant les cibles. La Corse a d'ailleurs connu, dans la nuit de vendredi à samedi, une nouvelle nuit bleue : banques, postes, perceptions ont été visées à Ajaccio, à Bastia et à Corte. Une stratégie sur laquelle on ne peut manquer de s'interroger, les bombes ne faisant pas, généralement, gagner des voix, même si elles peuvent favoriser le parti de l'ordre.

La dénonciation du terrorisme et l'invitation pressante au gouvernement de tout mettre en œuvre pour le réduire ont ainsi pris le pas sur le débat économique et social. Et, l'esprit de clocher ne perdant jamais ses droits, M. Paul Giacobbi (MRG) et M. Jean Colonna (RPR-CNI) ont également fait valoir que le siège de la région doit être transféré d'Ajaccio (où un vote massif, 47 voix contre 11, l'avait installé en janvier 1983) à Corte. Une proposition qualifiée de démagogique par M. Jean Baggioni (UDF) et accueillie sans grande faveur par M. Jean-Batiste Biaggi (FN).

Autre curiosité de la campagne : la droite, majoritaire à une voix près à l'Assemblée de Corse ne s'est guère prévalue d'un bilan qu'elle qualifiait de très favorable pendant la campagne de 1986. Il est vrai que le projet de statut fiscal et le plan de développement énergétique adoptés en marche forcée en avril 1985 n'ont pas plus trouver grâce aux yeux du gouvernement Chirac qu'ils n'en avaient trouvé aux yeux du gouvernement Fabius. *« Les promesses*, a fait remarquer M. Michel Stefani (PCF) *n'engagent que ceux qui les reçoivent. »* Au total la campagne s'est déroulée dans l'indifférence.

A gauche, deux sièges seulement polarisaient l'attention, ceux que détenaient les communistes rénovateurs MM. Jean-Jacques Padovani et Vincent Duriani, qui ont renoncé. Ces sièges devraient, en toute hypothèse, revenir à la gauche.

A droite, la fusion des listes Jean Colonna (RPR) et Joseph Chiarelli (CNI) avec leurs onze sortants – au nombre desquels sept médecins – n'est pas considérée comme ayant provoqué une plus grande mobilisation qu'en 1986. Du côté de l'UDF, où M. Jean Baggioni a une nouvelle fois intégré quelques élus RPR sur la liste, la question est de savoir si le renoncement de M. Emile Arrighi de Casanova (qui la conduisait en 1986) sera ou non un facteur d'affaiblissement.

Enfin on s'interroge aussi sur le point de savoir si les nationalistes conserveront leurs trois sièges, ou bien s'ils subiront les conséquences de la vague d'attentats de février-mars.

PAUL SILVANI.

M. Bardin (PS) nouveau président du conseil général de la Nièvre

DIJON
de notre correspondant

M. Bernard Bardin, député et maire (PS) de Clamecy, a été élu, vendredi matin 20 mars, à la présidence du conseil général de la Nièvre par vingt-deux voix et dix bulletins blancs. Il succède à ce poste au docteur Berrier, décédé le 18 décembre dernier à l'âge de soixante et onze ans, qui avait lui-même succédé en juin 1981 à M. François Mitterrand, que son élection à la présidence de la République, le 10 mai, avait amené à renoncer à ce fauteuil, qu'il occupait sans discontinuer depuis mars 1954.

La cohabitation n'est pas un vain mot à Nevers. Et, dans ce conseil général, où le subtil équilibre parisien n'est pourtant nullement une obligation, la courtoisie et les échanges de bons procédés ne manquaient pas de surprendre vendredi matin des observateurs bourguignons habitués à des empoignades autrement énergiques, sinon très constructives, dans d'autres conseils généraux et au conseil régional.

Seize conseillers généraux PS, trois communistes et trois divers gauche : la majorité de gauche est confortable, dans une assemblée ne comportant que trente-deux membres. Mais les dix opposants de droite du « Groupe des élus nivernais » n'en ont pas moins demandé et obtenu qu'aux deux postes de membres du bureau, dont ils devaient se contenter jusque-là, soit ajoutée une vice-présidence. Bien sûr ce ne fut que la sixième sur six. Mais assorti tout de même de la promesse d'un président de commission en plus, en juin prochain, lorsque celles-ci seront renouvelées.

Au cours des suspensions de séance, dans les couloirs, on évoquait la visite, samedi 14 mars, de M. François Mitterrand, venu inaugurer la Foire commerciale de Nevers et dont les quotidiens locaux avaient scrupuleusement rapporté les propos unionistes. Une voix encore très écoutée en pays nivernais. Et si bien entendue par les sympathisants, comme par les opposants, que les passions se sont effectivement tues le temps de ce vote.

D. C.

[Né le 2 août 1934 à Cervon (Nièvre), M. Pierre Bardin, instituteur, est élu conseiller municipal de Clamecy (Nièvre), en 1971, et nommé adjoint au maire l'année suivante. Il dirige cette municipalité depuis les élections municipales de 1977. Conseiller général du canton de Clamecy en 1976, il est vice-président du conseil général de la Nièvre depuis 1981. Elu député dans la troisième circonscription (Château-Chinon) en 1981, il retrouve son siège à l'Assemblée nationale en 1986, figurant en deuxième position sur la liste socialiste conduite par M. Pierre Bérégovoy.]

L'ambassadeur des Etats-Unis en France visite les Antilles

L'ambassadeur des Etats-Unis en France, M. Joe Rodgers, effectue depuis le 17 mars en Guadeloupe et en Martinique un déplacement officiel qualifié de *« visite de routine »*. Il rencontre les responsables de l'administration française, manifestant ainsi une fois de plus l'importance que Washington accorde à la présence française dans la mer Caraïbe, comme élément de stabilité dans une région considérée comme fragile. Il n'entrait pas dans les buts du voyage de M. Rodgers d'examiner la situation nouvelle créée dans cette région depuis 1985 par le « Plan Reagan pour la Caraïbe » (Caribbean Basin Initiative).

Le premier ambassadeur des Etats-Unis à visiter les Antilles françaises depuis la déclaration d'indépendance de 1776 avait été M. Galbraith en juillet 1984. M. Galbraith commençait systématiquement ses déclarations par *« la Martinique et la Guadeloupe, c'est la France »*, ajoutant que la présence française y était *« définitive, avec l'aide américaine si nécessaire »*. Aujourd'hui, de telles affirmations n'ont pas paru nécessaires au successeur de M. Galbraith. – *(Corresp.)*

Après les mesures d'interdiction

Le débat sur la censure divise le gouvernement

L'interdiction des magazines publiés par la Société française de revue et les éditions de la Fortune, les menaces qui pèsent sur les publications du groupe Filipacchi et la revue *le Gai Pied* ont provoqué un mini-séisme politique. En l'espace de vingt-quatre heures, l'ensemble des formations politiques ont fait connaître leurs positions. Le Front national et le RPR sont les seuls à approuver les initiatives du ministère de l'intérieur, tandis que le Parti socialiste dénonce le *« retour à l'ordre moral »* et que libéraux et barristes prennent explicitement leurs distances vis-à-vis de mesures jugées choquantes. Le président de la République, lui-même, est intervenu dans le débat : *« Je suis contre toute forme de censure*, a-t-il déclaré à Rennes, où il inaugurait un réseau câblé. *Je suis forcément en phase avec tous ceux qui aiment la liberté. A chacun de se déterminer. »*

La polémique a certes été amplifiée par l'ouverture, au même moment, du Salon du livre, qui mobilise toute l'édition. Elle n'en a pas moins ranimé au sein du gouvernement un vrai débat sur l'équilibre entre libertés publiques et ordre moral, débat qui couve depuis les manifestations étudiantes de l'automne dernier. M. François Léotard ne s'y est pas trompé. Le ministre de la culture et de la communication s'est empressé d'affirmer que les mesures du ministère de l'intérieur seraient *« rapportées »* mais aussi que la législation était *« inadaptée »* et qu'il fallait la changer. M. Léotard a donc l'intention d'étudier un projet de loi retirant au pouvoir administratif le soin de contrôler la moralité des publications pour le confier au pouvoir judiciaire.

Au ministère de l'intérieur, M. Charles Pasqua n'est pas sur la même longueur d'onde. Certes, il fait mine de reculer en rendant obligatoire la consultation d'une commission avant toute décision administrative, mais cette commission *« chargée de la surveillance et du contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence »*, qui dépend du ministère de la justice, fait partie du dispositif de la loi du 16 juillet 1949. Composée de représentants des ministères, du Parlement, de l'édition et d'associations, elle se réunit tous les trois mois et a déjà réclamé nombre des six cent vingt et une interdictions prononcées entre 1982 et 1986. Il semble même qu'elle se soit penchée lors de sa dernière réunion, le 14 janvier, sur les publications du groupe Filipacchi et qu'elle ait recommandé au ministère de l'intérieur les trois interdictions majeures : ventes aux mineurs, affichage et publicité. Interdictions qui condamnent une publication à la mort économique en empêchant sa distribution par le réseau des NMPP.

Aussi, le ministère de la culture et de la communication estime que cette commission n'est pas un contre-pouvoir réel contre les excès des décisions administratives et maintient sa volonté d'aboutir à une réglementation plus libérale.

Dans les milieux de l'édition comme chez les ministres libéraux, on se dit, en effet, convaincu que toute l'affaire n'est que le produit d'un inquiétant dérapage administratif. En décembre dernier, la mairie de Paris avait déjà mené une première offensive contre l'affichage en kiosques d'une série de publicités de messageries télématiques « roses » et de la revue *Privé* (*le Monde* du 3 janvier). Le concessionnaire de l'affichage, la société AAP, liée par contrat avec la Ville, avait retiré les affiches. Mais les publicités ont continué à fleurir sur d'autres murs. L'affaire passe donc au ministère de l'intérieur où l'on découvre que le moyen le plus efficace de s'opposer à la publicité et à l'affichage est d'appliquer dans toute sa rigueur la vieille loi de 1949 qui servait surtout, jusqu'à présent, à empêcher l'importation de revues pornographiques étrangères. Des lettres circulaires sont alors envoyées aux éditeurs des publications les plus « voyantes » avec, d'ailleurs, un certain nombre d'erreurs dans leur identification.

Cette pure logique administrative conduit à un triple dérapage. D'abord, elle confond des publications de contenus très différents (quel rapport entre le *Gai Pied*, *l'Echo des savanes* et *Privé ?*). Ensuite, elle entraîne, derrière l'interdiction d'affichage, des mesures qui compromettent l'avenir des maisons d'édition et des imprimeries qui leur sont liées. Enfin, elle laisse de côté les messageries télématiques, qui étaient pourtant les premières visées par les foudres de la mairie de Paris et les plaintes du public.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Les déclarations de M. Pasqua

Le ministre de l'intérieur *« prendra à l'avenir obligatoirement l'avis de la commission* [composée notamment d'éditeurs, de parlementaires, de magistrats] *et en tiendra le plus grand compte »*, avant d'adopter des mesures à l'égard de publications *« présentant un danger pour la jeunesse »*, a annoncé vendredi M. Charles Pasqua dans un communiqué.

Cette consultation vise *« à assurer au débat ouvert toute la sérénité et l'objectivité souhaitables »*, souligne le ministre.

« Cette mesure, ajoute-t-il, *est applicable immédiatement et concerne les procédures en cours. »*

« L'administration n'entend, en aucun cas, restreindre la liberté de la presse mais souligne que chacun, directeur de publication, éditeur, doit prendre ses responsabilités pour protéger la jeunesse contre la vague de violence », déclare M. Pasqua.

M. Pasqua a dit également que *« la liberté de la presse est un des acquis de la démocratie, et nul ne songe à y porter atteinte ». « La loi a confié à l'administration une mission essentielle, celle de protéger les enfants et les mineurs en général*, a poursuivi le ministre. *La loi du 16 juillet 1949 fait ainsi obligation au ministre de l'intérieur de prendre des mesures de protection à l'égard des publications* « présentant un danger pour la jeunesse en raison de leur caractère licencieux ou pornographique ou de la place faite au crime ou à la violence. »

M. Mitterrand est contre « toute forme de censure »

En déplacement à Rennes, vendredi 20 mars, le président de la République a été interrogé sur les récentes décisions du ministère de l'intérieur. Sa profession de foi est sans appel : *« Je suis contre toute forme de censure. »* Amusé, M. Mitterrand constate que, sur ce sujet, *« tout a été dit »*, et qu'il y a discussion *« y compris entre les membres du gouvernement »*. Et comme on lui demande s'il est donc *« en phase »* avec les ministres « libéraux » qui l'accompagnent, MM. Alain Madelin et Gérard Longuet, la réponse vient, naturelle : *« Je suis forcément en phase avec tous ceux qui aiment la liberté. A chacun de se déterminer. »*

« Le maire de Paris n'a rien demandé »

Interrogé sur la campagne de moralisation actuellement en cours lors de la conférence de presse mensuelle à l'Hôtel de Ville, vendredi 20 mars, M. Jacques Chirac a donné sa position. A propos des mesures prises par M. Charles Pasqua : *« Le maire de Paris n'a rien demandé au ministère de l'intérieur, ce qui ne veut pas dire qu'il le désavoue*, a déclaré M. Chirac. *S'il est légitime de s'exprimer, il n'est pas moins légitime de prendre en considération la réaction de ceux qui sont choqués par l'étalage de cette expression. »*

Au sujet des affiches osées qui sont placardées sur les kiosques à journaux de la capitale, M. Chirac a ajouté : *« C'est à la suite de nombreuses protestations des Parisiens que la Ville a demandé aux publicitaires de rendre cet affichage moins provocant. Cela a été fait. »*

Les réactions

● *M. Franck Borotra*, porte-parole du RPR, a évoqué au cours de son point de presse hebdomadaire vendredi 20 mars, les mesures prises par le ministre de l'intérieur à l'égard de cinq publications. Il a affirmé que *« le RPR est opposé à toute censure directe ou indirecte ainsi d'ailleurs que le dispose la loi. Mais le RPR estime que par l'intermédiaire des minitels et des petites annonces, une incitation à la violence sexuelle s'est développée auprès des mineurs. Cela pose donc un problème public qui doit être débattu ouvertement »*.

A propos de la destruction par le feu du livre de M. Gally sur l'affaire Abdallah, M. Borotra a assuré que les exemplaires de cet ouvrage se trouvaient dans trois dépôts. Dans l'un d'eux, *« le dépositaire a estimé impossible de faire enlever les seules pages litigieuses et jugé préférable de faire détruire l'ensemble du livre. C'est donc le dépositaire lui-même qui a pris contact avec une entreprise et conclu un contrat avec elle pour que les exemplaires de l'ouvrage en dépôt chez lui soient détruits »*.

● *M. Jean-Marie le Pen « approuve (...) l'opération de salubrité »* entreprise selon lui par le ministre de l'intérieur et frappant d'interdiction certaines publications.

● **Privatisation de TF 1 : La CFDT demande un sursis.** – Le conseil national du syndicat CFDT de la radiotélévision demande qu'un « sursis » soit apporté à la privatisation de TF 1. *« Les conditions de la concurrence et de la clarté ne sont pas remplies »*, déclare la CFDT, dans un communiqué publié jeudi 19 mars.

La CFDT estime que, *« en l'état, la procédure suivie est frappée de nullité, et que, dans le cadre – contesté – de la loi Léotard, il faut d'abord publier les rapports d'audits pour que la transparence existe »*. L'organisation syndicale déclare, d'autre part, que si Hachette est éliminée en raison du fait qu'elle aurait bénéficié d'informations liées à la présence de la BNP dans son tour de table, *« il n'y a pas de raison de vendre TF 1 à Bouygues, car il n'y aurait plus de compétition sur le « mieux-disant culturel »*.

Société

Les révélations d'un Père jésuite

Malik Oussekine voulait devenir prêtre

Malik Oussekine voulait se convertir au catholicisme et devenir prêtre, a révélé, vendredi 20 mars, à l'AFP, le Père jésuite Bertrand Desjobert, dont le témoignage doit paraître dans un livre publié prochainement. Selon le Père Desjobert, Malik et lui-même ont eu un entretien d'une heure, le jeudi 4 décembre, entre 18 heures et 19 heures (moins de deux jours avant sa mort), au cours duquel le jeune homme lui a fait part de son intention de devenir prêtre catholique.

Le jeune homme et le Père jésuite devaient se revoir le mercredi suivant. Le rendez-vous était fixé à 18 heures. Dans son livre, *Des jeunes aujourd'hui*, M. Roger Bouffé, enseignant à Paris-VIII, rapporte les propos du Père jésuite selon lesquels *« le rendez-vous est toujours inscrit sur* [son] *agenda »*. Malik Oussekine, de confession musulmane, était entré en contact avec le Père Desjobert par le biais du service national des vocations, qui s'occupe des jeunes gens voulant devenir prêtres. Le Père Desjobert a expliqué que, étant aumonier des étudiants dans le dix-septième arrondissement, il a été contacté par Malik Oussekine, qui y habitait également.

« Qu'il me rende mon Evangile »

Malik Oussekine voulait *« consacrer sa vie à Dieu »*, ajoute le Père jésuite. *« Bien que de tradition musulmane, il avait choisi la religion catholique car Malik était français et voulait continuer à vivre dans ce pays où le catholicisme est la religion dominante. »*

Le Père Desjobert affirme : *« Malik était chez moi au moment de la manifestation étudiante aux Invalides. » « Je ne le vois pas comme un garçon violent. Ce qui agitait l'Université n'était pas son affaire et il ne galopait pas après les manifs, sinon il n'aurait pas été chez moi à ce moment-là. »* Interrogé sur les récents propos sur Malik de M. Robert Pandraud, ministre de la sécurité, propos qui ont suscité une vive controverse, le Père jésuite se borne à dire : *« Qu'il me rende mon Evangile. »* Il explique : *« J'avais remis un Evangile à Malik. On ne l'a pas retrouvé dans ses affaires, j'en conclus qu'il l'avait sur lui le jour de sa mort. Il est peut-être sous scellés. »*

Le Père Desjobert a tenu à avoir *« l'autorisation de la famille »* pour faire état de cette visite. *« C'est une affaire privée, je n'avais pas de raison de le crier sur les toits »*, ajoute le prêtre, qui a rencontré la famille du jeune homme avant de se décider à parler.

Le Père Desjobert confirme tous les propos rapportés dans le livre de M. Bouffé, dont il a pris le soin de relire les épreuves. Cet ouvrage sera en vente à partir de mardi à l'université de Saint-Denis, et une partie de la recette servira à l'organisation des Etats généraux étudiants (27, 28, 29 mars), qui seront placés sous le signe du souvenir de Malik Oussekine.

● **PRÉCISION.** — Mme Fatima Oussekine, une des sœurs de Malik Oussekine, dont l'hebdomadaire *Minute* affirme qu'elle est prostituée, envisage de porter plainte en diffamation, sans demander la saisie du journal, nous indique Me Dartevelle, conseil de la famille Oussekine.

Les pré-retraités du football

Le règlement de la Ligue nationale de football (LNF) autorise les clubs à posséder vingt joueurs professionnels sous contrat. Il n'est plus question de réduire cet effectif à dix-huit. Au grand soulagement de l'Union nationale des footballeurs professionnels (UNFP) qui redoutait *« un accroissement du chômage »*. Les problèmes d'emploi sont en effet de plus en plus aigus dans le football français.

Ancien international junior et espoir, Laurent Piniarski a vingt-cinq ans. L'âge de la pleine maturité pour la plupart des footballeurs. Lui, est déjà un ex-professionnel, un « has been » du ballon rond. Honnête défenseur du SCO d'Angers (deuxième division), il a longtemps espéré un renouvellement de son contrat professionnel arrivé à expiration en juin dernier. Longue attente. A l'automne, il s'est retrouvé à Champagnole, dans le Jura, où le club local, qui évolue en division d'honneur régionale, lui a procuré un emploi dans une grande surface. Aujourd'hui, il tente d'y oublier ses illusions brisées en se préparant un avenir de chauffeur-livreur.

Son itinéraire est certes classique mais d'ordinaire réservé aux joueurs en fin de carrière. Un statut promotionnel dans un club amateur de troisième ou quatrième division leur permet généralement de préparer en douceur leur reconversion. Le cas de Laurent Piniarski, forcé à la retraite en pleine force de l'âge, est exemplaire d'un marché de l'emploi saturé par l'afflux des jeunes issus des centres de formation.

Encouragés par les instances du football, ces centres fonctionnent aujourd'hui à plein régime, abritant trente-cinq pensionnaires chacun et déversant chaque saison de jeunes talents sur un marché très étroit : quarante-neuf clubs professionnels emploient environ sept cent trente joueurs professionnels, et une trentaine de semi-professionnels évoluent dans neuf clubs dits indépendants. *« Les victimes de cette nouvelle concurrence sont les joueurs de niveau moyen qui arrivent au terme de leur premier contrat professionnel et qui souhaitent légitimement une revalorisation de leurs conditions,* explique René Charrier, ancien gardien de but international, aujourd'hui permanent de l'UNPF. *Or les clubs préfèrent se tourner vers les jeunes stagiaires, moins exigeants, moins chers, réservant l'essentiel de leur budget à l'acquisition de quelques vedettes. »*

Une sélection plus sévère

Officiellement, il n'y a pas de chômeurs dans la profession, mais les reconversions sont plus précoces et les carrières raccourcies. Le syndicat des joueurs professionnels fournit aux clubs la liste à jour des joueurs libres, se permet de suggérer des noms et, surtout, conseille ses adhérents dans leur démarche. L'été dernier, il n'a pas manqué d'ouvrage. Les meilleurs joueurs avaient été recrutés avant même l'ouverture des transferts, et l'essentiel des transactions s'est réglé en quinze jours. Restaient les autres, le gros du contingent, les anonymes qui ont passé leurs vacances et le temps de la Coupe du monde pendus à leur téléphone.

Moussa Bezaz par exemple. En fin de contrat à Rennes où — incompatibilité d'humeur avec le public et l'entraîneur — il n'avait guère joué comme titulaire les deux dernières saisons, ce solide arrière latéral de vingt-neuf ans avait finalement eu, début juillet, *« un bon contact avec Besançon »*, c'est-à-dire un accord sur des bases révisées de 50 % à la baisse par rapport à sa situation à Rennes. *« Mais,* dit-il, *cela arrangeait tout le monde »*. Et puis, patatras ! le club bisontin dépose son bilan. Nouvelle galère jusqu'à la mi-août, peuplée de réponses évasives. Après huit ans de professionnalisme, Moussa Bezaz a finalement dû renoncer. Il joue à Epinal, en quatrième division, travaille chez un marchand de vin en piochant ses cours pour devenir entraîneur...

« A la reprise du championnat, une trentaine de professionnels n'avaient pas encore trouvé de club, se souvient René Charrier, *alors que d'habitude une petite dizaine seulement était dans ce cas. »* A la fin de la période des transferts, dix joueurs étaient encore sur le carreau. L'UNFP s'attend à des années difficiles.

« La sélection devrait être plus sévère à l'entrée des centres de formation, estime René Charrier. *On sait que, sur une douzaine de garçons entrant dans un centre de formation à l'âge de seize ans, un ou deux seulement seront professionnels. »* Beaucoup d'efforts, de privations, de sacrifices pour une carrière incertaine. C'est pourquoi le syndicat des joueurs professionnels a entrepris une action en direction des jeunes aspirants et de leurs parents pour leur faire prendre conscience *« des leurres et des pièges de ce beau métier »*.

L'UNFP se trouve confortée dans sa conviction par les propos récents d'Henri Michel, le directeur technique national du football, partisan de développer la qualité de la formation plutôt que la quantité. En effet, les problèmes d'effectif risquent de se multiplier dans l'avenir. Le football a de plus en plus de mal à résister aux pressions de la CEE qui souhaiterait voir le traité de Rome sur la libre circulation des travailleurs en Europe appliqué aux entreprises du ballon rond. A défaut d'être entièrement libéré, le nombre des joueurs étrangers autorisés par équipe pourrait bientôt passer de deux à trois, voire cinq. Une réforme qui pénaliserait la France, pays de football traditionnellement plus importateur qu'exportateur de main-d'œuvre.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

● **Coupe de France.** — Toulouse et Auxerre se sont qualifiés, vendredi 20 mars, pour les seizièmes de finale en battant respectivement Toulon (2-0) à Montpellier et Niort (2-0) à Tours.

● **Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.** — Les Girondins de Bordeaux rencontreront Lokomotiv Leipzig (RDA) en demi-finale de la Coupe des coupes le 8 avril à Bordeaux et le 22 avril à Leipzig. L'autre demi-finale opposera Saragosse à l'Ajax d'Amsterdam.

L'enquête sur Action directe

« Joëlle Crépet n'a pas demandé à bénéficier de la loi sur les repentis »

affirme M. Marcel Lemonde

« Joëlle Crépet n'a pas demandé à bénéficier de la loi Chalandon sur les repentis. De toute façon, elle ne remplirait pas les conditions nécessaires », a affirmé, vendredi 20 mars à Lyon, M. Marcel Lemonde, chargé de l'instruction du dossier Action directe Lyon. Cette mise au point fait suite aux informations selon lesquelles la militante d'Action directe avait volontairement communiqué aux policiers l'endroit où étaient dissimulés les 11 kilos de tolite, découverts mercredi au cinquante-deuxième étage de la tour Montparnasse à Paris.

En revanche, c'est de manière *« fortuite »* que Joëlle Crépet a donné, par inadvertance, *« d'une manière toute naturelle »* une information qui a permis aux policiers de localiser les explosifs. La jeune femme était en effet entendue comme *« témoin »*, au début de la semaine, par les policiers de Versailles dans le cours de l'enquête sur l'assassinat du général René Audran, le 25 janvier 1985 à La Celle-Saint-Cloud. Cette information a été immédiatement exploitée par les policiers.

De plus, Joëlle Crépet qui est détenue depuis le 30 mars 1986 n'a eu, depuis cette date, aucun contact avec des militants d'Action directe, ce qui laisserait entendre que les explosifs avaient été placés à la tour Montparnasse avant son arrestation, donc avant l'attentat commis contre la brigade de répression du banditisme à Paris, le 9 juillet 1986.

RELIGIONS

Jean-Paul II invite l'Eglise de France à se rapprocher des intellectuels et des savants

ROME
de notre envoyé spécial

Officiellement, il n'a pas été question de bioéthique dans les conversations, vendredi 20 mars, entre le pape et les treize évêques de la région Rhône-Alpes en visite *ad limina* au Vatican (1). En revanche, le discours que leur a adressé Jean-Paul II est un appel à toute l'Eglise de France pour qu'elle soit plus proche des milieux scientifiques et intellectuels.

Comme pour dissiper le malaise créé parmi les chercheurs et les médecins par la récente instruction sur la procéation artificielle, le pape a tenu à souligner *« la recherche passionnée »* des savants. *« Bon nombre d'entre eux s'honorent,* a-t-il ajouté, *en admettant la nécessité de respecter des critères moraux pour une pratique humaine de la science. »*

Face aux risques d'emballement de la recherche scientifique, la hiérarchie de l'Eglise est obligée de tenir un *« discours prophétique »* sur le respect de la vie humaine, dit-on aujourd'hui à Rome, pour désamorcer la contestation ouverte par la récente condamnation de la procréation artificielle. Le pape a exprimé vendredi le souci d'aménager des passerelles entre l'Eglise et les milieux de la recherche, où les catholiques, estime-t-il, se trouvent trop isolés et marginalisés. C'est la fonction qu'il assigne explicitement aux instituts catholiques universitaires.

Jean-Paul II regrette la transformation ou la disparition d'organismes comme le Centre catholique des intellectuels français, qui assuraient la relation souhaitée avec les milieux de la recherche et de l'Université. En conséquence, il appelle l'Eglise de France à créer *« un Centre chrétien à visée intellectuelle et culturelle qui aurait un rayonnement national et qui, relayé dans les principales villes universitaires, donnerait un visage d'Eglise à un effort de réflexion et d'expression publique »*.

Jean-Paul II a enfin traité de la situation de la catéchèse, prenant acte du *« climat plus serein »* qui règne après des années de contestation des méthodes françaises d'enseignement religieux. *« Nous avons fait des pas vers Rome,* disaient, satisfaits, les évêques après l'audience, *et Rome a fait des pas vers nous »*.

HENRI TINCQ.

(1) La région apostolique Centre-Est regroupe les diocèses de Lyon, Valence, Grenoble, Annecy, Autun, Chambéry, Clermont-Ferrand, Le Puy, Viviers et Belley.

ÉDUCATION

La FEN renforce ses positions dans le second degré

Les organisations de la mouvance laïque, FEN chez les enseignants et les personnels administratifs, et FCPE chez les parents d'élèves, renforcent leurs positions dans les établissements scolaires du second degré. Telle est la principale indication fournie par les résultats des élections aux conseils d'administration des collèges, lycées et lycées professionnels, qui ont eu lieu en novembre dernier. Ils n'ont toujours pas été publiés par l'éducation nationale mais viennent d'être rendus publics par la FEN.

Chez les enseignants, la FEN progresse de 1,52 % par rapport à l'année précédente (36,80 % des voix contre 35,28 %) et réalise son meilleurs score dans les lycées. Cette progression s'effectue principalement au détriment des listes dites d'union, divers et de non-syndiqués.

Les fluctuations sont beaucoup moins nettes chez les autres syndicats, qui maintiennent à peu près leurs positions, aussi bien ceux qui sont proches de la gauche (SGEN-CFDT : 6,76 %, soit – 0,24 %, et FO 1,77 %, soit + 0,23 %), que de la majorité (SNALC-CSEN : – 2,93 %, soit + 0,06 %, et CNGA : 0,15 %, soit – 0,10 %). Le Syndicat national des collèges (SNC), présent presque uniquement dans le premier cycle, obtient 1,72 % (– 0,12 %) ; quant à la CGT, elle reste stable globalement mais progresse dans les lycées professionnels (+ 1,41 %) où se trouve la quasi-totalité de son implantation.

Chez les parents d'élèves, la Fédération des conseils de parents (FCPE) conforte sa première place avec 57,08 % des voix. C'est la seule fédération qui progresse (0,64 %). Sa rivale, la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) rassemble 31,05 % des voix (– 0,30 %), tandis que les autonomes de l'UNAAPE obtiennent 2,22 % (– 0,10 %) et la FNAPE 0,32 %. Enfin, les associations locales et groupements de parents réunissent 8,02 % des voix.

● **Colloque du PS sur les lycées et l'enseignement supérieur.** — Le Parti socialiste organise, les 16 et 17 mai à Paris, un colloque sur « l'avenir des lycées et de l'enseignement supérieur ». Il s'agit pour le PS de contribuer à l'élaboration de la plate-forme présidentielle pour 1988 en définissant le lycée et l'Université de demain et en programmant concrètement les étapes qui doivent conduire au doublement, d'ici à l'an 2000, des effectifs des lycéens et des étudiants. Ce colloque va se préparer à la base. Dans chaque département, les partenaires du système éducatif seront consultés par des élus et des responsables socialistes sur la base d'un questionnaire. La synthèse nationale de ces consultations servira de trame au colloque sur l'éducation, premier grand événement pour les socialistes après leur congrès de Lille début avril.

A la quatrième réunion de la commission de contrôle

La purge des informations d'Interpol

La commission de contrôle des fichiers d'Interpol, qui s'est réunie pour la quatrième fois, les jeudi 19 et vendredi 20 mars, à Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) a adopté notamment *« un avis favorable sur le projet de règlement relatif à la purge des informations de police enregistrées par le secrétariat général d'Interpol »*, qui entrera en vigueur, le 6 avril.

Dans un communiqué publié vendredi, la commission précise qu'elle a procédé *« à l'examen d'un certain nombre de demandes émanant de particuliers et à des vérifications d'office dans certains fichiers détenus par Interpol »*.

Cette commission, qui s'est réunie pour la première fois en janvier 1986, remplit une triple mission : exercer un contrôle général sur les fichiers de l'organisation, mettre la liste des fichiers à la disposition des résidents ou ressortissants d'un Etat membre (cent trente-huit pays membres) et vérifier, à leur demande, que des informations à caractère personnel, éventuellement détenues par l'organisation à leur sujet, répondent bien aux conditions fixées par l'accord passé entre Interpol et le gouvernement français.

Présidée par M. Robert Biever (Luxembourg), la commission comprend M. Jacques Fauvet, président de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), M. Markus Peter (Suisse), M. Robert Van Hove (Belgique) et M. Georg Wiesel (RFA).

REPÈRES

Médecine

Une nouvelle carte sanitaire

Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé, a annoncé, vendredi 20 mars, qu'elle a décidé *« d'élargir les possibilités »* d'installation en France des équipements de médecine nucléaire. Parlant devant le congrès international sur la recherche en imagerie médicale, Mme Barzach a indiqué que la carte sanitaire allait à cette fin *« être radicalement révisée dans les semaines qui viennent ». « La France souffre d'un retard inacceptable dans ce domaine, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé »*, a-t-elle ajouté. Ces mesures concernent en particulier les appareils à résonance magnétique nucléaire (RMN) et les scanners.

Paris

Baisse de la délinquance

Le nombre de crimes et délits commis à Paris est passé de 350 000 en 1985 à 317 000 en 1986, soit une baisse de 9,5 %. C'est ce qu'a constaté le comité parisien de sécurité et de prévention de la délinquance qui s'est réuni le 20 mars à l'Hôtel de Ville. Cette évolution est conforme à celle constatée dans l'ensemble du pays (moins 8 %). Si les vols avec violences, les cambriolages, les vols d'automobiles et les agressions dans le métro sont en diminution à Paris, les interpellations pour toxicomanie, port d'armes et fausses cartes d'identité accusent une forte augmentation. Ces deux mouvements inverses sont attribués, l'un et l'autre, à une grande présence de la police dans les espaces publics de la capitale et à la multiplication corrélative des contrôles.

Pollution

Premières normes européennes pour les moteurs diesel

Les ministres de l'environnement des Douze, réunis à Bruxelles les 19 et 20 mars, ont adopté les premières normes communautaires visant à réduire la pollution par les poids lourds. A compter du 1er avril 1988, pour les véhicules d'un modèle nouveau, et du 1er octobre 1990, pour tous les véhicules produits, les émissions d'oxyde d'azote dans les gaz d'échappement devront être réduites de 20 %. Les Douze n'ont pu se mettre d'accord sur un calendrier de réduction des émissions produites par les centrales thermiques et les chaudières industrielles, qui sont pourtant beaucoup plus polluantes que les véhicules à moteur. — *(AFP)*.

Au tribunal de Créteil

2,58 grammes d'alcool : un mort sur la route

M. Jean-Michel Marquand n'a rien d'un délinquant : paisible père de famille au casier judiciaire vierge, cet aide-soignant comparaissait pourtant, jeudi 19 mars, devant la dix-septième chambre correctionnelle de Créteil (Val-de-Marne) pour homicide involontaire.

Les faits remontent au 4 novembre 1986. Après un dernier verre pris pour fêter le départ à la retraite d'un collègue, M. Marquand se mettait au volant de sa voiture pour regagner son domicile à Lésigny (Seine-et-Marne).

A la sortie de Boissy-Saint-Léger, l'avant de sa voiture heurte un cycliste, Pierre Tamisier, directeur général adjoint — en préretraite — d'une société de construction métallique et le renverse sur le bord de la chaussée, mortellement blessé : M. Marquand avait un taux d'alcoolémie de 2,58 grammes dans le sang.

Le ministère public a réclamé une peine de quinze mois de prison dont trois mois ferme, ainsi que l'annulation de son permis de conduire, avec interdiction de se représenter avant trois ans, réquisitoire qui a déclenché des applaudissements dans la salle où était présente la Ligue contre la violence routière, association fondée en 1983 afin d'alerter l'opinion sur les ravages occasionnés par les chauffards et qui s'était portée partie civile.

Jugement le 2 avril.

FRANCIS GOUGE.

M. Georges Lespinard président de l'Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble. — M. Georges Lespinard a été élu, le 19 mars, président de l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG).

[Agé de quarante-huit ans, ancien élève de Polytechnique, M. Lespinard enseigne à l'École nationale supérieure d'hydraulique et de mécanique de Grenoble — une des sept écoles d'ingénieurs de l'INPG — depuis 1972. Spécialiste de mécanique des fluides, il a dirigé l'Institut de mécanique de Grenoble, fut vice-président de l'INPG de 1977 à 1980 et conseiller chargé des écoles d'ingénieurs au ministère de l'éducation nationale de 1982 à 1986.] — *(Corresp.)*

M. BERNARD BOSSON

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Bernard Bosson, ministre délégué aux affaires européennes sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 22 mars, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Bosson, maire d'Annecy depuis 1983, élu député UDF-CDS de Haute-Savoie le 16 mars 1986, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, puis ministre délégué aux affaires européennes depuis le mois d'août, répondra aux questions d'André Passeron et de Bernard Brigouleix du *Monde* et de Gilles Leclerc et de Jacques Esnous de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

هكذا من الأصل

Culture

THÉATRE

Bob Wilson à Berlin

Le miracle des lumières

A Berlin,
Bob Wilson renoue
avec son univers personnel,
désormais familier.
Et en plus,
ses personnages parlent.

A Berlin, la Schaubühne présente le nouveau spectacle de Bob Wilson, *Death Destruction and Detroit*, seconde partie (*le Monde* daté 1er-2 mars). Depuis *Civil WarS*, méga-projet mondial commencé en 1983, dont il a réalisé trois parties sur six, ce qui est déjà un exploit, Bob Wilson a beaucoup travaillé, mais comme metteur en scène de théâtre et d'opéra. En 1985, il a remonté à New-York, avec une distribution américaine, *les Fenêtres d'or*, l'un de ses plus beaux spectacles, créé à Munich en 1982. Depuis *Civil WarS*, en fait, il n'avait pas eu la possibilité ni le temps, sans doute, de poursuivre son œuvre personnelle, cette forêt de fantasmagories qui, depuis *le Regard du sourd*, se déploie sur les scènes d'Europe, laissant ses traces indélébiles dans la mémoire des spectateurs. Et des hommes de théâtre aussi.

Le Regard du sourd, c'était en 1971 à Nancy. Depuis, toute une génération veut connaître, découvrir le magicien silencieux au visage d'éternel adolescent. Un public jeune, qui paraît plutôt branché, emplit la salle de la Schaubühne, chacun sur son tabouret mal commode, dépourvu de dossier, car il faut pouvoir se tourner. Le spectacle se passe autour des spectateurs. Les murs de la salle sont recouverts d'une toile représentant un mur carrelé blanc, qui se lève, découvre des parois qui s'écartent sur des tableaux purement wilsoniens — univers candide et féerique dans lequel une expression comme « les deux pieds sur terre » n'a strictement aucun sens. Un monde d'obliques, de flottements aériens, aquatiques, dans des lumières miraculeuses.

Ce sont les lumières qui font naître les couleurs, donnent aux corps une légèreté translucide, des formes instables — les personnages qui défilent, reproduisant les mêmes gestes saccadés, semblent toujours au bord d'une métamorphose. Une jeune fille-vieillard, une panthère-marionnette : un immense coffret de jouets. La valise d'une femme en noir qui s'affole s'ouvre et laisse échapper des objets indéfinissables. La robe rouge d'une femme blonde aux pommettes saillantes se sculpte contre un mât gris. Un mandarin bardé de lances harangue la foule du haut d'un mur, et plus tard roulera comiquement parmi des couples d'élégants danseurs en blanc. D'un mur à l'autre, deux femmes coiffées d'une tresse qui tombe jusqu'à terre se font face, s'adressent des moues gamines. L'une lave, l'autre frotte l'un contre l'autre deux couteaux, et les bruits sont démesurément amplifiés. Tout au long du spectacle, un barbu rigolard en costume étriqué gambade d'un tableau à l'autre...

Si l'ambiance poétique de Bob Wilson n'étonne plus ceux qui le connaissent, ses tentatives comiques ont de quoi surprendre — ainsi cette scène de cabaret où un travesti mime une opération sur un homme couinant comme un bébé, et lui donne à manger ses viscères. Avec le style clean, ça donne un côté potache de bonne famille qui ose une audace.

Bob Wilson, souvent, imagine ses spectacles à partir de personnalités mythiques. Cette fois, il s'est inspiré de Kafka, d'où les interventions plutôt naïves d'un humour noir, soi-disant juif, pour le moins déconcertant. Ce n'est ni Woody Allen ni Mel Brooks. C'est peut-être le début d'autre chose : la volonté de quitter le hiératisme, l'onirisme absolu des premiers spectacles, leur imagerie merveilleuse. Mais l'image aujourd'hui est tellement présente partout que son pouvoir s'est amenuisé. De plus, Bob Wilson nous a souvent entraînés dans le temps étiré du rêve, sans avant ni après, sans notion de durée, et les heures ne comptaient plus. Mais, dès que l'on frôle un tant soit peu le temps réel, la durée se fait sentir, les répétitions de gestes virent à l'effet systématique. On se lasse.

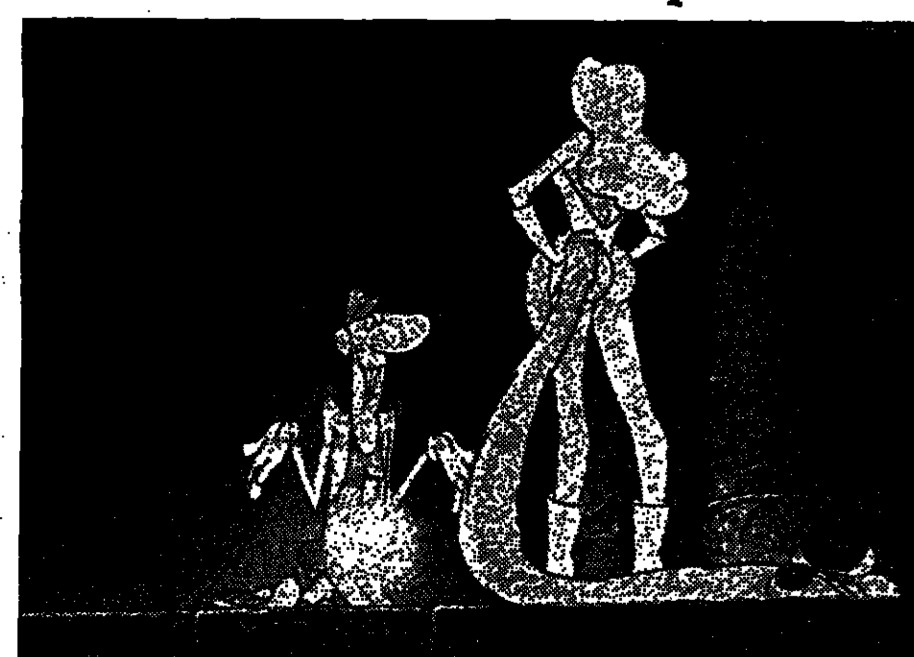
Il y a pourtant dans *DDD* quelque chose d'important : sinon des personnages avec une identité, du moins des gens avec une continuité et qui monologuent. Un jour peut-être, ils dialogueront...

COLETTE GODARD.

CINÉMA

« Le Big Bang », de Picha

La bombe anatomique



Picha fête
ses vingt-sept ans de carrière
dans l'humour noir
avec « un film chaud
sur la guerre froide ».
Et une exposition.

L'avantage du dessin animé, a dû penser le grand Picha, ex-collaborateur d'*Hara-Kiri*, auteur de deux longs métrages, *la Honte de la jungle et le Chaînon manquant*, est de partager au cinéma l'un des plus enviés privilèges du romancier : un budget libéral. Ça ne coûte pas plus cher de montrer une longue partie de pétanque que les désastres de la guerre mondiale avec des milliers de figurants étripés, des ruines énormes. En outre, les acteurs ne tombent jamais malades, ne reculent devant aucune cascade, aucun strip-tease. Rien n'est trop « hard ».

Après la troisième guerre mondiale, donc, ne restent plus sur notre pauvre globe ravagé que deux continents. L'un regroupe les Etats-Unis et l'Union soviétique sous la bannière de l'USSSR, où l'on ne compte que des mâles privés de leur postérieur ; l'autre est peuplé de femmes prêtes à guillotiner tout ce qui pendouille de suspect, Vaginia. Entre eux, l'océan, la haine et quelques armes définitives. Le tsar de l'USSSR n'a qu'une idée, expédier sa grosse pièce à Vaginia. La cheftaine l'attend de pied ferme avec sa Big Mama capable d'absorber les engins les plus pétaradants. Quand le Bon Dieu décide de calmer ces agités, il n'a sous la main qu'un vieux super-héros, Fred, un ahuri dont les pouvoirs exceptionnels ne tiennent qu'à une ampoule de 60 watts vissée bas, juste en haut, à gauche de la cuisse de Jupiter.

Un casting sans faille : un cyclope, un type à six yeux, un autre à trois mâchoires, des clones de Hitler par milliers, des Walkyries aux tétons blindés, un tyran ectoplasmique obsédé du rectum, comme Picha, d'ailleurs, dont les fantasmes s'épanouissent dans une analité des plus détendues, une reine des gouines à douze seins, en uniforme de kapo, cravache à la main, des ménagères ailées et masquées qui vous ratatinent d'un coup d'aérosol, des surfeurs d'attaque dans le plus pur style ensoleillé « wham-blam-blam » des Beach Boys, bref du beau linge.

On voit même des ballerines choir sur l'ennemi avec des grâces de parachutistes de l'Alcazar, couper des têtes avec le tranchant de leur tutu, et un délicieux panorama du métro de l'ère post-atomique avec ses clochards, ses chaises à porteurs, dans un climat qui doit beaucoup à Tex Avery et au *Yellow Submarine* des Beatles.

Tout cela ne baigne pas dans une rosée Géraldyenne, le croquis n'est pas loin de virer au graffiti paillard, mais la bonne humeur l'emporte en fin de compte, et le délire cocasse *fait avaler bien des couleuvres*, obscènes ou non.

MICHEL BRAUDEAU.

L'armée des ombres

De l'humour dessiné au dessin animé, des premiers *cartoons* parus dans l'hebdomadaire satirique belge *Pan* aux cellulos de *Big-Bang*, une rétrospective (1) drôle, instructive et bien nourrie invite à suivre les vingt-sept ans de carrière dans l'humour noir de Picha.

Réalisée durant trois années dans trois villes, par une armée de deux cents collaborateurs permanents, elle permet de vérifier quelle redoutable machine de guerre est la création d'un long métrage d'animation. Du *story board* au *model sheet*, crayonné de silhouettes brouillonnes et bouillonnantes, visualisées sous toutes les faces, avec expression, attitudes, ébauches de mouvements et gros plans de détails, il a fallu que jaillissent quelque deux à trois mille croquis de l'imagination de Picha pour donner corps aux quatre-vingts personnages originaux.

A quarante-cinq ans, Picha, après avoir pratiqué tous les genres, a su évoluer vers la création totale à gros budget tout en restant fidèle à la fureur hara-kirienne de ses débuts. On retrouve la verve iconoclaste de ce Picha dans la bande dessinée dérivée du film (2) adaptée par son éternel complice Pierre Bartier.

PATRICK ROEGIERS.

(1) Picha, Big Expo, Centre culturel *Wallonie-Bruxelles*, 127-129, rue Saint-Martin, Paris-4e, jusqu'au 25 mai.

(2) Picha, *le Big-Bang*, éditions Albin Michel, 49 francs.

MUSIQUE

Concert Weber, Bruckner, à Pleyel

Révélation de Claus-Peter Flor

Un jeune chef
de trente-quatre ans
révèle des qualités
exceptionnelles
et conquiert
en même temps le public...
et l'Orchestre de Paris.

Il a un nom poétique, trente-quatre ans, de grands yeux vifs, gourmands, un gabarit moyen, comme Semyon Bychkov, et probablement le même talent exceptionnel. Originaire de Leipzig, il a triomphé aux concours de Katowice et de Copenhague, et dirige maintenant l'Orchestre symphonique de Berlin-Est.

C'est Claus-Peter Flor qui vient de remporter un brillant succès à la tête de l'Orchestre de Paris (1), où il remplaçait Bernard Haitink, malade, dans un programme original : la *Première Symphonie* de Weber, que presque personne ne connaît, puis l'immense *Septième Symphonie* de Bruckner.

Dès l'allegro désinvolte, gai et calmant d'un Weber de vingt ans, on était conquis par cette bonne grâce et ce feu quasi morzatien dans un développement fougueux, mais exempt de raideur ou de sécheresse. Et dans l'andante, belle scène d'opéra romantique sans parole, comme il a su faire sonner la flûte et le hautbois ou la « conjuration » des cors, très à l'extérieur, à la manière de grands chanteurs !

Ses gestes sont simples, précis, dépourvus d'exhibitionnisme, les bras merveilleusement indépendants (ce test quasi absolu des chefs d'orchestre) ; la battue très lisible et souple soutient les figures libres de la main gauche, qui modèle les phrases, pèse les accents, au milligramme près.

On attendait la *Septième Symphonie* de Bruckner pour être sûr. Ce fut la justesse même : les longues mélodies se déployaient dans toute leur majesté, irrésistibles sans être trop tendues ; on était porté par cette musique, jouée dans un tempo parfait, sans aucun sentiment de longueur ni de frustration, passant d'un épisode à l'autre comme dans un grand poème *contemplatif*, avec des moments sublimes. Telle, vers la fin de l'allegro initial, l'interprétation du *molto maestoso*, qui coupe brusquement une joyeuse cavalcade, comme un homme qui, tout à coup, rentre en lui-même et s'agenouille pour prier. Ou bien dans l'adagio, l'étirement grandiose du crescendo qui monte jusqu'au paroxysme, symbolisant la gloire de Wagner dont Bruckner venait d'apprendre la mort. Et encore, les puissantes chevauchées lyriques et sauvages du scherzo, ou les amoncellements de thèmes dans la bataille épique du final.

Tout rayonnait de lumière, et l'on avait le sentiment que pas une note n'était perdue. Plus beau que jamais, l'Orchestre de Paris semblait totalement conquis par son jeune chef.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Ce programme sera rejoué samedi 21 mars, salle Pleyel, à 21 h.

(1) Il avait fait ses débuts à Paris avec le Nouvel Orchestre philharmonique, en décembre 1985.

Mort de la cantatrice Rita Streich

L'âge d'or du chant mozartien

La soprano allemande Rita Streich est morte à Vienne, vendredi 20 mars, des suites d'une longue maladie. Elle était âgée de soixante-six ans.

La célèbre soprano coloratur, mozartienne piquante ou ingénue, infaillible Reine de la nuit, avait renoncé à la scène en 1970. Mais elle enseignait toujours, et apparaissait régulièrement en récital, y compris à Paris l'an dernier. Sa voix avait toujours la même agilité et la même pureté.

Elle était née en Sibérie où son père, prisonnier de guerre, était interné. Sa mère était russe. Mais c'est en Bohême, à Aussig, en 1943, qu'elle devait incarner pour la première fois Zerbinetta dans *Ariane à Naxos*, de Richard Strauss. Elle avait travaillé avec Maria Ivogün (créatrice de ce même rôle de Zerbinetta, à la demande de Strauss) et d'une autre célèbre Reine de la nuit, Erna Berger. Formée à la meilleure école, elle eut à cœur d'enseigner à son tour, en Autriche, en RFA — plus particulièrement après 1974, au conservatoire d'Essen, — et en France. Grande perfectionniste, professionnelle incontestée, travailleuse insatiable, elle symbolise avec quelques autres (Schwarzkopf, Panerai, Seefried ou Stich-Randall, avec laquelle elle avait très souvent chanté à Aix), l'âge d'or du chant mozartien.

Mais Rita Streich ne chantait pas que Mozart et Strauss. Un coffret de six disques (DG) paru en 1984 et, hélas !, déjà épuisé, permettait de la retrouver dans Verdi, Meyerbeer, Puccini, Bizet, Offenbach ou Johann Strauss (une *Chauve-Souris*, dirigée par Karajan, reste d'ailleurs disponible chez EMI, ainsi qu'une *Ariane à Naxos*, de Richard Strauss, où elle figure dans son rôle fétiche) ; c'est à l'Oiseau de *Siegfried* qu'elle prêtait sa voix, à l'âge de dix-huit ans, lorsque Furtwängler la dirigea pour la première fois, et c'est peut-être dans les lieder qu'elle sut au mieux exploiter la sûreté de son style, la souplesse de son phrasé, son intelligence des textes pleine de malice. Car *cette diva avait beaucoup* d'humour et chantait volontiers, paraît-il, des negro spirituals en privé, ce qui n'est pas si fréquent chez les mozartiens...

ANNE REY.

Les chanteurs annulent

Ruggero Raimondi n'assurera pas la création de *la Forêt*, de Rolf Liebermann, le 11 avril au Grand Théâtre de Genève. Deux jours avant que débutent les répétitions, le baryton italien a en effet fait savoir que son rôle ne correspondait pas à sa voix. La partition lui avait été expédiée dès juillet 1986. La direction de l'établissement genevois a donc décidé de porter l'affaire devant les tribunaux et a fait appel au Français Jean-Philippe Courtis pour assurer le rôle.

La mezzo américaine Frederica von Stade a, d'autre part, également déclaré forfait pour le rôle d'Octavian dans *le Chevalier à la rose*, de Richard Strauss, dont les représentations débutent le 24 mars à Monte-Carlo, et qui ne sera pas dirigé, comme prévu, par Lawrence Foster mais par le Tchèque Jiny Kout.

NOTES

Lionel Richie à Bercy

Birmingham, le lundi 16 mars. Lionel Richie donne le coup d'envoi de sa première tournée européenne en solo. Et en grande pompe. Le public est âgé et middle-class, *comme on dit là-bas. Conforme, en* somme, à l'idée que l'on se fait de ce crooner bon teint, champion de la grande consommation standardisée à *l'américaine. Partout en Europe*, les plus grandes salles affichent complet. Même en France, où Richie est pourtant moins populaire, il a fallu ajouter un second concert au Palais omnisports de Bercy.

Aux Etats-Unis, Lionel Richie est une institution. Neuf fois numéro un (un record), dont deux avec son ancien groupe, les Commodores.

We Are the World, l'hymne multi-stars de *USA for Africa*, c'est lui (pour moitié avec Michael Jackson). La clôture des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984, lui aussi. Les Grammy Awards (équivalent musical des oscars) pour le meilleur producteur et le meilleur album en 1985, lui encore. En quatre ans d'*exercice solo et trois* albums, il a vendu pas loin de trente millions de disques.

On l'attendait molasson, sirupeux, Lionel Richie. On le découvre tonitruant — en dépit d'un passage à vide pendant la série de slows — avec une rythmique à la dynamite et des guitares hard-rock. Il n'est pas loin d'enterrer toutes les formations de funk américaines, les Commodores en tête — qui effectuent actuellement une tournée sans succès.

A. W.

★ Samedi 21 mars, à 20 heures, à Bercy. Discographie chez Tamla Motown, distr. RCA-Ariola.

Un nouvel éclairage pour la Victoire de Samothrace

Quelque chose a changé du côté du grand escalier du Louvre qui mène aux salles de peintures, là où la Victoire de Samothrace a été placée à la fin du siècle dernier. La lumière qui l'environne, lui caresse le corps sans plus rien cacher de sa draperie ourlée et sans lui faire d'ombre projetée. Une lumière qui lui vient comme avant par les coupoles vitrées, mais derrière *lesquelles de nouveaux projecteurs* ont été installés par les soins d'Electricité de France.

Un dispositif sophistiqué permet de programmer la modulation de cet éclairage en fonction de l'ensoleillement extérieur et de la fréquentation des lieux. On a multiplié les projecteurs — rien moins que soixante-huit, soit trois fois plus qu'avant — pour essayer de corriger cette fâcheuse coloration verte qui plonge parfois la statue dans une ambiance d'outre-tombe. Le seul remède à ce mal serait de remplacer les verres des coupoles par d'autres, qu'on ne trouve qu'en Allemagne. Cette opération de mécenat — première en son genre au Louvre — pourrait donc en amener une autre.

G. B.

Les danses de Jean-Marc Matos au Centre Georges-Pompidou

Tout se passe devant un décor fixe — un butoir de gare — dans un espace blanc coupé d'une diagonale que les danseurs empruntent comme une voie de large circulation.

Si l'on oublie l'ingénieur Jean-Marc Matos et son discours informatique, si l'on s'en tient à la seule chorégraphie, on y voit l'expression d'un tempérament vif et prolixe, adepte des mouvements démultipliés et des parcours sans mystère. Au pilonnage de la musique de Scott Macleay répond l'accumulation des gestes prodigués par quatre danseurs en noir et rouge. Ils jouent les piétons de l'espace en alternance avec Jean-Marc Matos vêtu de vert *électrique*.

On peut s'amuser à chercher la source de leur danse fortement sylisée à partir du twist, du tai-chi ou de la course de garçons de café. On peut aussi regarder le spectacle comme un kaléidoscope composé de fragments abstraits aux arrêtes coupantes. Les filles bougent bien. Les costumes d'Elisabeth de Senneville sont gais.

M. M.

★ Centre Georges-Pompidou : 21 mars, 20 h 30, dimanche 22, 16 heures.

★ *Littoral en 1 sur P*, la nouvelle chorégraphie de Jean-Marc Matos, sera créée par la Biennale du Val-de-Marne, le 28 mars à Ivry, le 3 avril à Villejuif, le 9 avril à Fontenay-sous-Bois.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

THÉATRE DES PHILIPPINES. ODE A LA LIBERTÉ. Maison des cultures du monde (45-44-72-30), 20 h 30 (du 18 au 21).

UNE ANNÉE SANS ÉTÉ. Théâtre de la Bastille (43-57-42-14) sam. 21 h, dim. 17 h.

L'OTAGE. Théâtre Grévin (42-46-84-47) sam. 20 h 30 (21).

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. 19 h 30 : Don Carlo ; dim. à 15 h : Messa da Requiem, de G. Verdi (Dir. G. Prêtre).

SALLE FAVART (42-96-06-11), sam. 19 h 30 : Les Puritains.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam. et dim. à 20 h 30 : Le songe d'une nuit d'été.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : sam. à 15 h : Les Voyages de M. Costic ; Grand Théâtre : samedi à 20 h ; dim. à 15 h : Le Mariage de Figaro ; Théâtre Gémier sam. 20 h 30 ; dim. à 15 h : L'Ecole des Bouffons.

ODÉON, relâche du 21 au 30 mars.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) : sam., dim. à 18 h ; sam. à 18 h 30 : Barrio Chino, de Christine Albanel.

TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30, dim. à 15 h : les Trois Sœurs ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : Sayat Novat, de S. Paradjanov (v.o.) ; le Sacrifice, de A. Tarkovski (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) Débats/Rencontres ; Café littéraire, sam. à 18 h 30 ; dim. à 18 h 30 ; lun. à 18 h 30 : Carrefour francophone ; sam. à 21 h, La littérature arabe traduite ; 14 h 30, Des contes pour les petits ; sam. à 21 h : Les belles étrangères. Fiction et écritures 2 ; dim. à 17 h, Les belles étrangères. Cinéma et littérature au Brésil ; Cinéma Vidéo ; Vidéo-information : à 13 h, Sacha Guitry, de M. Jullian ; à 16 h, Jennifer Muller, de L. Oh ; à 19 h, Leonard Bernstein ; Vidéo/Musique ; à 13 h, La fille mal gardée, de F. Hérold ; 16 h, Léo Ferré, de R. Sciandra ; 19 h, Madame Butterfly, de Puccini ; Danse : sam., à 20 h 30 ; dim. à 16 h, Jean-Marc Matos et Compagnie : Cité ; samedi à 18 h 30 : Répétition publique ; Musique : sam. à 15 h : Ateliers musique et micro-informatique ; dim. à 16 h, au Musée d'art moderne : Compositeurs d'aujourd'hui à l'ARC ; Cinéma : salle Garance (42-68-37-29) : se reporter à la rubrique Cinémathèque.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Saison Mozart : dim. à 15 h : Don Giovanni (dern.) : Concerts : le 21 à 20 h 30 : F. Lott ; Th. Zylisgara. Orchestre du Mozarteum de Salzbourg (dir. : H. Graf).

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) sam. 20 h 45, dim. à 14 h 30 : Ce soir on improvise ; dim. à 20 h 30 : Lakshmi Shankar (Inde du Nord) ; samedi 18 h 30 : M. del Mar Bonet ; Théâtre de la Ville ou Th. de l'Escalier d'or ; sam. 20 h 45, dim. à 14 h 30 ; Couquie et Louki sont sur un bateau/D. Chalem.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) sam. 20 h 30, dim. à 16 h : Britannicus, de Racine.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam. 20 h 30 : Théâtre des Philippines (Ode à la liberté).

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-12-17), sam. 20 h 30 : Transport de femmes.

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), sam. 20 h 30 : Contes de Maupassant.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Mon Isménie.

ATALANTE (46-06-11-90) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Roulette d'escrocs.

ATELIER (46-06-49-24), le 23 à 20 h 30 : Dom Juan.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), sam. 20 h 30 : Hedda Gabler. Salle C.-Bérard, sam. 20 h 30 : A. Wobbler.

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 21 h., dim. 17 h : Une année sans été.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARREFOUR DE LA DIFFERENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : Milena la vie, dim. 15 h : Doöets.

CARTOUCHERIE, Atelier du Chaudron (43-28-97-04), sam. 20 h 45 : dim. 16 h : la Presque Innomée. Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung. Epée de bois (48-08-39-74), sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Caligula.

CHATEAU ROUGE sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Le serpent noir.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), sam. 20 h 30, Dim. 15 h : Fou qui comme... Artaud.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre, sam. 20 h 30 : Yasmina ; La Resserre, sam. 20 h 30 : Hernani ; La Galerie, sam. 20 h 30 : Ecoute petit homme.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Orlando Furioso.

DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-26-47-77), sam. 18 h 30, dim. 15 h : Sidonie ; 20 h 30, dim. 15 h : Nos hommages Miss Emily.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-77), sam. 20 h 30, dim. 16 h : la Seconde Surprise de l'amour (dern.).

ÉDOUARD VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (voir Th. Subventionnés).

ESPACE CARDIN (42-66-17-81), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Rufus.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), sam. 21 h : Les trains sans gares.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 20 h 30 : Acte II (dern. le 21).

ESSAION (42-78-46-42), sam. 19 h, dim. 15 h : les Contrejours d'une contrebasse (dern. le 22).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (47-78-70-88), sam. 21 h : les Premiers Mots.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), sam. 21 h, dim. 15 h : Bonsoir maman.

GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : la Drague.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06) (D. soir), 20 h 45, dim. 18 h 30 : La diligence de l'Ouest avait perdu le nord.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h, Paul Léautaud, le vieil enfant perdu.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h : la Cantatrice chauve ; 20 h : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Femme sauvage.

LIERRE THÉATRE (45-85-55-83) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.), I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, moi et moi. – II : 20 h : Le petit prince ; 21 h 45 : On répète Bagatelle (dern. le 21).

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Dis-moi Blaise.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : P. Brunel ; sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Métamorphose d'une mélodie ; (D., L.) 22 h : Une vache.

MARIGNY (42-56-04-41), sam. 20 h, dim. 15 h : Kean ; Petite salle sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Ce sacré bonheur. Petite salle, sam. 21 h, dim. 16 h : Conférence au sommet.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (43-31-11-93), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Dom Juan.

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. 21 h, dim. 15 h : S. Joly. Petite salle : sam. 20 h 30 : Laisse tomber la neige.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45 : l'Amuse-gueule.

PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Images de Mussolini en hiver.

POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 17 h 15 : Amédée ou comment s'en débarrasser ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 15 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Y'a pas qu'Agatha.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 19 h 30 ; Dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; 21 h ; Dim. 15 h 30 : Le Pool-en-eau.

STUDIO FORTUNE (43-56-76-34), sam. 21 h : Le grand efflanqué.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h + sam. 22 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. DE L'HEURE (45-41-46-54), sam. 20 h 30 : Périchole 1919.

TH. GREVIN (42-46-84-47), sam. 20 h 30 : L'Otage (à partir du 21).

THÉATRE 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 45, dim. 15 h : A pied.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77), sam. 20 h 45, dim. 17 h : Vera Baxter.

TH. DE L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11), sam. 21 h : Vincent.

TH. DU LIERRE (45-86-55-83), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Electre.

THÉATRE DE PARIS (43-59-39-39), sam. 20 h 30, dim. 14 h 30 et 18 h 30 : les Brumes de Manchester.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), sam. 21 h, dim. 16 h 30 : Conversations après un enterrement.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Mon Faust ; Petite salle, sam. 20 h 30 : La salle d'attente ; sam., dim. 18 h 30 : Thomas B.

THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Antigone.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : Babiboum ; 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic ; 22 h 30 : Au secours du mort.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 30, sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h., dim. 15 h 30 : l'Accroc-habitation.

Opérettes, comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : Fandango.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam. 20 h 30 : Ode à la Liberté.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) sam. 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

Samedi 21 - Dimanche 22 mars

Les concerts

SAMEDI 21 MARS

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Krust (Schubert).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. C.-P. Flor (Weber, Bruckner).

Cartoucherie, Théâtre du Chaudron, 22 heures : Terminal dissident.

Centre Bösendorfer, 19 heures : F. Choveaux (Villa-Lobos, Schumann).

Salle Pleyel, 17 h 15 : C. Katsaris (Brahms, Beethoven).

Théâtre 18, 16 h 30 : F. Martin, B. Grenat (de Visée, Lulli, Gallot).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Krust (Schubert) ; Salle M.-Gaveau, 20 h : M. Cumant, L. Bielousow (Glazounov, Rachmaninov, Bach).

DIMANCHE 22 MARS

Cartoucherie, Théâtre du Chaudron, 22 heures : voir samedi.

Eglise de la Trinité, 16 h 30 : Les trompettes de Versailles.

Eglise des Billettes, 10 heures : A. Heurtematte (Grigny, Bach) ; 17 heures : A. d'Arco (Chopin, Liszt).

Notre-Dame, 17 h 45 : G. Habroken (Bach, Brahms).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J.-Cl. Bernède (Bleuse, Sibelius, Stravinski).

Eglise Notre-Dame-des-Victoires, 15 h 30 : Musiciens et chanteurs de la Comédie-Française, dir. D. Probst (Lulli).

Eglise de la Trinité, 16 h 30 : Les trompettes de Versailles.

Eglise du Saint-Esprit, 17 heures : Chorale Per Cantum, Ensemble instrumental A. Stajic (Mozart, Schubert).

Théâtre du Rond-Point, 11 heures : J.-Ph. Collard, A. Dumay, F. Lodéon (Schubert, Brahms).

Basilique Notre-Dame-des-Victoires, 15 h 30 : Concert Lulli (célébration du tricentenaire de la mort de Lulli) (intégralité de la musique de scène du *Bourgeois gentilhomme* par les musiciens et chanteurs de la Comédie-Française).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

SAMEDI 21 MARS

15 h, Palmarès du 8e Festival international du cinéma du réel ; 17 h, La citadelle du silence, de M. L'Herbier ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Le crime de Giovanni Episcopo, d'A. Lattuada ; 21 h, La fille du capitaine, de M. Camerini (v.o.).

DIMANCHE 22 MARS

15 h, Palmarès du 8e Festival international du cinéma du réel ; 17 h, Angelica, de J. Choux ; Hommage à la Lux Film : 19 h, Jeunesse perdue, de P. Germi (v.o.) ; 21 h, L'évadé du bagne, de R. Freda (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 21 MARS

15 h, Le songe d'une nuit d'été, de M. Reinhardt et W. Dieterlé (v.o.) ; 17 h 15, Four clowns, de R. Youngson ; Dix ans de cinéma français : 19 h 15, Transit, de T.P. Candilis ; Deux lions au soleil, de D. Faraldo.

DIMANCHE 22 MARS

15 h, La péniche de l'amour, d'Archie Mayo (v.o.) ; 17 h, Les sensuels, de M. Ritt (v.o.) ; Merry go round, de J. Rivette.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

SAMEDI 21 MARS

14 h 30, Feux dans la plaine, de K. Ichikawa ; 17 h 30, Nihonbashi, de K. Ichikawa ; 20 h 30, La chambre de punition, de K. Ichikawa.

DIMANCHE 22 MARS

14 h 30, Pays de neige, de S. Toyoda ; 17 h 30, Sanjuro, d'A. Kurosawa ; 20 h 30, Les demi-frères, d'Ieki Miyoji.

Les exclusivités

LES ADIEUX A MATIORA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82), h.sp.

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLOODY BIRD (Fr.-It., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CLUB DE RENCONTRES (Fr.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Maillot, 17e (47-48-06-06). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40).

CROCODILE DUNDEE (Aust., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), h. sp.

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Arcades, 2e (42-33-54-58).

LES EXPLOITS D'UN JEUNE DON JUAN (Fr.-It.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Lumière, 9e (42-96-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EXTREMITIES (A., v.o.) (*) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : République Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UCG Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

FUEGOS (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOTHIC (Brit., v.o.) (*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES HÉRITIERS (Autr., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52). – V.f. : Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

JUMPIN' JACK FLASH (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LABYRINTHE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES LAURIERS DE LA GLOIRE (Holl., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LE MAITRE DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MASQUES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MAUVAIS SANG (Fr.) : 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

MÉLO (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE MIRACULÉ (Fr.) : Forum 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MISSION (A. v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

MOSQUITO COAST (A. v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.), v.angl. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) : Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

LE PASSAGE (Fr.) : Images, 18e (45-22-47-94).

PROMESSE (Jap., v.o.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA RUMBA (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

SANS PITIÉ (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SLEEP WALK (A., v.o.) St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

STAND BY ME (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-75-75). v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TÊTE DE TURC (All., v.o.) : St-André des Arts, 6e (43-26-48-18).

THÉRÈSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

UN ADIEU PORTUGAIS (Port., vo) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VIENNE POUR MEMOIRE (Autr., v.o.) : St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : St-Germain Village, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BIG BANG. Film franco-belge de Picha. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-54) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

BIGGLES. Film britannique de John Hough. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Georges-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74).

LES ENFANTS DU SILENCE. Film américain de Randa Haines. V.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06). V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-90-09) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

JEUX D'ARTIFICES. Film français de Virginie Thévenet. Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-40-04) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

POUSSIÈRE D'ANGE. Film français d'Edouard Niermans. Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

LE SOLITAIRE. Film français de Jacques Deray. Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-01) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA STORIA. Film italien de Luigi Comencini. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

PARIS EN VISITES

LUNDI 23 MARS

« Rembrandt », 14 h 30, musée du Louvre, 36, quai du Louvre (Arcus).

« Le musée Picasso », 14 h 30, 5, rue de Thorigny (Arts et curiosités de Paris).

« Le musée Rodin », 14 h 30, 77, rue de Varenne, caisse (V. Turpin), ou 10 h 30, entrée (Paris passion).

« L'Opéra et ses souterrains », 14 heures, hall d'entrée (M. Pohyer).

« L'univers roman, l'art de la couleur, la peinture murale au Musée des monuments français », 14 h 30, hall du musée, place du Trocadéro.

« Les Invalides, la cour d'honneur, l'église Saint-Louis, le tombeau de Napoléon », 14 h 30, cour d'honneur, statue de Napoléon.

« La crypte archéologique du parvis Notre-Dame, les origines de Paris », 14 h 30, entrée crypte (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« L'histoire du jardin des Plantes : des jardiniers du Roy au muséum du dix-neuvième siècle », 15 heures, angle rues Cuvier et Geoffroy-Saint-Hilaire (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Hôtels du faubourg Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, métro Chambre-des-Députés (Flâneries).

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Une Florentine à Paris », 15 heures, entrée principale du Louvre, porte Denon (Paris et son histoire).

« La vie d'artiste au dix-neuvième siècle : du café Guerbois à la Villa des arts », 15 heures, métro Place-de-Clichy, angle rues d'Amsterdam et de Clichy (Paris et son histoire).

« La somptuosité parisienne des Invalides à la tour Eiffel », 14 h 45, métro Saint-François-Xavier (V. de Langlade).

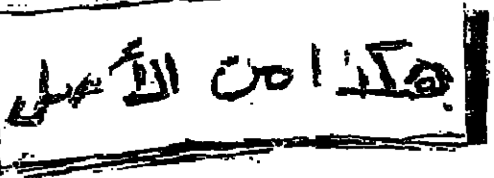
« La Mosquée de Paris », 15 h 15, place du Puits-de-l'Ermite, entrée (Approche de l'art).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 20, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (AITC).

CONFÉRENCES

23, quai Conti, 14 h 45 : « Une expérience de la création et de la découverte » (M. Ph. Lejeune).

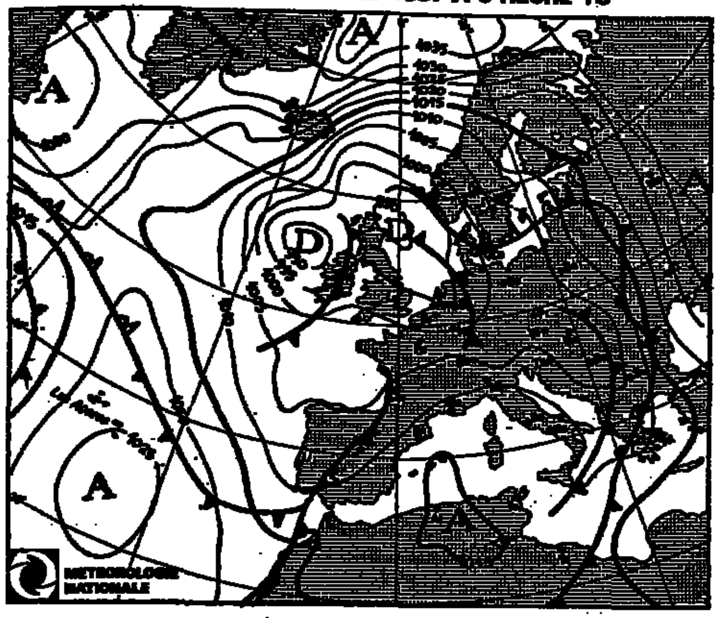
3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Le fauvisme et l'expressionnisme » ; 19 heures : « Giotto et la chapelle Scrovegni à Padoue » (Arcus).



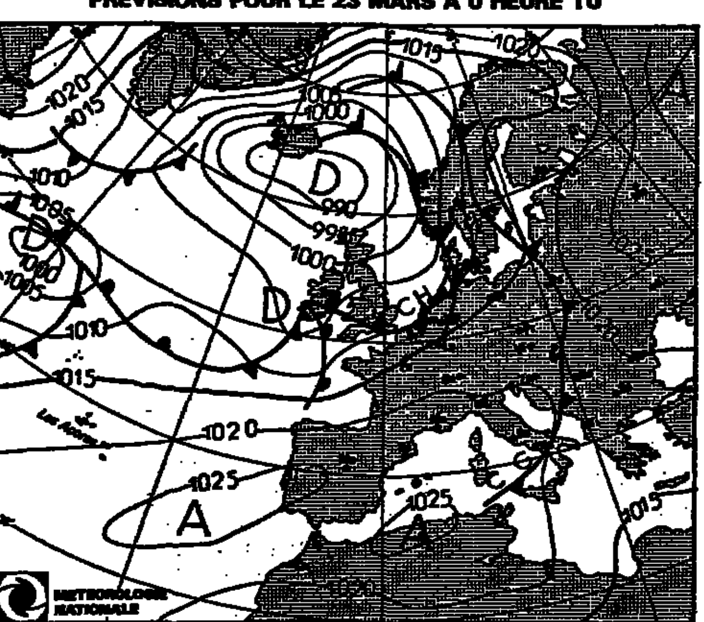
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 MARS 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 MARS A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 21 mars à 0 heure et le dimanche 22 mars à 24 heures.

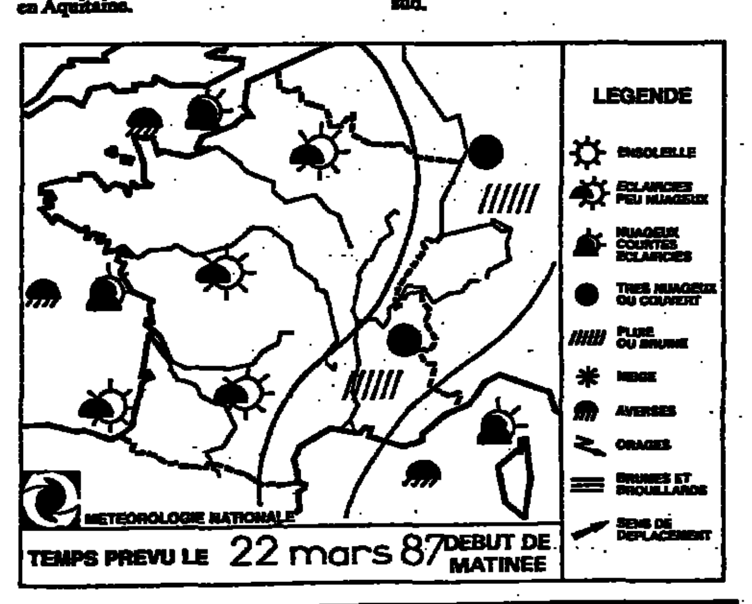
Le front froid qui abordait l'ouest du pays samedi matin s'évacuera hors de nos frontières dimanche matin, tandis que le front chaud d'une nouvelle perturbation atlantique touchera la Bretagne, la Normandie et le Nord l'après-midi.

Dimanche : le matin, le ciel sera encore très nuageux ou couvert de la Provence-Côte d'Azur et de la Corse aux Alpes, Jura et Vosges, avec des ondées en Corse et Côte d'Azur, de la neige des Alpes aux Vosges. En Bretagne et en Normandie, le ciel sera variable avec quelques averses côtières. Sur le reste du pays, la matinée sera ensoleillée, mais souvent brumeuse, notamment en Aquitaine.

Dans la journée un beau temps ensoleillé régnera sur toute la moitié sud-est du pays. Par contre, le ciel se couvrira sur la Bretagne et la Normandie avec l'arrivée de petites pluies. Partout ailleurs le ciel sera mitigé, avec alternance de nuages et de petites éclaircies. Mais les pluies de l'ouest progresseront vers l'intérieur, atteignant en fin de journée jusqu'à la Vendée, le Bassin parisien, le Nord, la Champagne.

Le vent, de sud-ouest à ouest dominant, sera faible à modéré.

Le matin, les températures seront de l'ordre de 2 à 4 degrés près des côtes, mais voisines de 0 degré partout dans l'intérieur (légèrement positives sur la moitié ouest, légèrement négatives sur la moitié est. L'après-midi, elles atteindront 7 à 10 degrés sur la moitié nord de la France, et 11 à 14 degrés sur la moitié sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 21-3-1987
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-3 à 6 h TU et le 21-3-1987 à 6 h TU

FRANCE			
AJACCIO	11	1	D
BIARRITZ	10	2	C
BORDEAUX	11	1	N
BOURGES	7	-1	N
BREST	8	3	P
CAEN	7	2	C
CHERBOURG	5	1	*
CLERMONT-FERR.	6	-1	D
DIJON	5	-3	N
GRENOBLE St-M-H	7	7	D
LILLE	7	0	C
LIMOGES	6	-1	D
LYON	7	-5	D
MARSEILLE-MAR.	11	-1	D
NANCY	4	-4	N
NANTES	10	3	P
NICE	13	4	D
PARIS-MONTS.	7	1	C
PAU	10	-1	C
PERPIGNAN	13	1	D
RENNES	7	3	P
ST-ÉTIENNE	6	-3	N
STRASBOURG	6	-3	N
TOURS	7	1	N
TOULOUSE	10	2	D
POINTE-A-P.	31	21	N

ETRANGER			
ALGER	10	6	B
AMSTERDAM	5	0	N
ATHÈNES	15	7	D
BANGKOK	38	27	C
BARCELONE	9	6	P
BELGRADE	15	1	D
BERLIN	4	-1	*
BRUXELLES	5	-1	A
LE CAIRE	19	9	D
COPENHAGUE	5	-3	*
DAKAR	24	18	D
DELHI	30	18	N
DJERBA	22	14	C
GENÈVE	3	-7	D
HONGKONG	25	24	O
ISTANBUL	12	6	D
JÉRUSALEM	14	4	D
LISBONNE	14	8	A
LONDRES	8	-1	C
LOS ANGELES	17	8	C
LUXEMBOURG	2	-4	B
MADRID	13	-3	D
MARRAKECH	17	10	C
MEXICO	28	11	B
MILAN	12	-3	D
MONTRÉAL	6	-0	C
MOSCOU	-1	-3	*
NAIROBI	30	17	N
NEW-YORK	12	3	N
OSLO	2	-2	*
PALMA-DE-MAL.	13	0	D
PÉKIN	4	-4	D
RIO-DE-JANEIRO	29	23	N
ROME	15	1	D
SINGAPOUR	33	24	C
STOCKHOLM	1	-2	*
SYDNEY	21	19	N
TOKYO	19	9	C
TUNIS	18	8	N
VARSOVIE	6	0	*
VENISE	10	1	D
VIENNE	6	-1	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

VIE QUOTIDIENNE

Au « Journal officiel »

La publication des décrets sur la carte d'identité infalsifiable

La création d'un *« système de fabrication et de gestion informatisée »* des cartes nationales d'identité, conçu *« de façon à limiter les risques de falsification ou de contre-façon »*, a été autorisée par un décret, publié vendredi 20 mars au *Journal officiel* (*le Monde* du 3 juillet et du 28 octobre 1986). Le décret donne les caractéristiques de la nouvelle carte infalsifiable et précise que *« les informations nominatives contenues dans les systèmes de gestion informatisée ne peuvent faire l'objet d'aucune interconnexion avec un autre fichier ni d'aucune cession à des tiers »*.

Un autre décret, également publié vendredi au *Journal officiel*, indique qu'il sera désormais procédé au *« relevé d'une empreinte digitale »* lors de la demande d'établissement de la carte. L'empreinte ne peut être consultée qu'en vue de *« la détection des tentatives d'obtention ou d'utilisation frauduleuse »* d'un titre d'identité et de l'« identification certaine d'une personne dans le cadre d'une procédure judiciaire ».

La nouvelle carte d'identité mentionne *« le nom patronymique, les prénoms, la date et le lieu de naissance, le sexe, la taille, la nationalité et le domicile »* de l'intéressé, accompagnés d'une photographie. Ces données sont *« inscrites de manière à permettre leur lecture à l'aide de procédés optiques »*. Le décret précise que le système informatisé ne peut retenir que ces éléments, ainsi que, notamment, la nature du document d'état civil produit pour l'obtention de la carte et les informations relatives à la date et au lieu du dépôt du titre. Ces données, qui ne peuvent être consultées que par un nombre déterminé de personnes, ne seront pas conservées au-delà de quinze ans, précise le décret, sauf en cas de perte ou de vol. Le décret souligne enfin que la lecture optique ne doit être utilisée que pour l'*« accès au système de gestion informatisée »* et pour la consultation du fichier des personnes recherchées et du fichier des cartes perdues ou volées.

Facultative

La Commision nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), présidée par M. Jacques Fauvet, s'était prononcée, par deux fois, sur ces projets du gouvernement. Le 1er juillet, elle donnait un avis *« favorable »* à la carte d'identité infalsifiable, *« sous réserve »* qu'il soit tenu compte de ses observations. Pour la plupart, celles-ci semblent avoir été suivies par le gouvernement, qui a, notamment, abandonné son projet d'ouvrir la consultation directe du système de gestion informatisée aux *« autorités judiciaires, services de la police nationale, services de la gendarmerie nationale »*. Dans le décret publié, policiers et gendarmes ne peuvent qu'*« obtenir communication de l'enregistrement des déclarations de vol ou de perte »*. La CNIL avait également rappelé que *« les contrôles d'identité ne peuvent être mémorisés sur fichiers »* et demandé la réduction de trente à quinze ans du délai de conservation.

Le 21 octobre, la CNIL s'était prononcée sur la prise d'une empreinte digitale. Son avis, après bien des hésitations, avait été favorable mais assorti, là aussi, de conditions afin d'éviter la constitution d'un fichier, centralisé au niveau national, des empreintes digitales. Enfin, la CNIL avait rappelé – ce dont M. Robert Pandraud, lors de son audition, lui avait donné acte – que *« la carte nationale d'identité reste facultative, et que la preuve de l'identité peut être apportée par tous moyens »*.

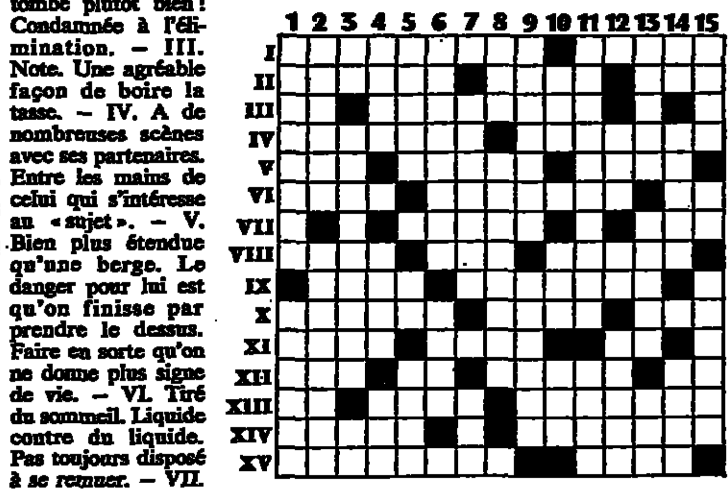
E. P.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4446

HORIZONTALEMENT

I. Ne va pas à l'encontre de la rencontre. Sont placés en première ligne avant le début des manœuvres. – II. Peut se révéler utile quand on a affaire à une vraie plaie. Période pendant laquelle celui qui prend une bûche tombe plutôt bien ! Condamnée à l'élimination. – III. Note. Une agréable façon de boire la tasse. – IV. A de nombreuses scènes avec ses partenaires. Entre les mains de celui qui s'intéresse au « sujet ». – V. Bien plus étendue qu'une berge. Le danger pour lui est qu'on finisse par prendre le dessus. Faire en sorte qu'on ne donne plus signe de vie. – VI. Tiré du sommeil. Liquide contre du liquide. Pas toujours disposé *à se remuer*. – VII. Etait voûté sous la voûte. Mot de philosophe. – VIII. Ne s'est pas endormi depuis longtemps. Murmure sur la croix. Odeur de l'essence. – IX. Fait une opération sanitaire. Fait aussi une opération sanitaire. – X. Persiste et signe. Ne craint pas les ragots. Participe à des soulèvements. – XI. Sont propices à *des situations de tout* repos. Ce n'est pas avec la « soupe » qu'on parvient à le faire au mieux. Adverbe. – XII. Fut défait par la défaite et dérouté par la déroute. Ont la vie dure. Condescend à descendre. Note. – XIII. Ceux qui tiennent à lui n'hésitent pourtant pas, parfois, à le plaquer. Est destiné à remplir le ventre. Un qui a l'habi*tude de vider son sac*. – XIV. On y menait une vie de galérien. Un murmure suffit à le faire disparaître. – XV. Agent de nettoyage. Déchaînait les passions.



VERTICALEMENT

1. Est à l'origine de coups que l'on ne cherche pas à éviter. Où le passé est agréablement évoqué. 2. Est continuellement sous pression. Délaissées par celui qui cherche la petite bête. – 3. Participe. Pour coller quelqu'un certes, mais pas au mur. Homme à tout faire. – 4. Un qui n'est tout de même pas prêt à avaler des couleuvres. Sur le champ. Réalisé tambour battant. – 5. L'are ou le mètre. Conjonction. S'intéressaient à ce qui poussait comme *de la* mauvaise herbe. – 6. Ne saurait s'occuper de celui qui ne veut pas desserrer les lèvres. Il n'est pas rare qu'on y mette la pièce. – 7. En pleine leçon. Occasionne des séparations. – 8. Nous permet parfois de voir le nom de différentes étoiles. Visibles sur l'argus. – 9. Feras une chose qui mérite remarque. Pieds faits à la main. – 10. Moyen d'éviter l'indigestion. Est à conserver. Pas plus loin. – 11. Appréciée par celui *qui n'a rien dans l'estomac et rien* dans le ventre. On en profite pour jouer. – 12. Apporte la preuve qu'il a de la « peine ». Les uns et les autres. S'opposer aux plaisirs des yeux. – 13. Sa voix peut, malgré tout, manquer de volume. Nul ne songe à s'y frotter. Fut souvent au bout du rouleau. – 14. Hors d'affaires. Sème le grain. Qui ne *seraient plus tels s'ils venaient à être* touchés par le précédent. – 15. Pousse sur le tronc. N'avait pas la tête près du bonnet. On ne saurait y couper les ponts.

Solution du problème n° 4445

Horizontalement

I. Chaperons. – II. Héritage. – III. Amer. Trop. – IV. SO. Elue. – V. Tri. URSS. – VI. Erne. AP. – VII. Toc. Asile. – VIII. Eilat. Lei. – IX. Duvet. En. – X. Resaler. – XI. Us. Lerne.

Verticalement

1. Chasteté. Ru. – 2. Hémorroïdes. – 3. Are. Inclus. – 4. Pire. Aval. – 5. Et. Lu. Atèle. – 6. Ratures. Ter. – 7. Ogres. Il. RN / R.N. – 8. Néo. Salée. – 9. Pi. Peine.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Décès

– Les membres de l'Académie française
ont la tristesse de faire part de la disparition de leur doyen,

Louis, duc de BROGLIE,

décédé dans sa quatre-vingt-quinzième année, le 19 mars 1987, à Louveciennes.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 23 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly.

Selon la volonté du défunt, elles auront lieu dans l'intimité.

(*Le Monde* du 20 mars 1987.)

– Les familles Truong et Dang
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. TRUONG Công Thanh,

survenu le 7 mars 1987.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Sauveur, à Manosque, le 24 mars 1987, à 14 heures.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé, et qui ne peuvent venir.

– Dinard. Brest. Saint-Florent-des-Bois. Toulon.

Le docteur et Mme Jean Le Boulch,
ses enfants,
Le docteur et Mme Jean-Paul Brisard,
ses petits-enfants,
Anne, Laurent et Olivier,
ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jean Le Borgne,
ses frère et belle-sœur,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Pierre LE BOULCH,
née Le Borgne,

survenu à Dinard dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées à Dinard, le jeudi 19 mars 1987.

16, rue Emile-Bara,
35800 Dinard.

– M. et Mme Alain Le Page
et leurs enfants
M. et Mme Louis Suzor,
M. et Mme Jacques Common
et leurs enfants,
Les familles Claire-Guillou, Kasmadar-Le Seac'h.

ont la douleur de faire part du décès de

Marie Louise LE PAGE
née Common,

survenu le 17 mars 1987, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité à Quincy-Voisin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

26, chemin de Maez-Reun-Beig-Meil,
29170 Fouesnant.

Remerciements

– Les familles Rodriguez, Salomon, Duchemin, Parents et alliés
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne MOREAU,
veuve Noël Salomon,

survenu le 11 mars 1987 à Bordeaux,

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 16 mars 1987 à Bordeaux.

Le présent avis tient lieu de faire-part de remerciements.

Communications diverses

– Un concert est organisé le lundi 23 mars, à 19 h 30, au Théâtre Montparnasse par l'association Escales Musiques. MM. Piqueal, Rouvier, Valade et de Williencourt interpréteront des œuvres de Weber, Brahms, Poulenc, Debussy et Ravel. Places à retirer aux trois FNAC et à Escale Musique (43-67-84-40).

Soutenances de thèses

– Université-Paris I, mardi 24 mars, à 14 h 30, salle 514, Mme Soledad Simon : « Le travail de la mauvaise foi et la conscience philosophique ».

– Université-Paris I, jeudi 26 mars, à 9 h 30, salle 308 M. Abdelmajid Benkrine : « La mécanique cartésienne. Genèse et développement ».

– Université-Paris I, samedi 28 mars, à 14 h 30, amphi Turgot, M. Michel Pigener : « Les ouvriers du Cher (fin XVIIIe siècle-1914) ».

– Université-Paris I, mardi 31 mars, à 15 heures, salle des professeurs UFR de philosophie, M. Carlos Cadicamo : « L'articulation du politique et de l'esthétique dans les écrits hégéliens de Berne et de Francfort sur l'Etat ».

– Université-Paris IV, mercredi 1er avril, à 10 heures, salle des actes, Mlle Nicolaidou-Kyrianidou : « Les fondements métaphysiques de la politique de Platon ».

– Université-Paris IV, vendredi 3 avril, à 10 heures, salle 122, M. Alban Ramaut : « *Berlioz et le théâtre de son* temps : une nouvelle forme d'expression lyrique ? Contribution à l'étude de Benvenuto Cellini, les Troyens, Béatrice et Bénédict ».

– Université-Paris I, mercredi 8 avril, à 9 heures, salle 308, Mme Romo : « Recherches de Claude Bernard sur la digestion, l'absorption et les transformations des lipides . Analyse historico-psychologique d'une découverte ».

Edition

Larousse présente son dernier-né

A la fin de l'année 1985, Larousse achevait la publication de son *Grand dictionnaire encyclopédique* (GDEL), commencé en 1982 : dix volumes, une entreprise culturelle et commerciale de taille, et la légitime prétention à faire date dans cette catégorie d'ouvrages. Au dernier salon du livre, ce fut le *Dictionnaire des littératures* de Jacques Demougin. Une année de recul et l'usage permet de mieux évaluer les richesses, les lacunes, les choix, séduisants ou agaçants, de ces deux volumes au ton hardiment moderne.

Financière avisée et ouvrière infatigable, tissant en tous sens les fils du savoir et de la langue, la petite semeuse donne naissance cette année à une production nouvelle, le *Grand Larousse en cinq volumes*. De conception analoguem mais d'ampleur plus modeste que son aîné le GDEL (cent seize mille articles contre cent quatre-vingt-dix mille et quarante et un mille noms propres contre quatre-vingt-dix mille), ce dictionnaire encyclopédique vise un public plus large et diversifié. Plus populaire aussi. Son prix relativement bas – 1 615 F jusqu'en octobre 1987 – a été calculé pour toucher une clientèle familiale que la masse imposante et le coût du GDEL impressionnent. Vendu en librairie et non par courtage comme ce dernier, le Larousse en cinq volumes se donne ainsi un profil avenant, propre à séduire cette large catégorie du public.

Pour son contenu et sa présentation, ce nouveau Larousse ne se distingue pas essentiellement des ouvrages équivalents : illustrations attrayantes, dessins et schémas nombreux (il faut noter la qualité et la clarté dans ce domaine), doubles pages thématiques sur des sujets d'intérêt général : archéologie, astronautique, gaz naturel, etc. Enfin, l'accent est mis sur l'actualité vivante, tant dans les domaines encyclopédiques que dans celui de la langue.

Limité dans ses ambitions n'ayant pas vocation à être un dictionnaire *exhaustif du savoir humain et de* l'histoire de la langue, le petit dernier de la maison Larousse, vient utilement prendre place à la devanture de la célèbre librairie.

Pour ne pas faire d'un ouvrage collectif un ouvrage anonyme, citons au moins les deux principaux maîtres d'œuvre : Bernard Willerval et François Demay.

PATRICK KÉCHICHIAN.

Le *Grand Larousse en cinq volumes* : Prix de lancement : 1 615 F ; à partir d'octobre, pour la sortie des deux derniers volumes : 1 925 F.

Le Monde

REGIONS

LES BUDGETS POUR 1987

L'explosion fiscale

LE volume des budgets votés par les régions pour 1987 atteint 25,6 milliards de francs et augmente globalement de 16 % par rapport à 1986 (1). Une telle « explosion » ne peut que mécontenter le ministre de l'économie et des finances, qui, à chaque fois que l'occasion lui en est donnée, déclare qu'il faut faire preuve de modération dans les dépenses publiques et réduire les prélèvements obligatoires.

Qui plus est, alors que les recettes fiscales de l'Etat s'accroîtront l'an prochain — selon les prévisions — de 5,5 %, elles progresseront dans les régions de 23 %, soit quatre fois plus. La fiscalité directe (qui rapporte environ la moitié des recettes fiscales totales et qui est une taxe additionnelle aux impôts communaux et départementaux) augmentera, elle, de 35 %, et même de 42 % pour les seules régions de province. Quant aux impôts indirects, leur évolution est heureusement plus modérée : nulle pour les permis de conduire, elle atteint + 18 % pour les droits de mutation, et + 9 % pour les cartes grises.

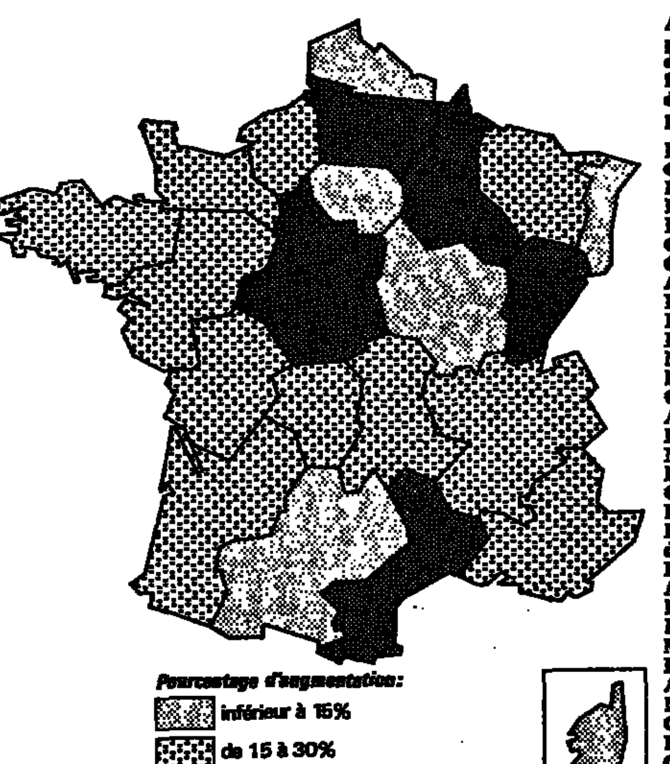
Selon les régions (20 sur 22 en métropole sont présidées par des personnalités de la majorité), l'évolution est très contrastée, et il est impossible de classer, de manière homogène, d'un côté les régions dirigées par des personnalités RPR ou UDF qui seraient « modérées » et « obéissantes » aux exhortations du gouvernement, et de l'autre des régions dominées par les socialistes, qui auraient une attitude plus entreprenante et audacieuse.

Ainsi, ce sont le Centre et la Picardie (toutes deux présidées par un homme de droite) qui, en 1987, augmentent le plus leur budget et leur fiscalité ; en revanche l'Auvergne (M. Giscard d'Estaing) — 14 % pour le budget, Midi-Pyrénées (M. Dominique Baudis) — 7 %, et Franche-Comté (M. Edgar Faure) + 1 % marquent un temps d'arrêt. L'Ile-de-France (président RPR) et la Bourgogne (UDF) relèvent faiblement leur fiscalité, ce qui n'est le cas ni du Languedoc-Roussillon (UDF) ni du Limousin (PS).

La Haute-Normandie (RPR) et la Basse-Normandie (UDF), Champagne-Ardenne (UDF) et Bretagne (RPR), Centre et Picardie, n'hésitent pas à demander à leur population un gros effort au chapitre des impôts directs, ce qui n'est pas le cas de la Bourgogne, du Nord-Pas-de-Calais (socialiste), de l'Ile-de-France (RPR) ou de l'Alsace (UDF).

Quant aux emprunts (qui sont en définitive assimilables à une fiscalité déguisée et repoussée à plus tard), là aussi tous les cas de figure se retrouvent sans qu'il soit possible de dresser une typologie des régions selon leur dominante politique. Ainsi, la Franche-Comté et Midi-Pyrénées ne prévoient aucun emprunt en 1987 ; le Centre non plus, comme en 1986 d'ailleurs. Rhône-Alpes augmentera de 5,8 % le volume de ses emprunts, Nord-Pas-de-Calais de 91 %, la Lorraine de 121 %...

L'Etat a à la fois raison de mettre en garde les collectivités locales — et notamment les régions — contre une tendance à lever allègrement l'impôt (2) et à multiplier les domaines d'interventions financières. Il ne servirait à rien que, d'un côté, l'Etat serre pour lui-même le frein des dépenses budgétaires et que, de l'autre, communes, départements et régions ouvrent les vannes. Le citoyen bénéficiaire des dépenses publiques et le contribuable (qu'il paye des impôts locaux ou des impôts nationaux) sont en définitive les mêmes Français...





Augmentation par rapport à 1986 des recettes fiscales prévues dans les budgets primitifs 1987

Picardie	105,5 %
Centre	55,8 %
Languedoc-Roussillon	39,1 %
Franche-Comté	34,3 %
Champagne-Ardenne	32,9 %
Limousin	28,2 %
Bretagne	27,9 %
Basse-Normandie	23,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,3 %
Auvergne	21,9 %
Haute-Normandie	20,4 %
Poitou-Charentes	19,9 %
Rhône-Alpes	18,9 %
Pays de la Loire	18 %
Lorraine	16,8 %
Aquitaine	15,6 %
Ile-de-France	13,8 %
Midi-Pyrénées	13,6 %
Alsace	10,5 %
Nord-Pas-de-Calais	10 %
Bourgogne	9,7 %
Corse	2,5 %
Moyenne Métropole	23 %

Mais les ministres auraient aussi mauvaise grâce à multiplier les remontrances à l'adresse des élus locaux et régionaux. D'abord parce que l'Etat n'est pas toujours un parangon de bonne gestion, ce que la Cour des comptes ne se fait pas faute chaque année de rappeler. Ensuite, parce qu'il est dans la logique de la décentralisation que l'Etat se décharge d'un certain nombre de tâches, qu'il fait désormais assumer à sa place par les collectivités locales.

C'est le cas, par exemple, pour la construction, l'entretien et la gestion des lycées, pour lesquels les régions lancent cette année un ambitieux et coûteux plan de modernisation. C'est le cas aussi pour la plupart des grands équipements d'infrastructure (économiques, culturels, portuaires, routiers, touristiques) à propos desquels l'Etat tient à peu près ce langage aux collectivités locales : *« J'accepte de financer à condition que vous aussi vous mettiez de l'argent. »*

Toutes ces questions feront l'objet d'une réunion de tous les présidents de conseils généraux, de métropole et d'outre-mer, qu'organise M. Giscard d'Estaing, le 26 mars, à Clermont-Ferrand. Les travaux se dérouleront à huis clos. Un an après l'élection des conseils régionaux au suffrage universel et cinq ans après la promulgation de la loi Defferre sur la décentralisation, les « états généraux » de Clermont-Ferrand marqueront, en tout état de cause, un double anniversaire à signaler d'une pierre blanche.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) L'an dernier, on avait enregistré déjà une augmentation de 30 % par rapport à 1985 !

(2) Dans une dizaine de régions, c'est sous la pression du Front national, dont les voix sont indispensables à la droite classique, que la majorité UDF-RPR a dû réviser en baisse les dépenses budgétaires et la pression fiscale par rapport aux projets initiaux de budget.

ALSACE

Mécénat

« Qui va aider les musées sans public ? » Cette question faussement naïve de Jan Hoet, directeur du Museum Van Hedengaagse Kunst de Gand, n'a pas trouvé réponse lors du colloque sur Les entreprises d'économie sociale et le mécénat organisé à Strasbourg jeudi 12 et vendredi 13 mars. La Fondation de l'économie sociale (FONDES) et la FNAC de Strasbourg ont suscité ainsi quatre débats successifs autour du mécénat.

Si les participants ont longuement évoqué le « retour d'investissement » attendu dans ces opérations culturelles qu'accompagnent, sponsorisent, patronnent ou parrainent des entreprises ou des mutuelles, ils se sont inquiétés aussi du désintérêt des mécènes pour la conservation ou la restauration du patrimoine historique.

En Italie, soulignait Gaël de Guilchen, directeur adjoint de l'Institut pour la conservation et la restauration des biens culturels dans le monde (ICCROM), des entreprises se regroupent pour financer (et signer) la remise en état d'un monument ou d'une œuvre d'art. L'habitude n'est pas ancrée en France.

L'image du mécène riche et généreux est morte, a confirmé Roland Recht, conservateur en chef des musées de Strasbourg. Aujourd'hui, le mécénat fait partie de la politique globale de communication d'une entreprise. Cela détermine les critères de ces choix. Par exemple, lorsqu'elle aide à conserver un monument, une entreprise veut ainsi insister sur son ancrage régional ou la pérennité de ses produits, commentait Rémy Pflimlin, directeur adjoint de la publicité aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*. Mais comment alors se risquer sur des créateurs inconnus ? *« Avec la prudence de ne pas se mettre en avant sur les choix artistiques, mais sur la chance qu'on donne à des inconnus »*, répondait M. Bertrand Viard, chargé de la communication à Sari-Seeri, qui ajoutait *« c'est à l'entreprise d'avoir du talent »*.

AQUITAINE

Un pont sur l'estuaire

Les régions Aquitaine et Poitou-Charentes ont réussi à se mettre d'accord sur le projet d'un pont sur l'estuaire de la Gironde. M. Jacques Chaban-Delmas et Louis Fruchard, les présidents des deux régions, viennent d'officialiser cet accord, mettant ainsi un terme à plus d'une décennie d'incertitudes et de polémiques.

Les Charentais, qui redoutaient les effets négatifs d'un tel ouvrage sur leur trafic portuaireà La Rochelle, étaient les moins favorables à sa construction sur la Gironde. M. Jacques Chaban-Delmas leur a promis qu'il prendrait fait et cause auprès de l'Etat pour une mise à quatre voies de la RN 10 entre Poitiers et Bordeaux.

Le pont de 10,5 kilomètres franchira la Gironde entre Meschers (Charente-Maritime) et Talais (Gironde). Financé par des fonds privés, il sera à péage. Une arche de 400 à 500 mètres de long permettra aux navires qui remontent l'estuaire de passer. Son coût est estimé à 1,1 milliard de francs hors taxes.

CENTRE

Palais à Tours

L'arrivée du TGV en 1990 à Tours a conduit la municipalité à presser le pas pour prévoir l'implantation d'un palais des congrès qui était réclamé depuis plusieurs années. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 6 000 mètres carrés au sol face à la place de la gare, à l'emplacement d'un hôtel qui va être rasé.

Cette place de la gare va être entièrement réaménagée et on trouvera dans son sous-sol sept cent cinquante places de parking. Sept cents autres places seront disponibles en silo au-dessus de la nouvelle gare routière, le long de la marquise de la gare.

Le palais des congrès comprendra une salle principale de deux mille places. Il coûtera 150 millions de francs, dont 69 millions pour le palais lui-même. Le financement de l'Etat et de la région n'est pour l'instant pas prévu.

LIMOUSIN

Priorité aux routes

Jacques Chirac a reçu, le 3 mars à Matignon, une délégation de la région Limousin. Président du conseil régional, Robert Savy (PS) était accompagné de représentants des groupes socialiste, communiste et RPR et de Jean Charbonnieras, président du comité économique et social et du comité régional d'expansion. Objet de l'entrevue : le désenclavement routier, dossier numéro un de la région.

Le Limousin est la seule région de la France continentale pour laquelle n'est programmée aucune liaison autoroutière, et les lenteurs de l'aménagement de la RN 20 (Paris-Toulouse) creusent l'écart entre le centre de la France et les axes aujourd'hui desservis par autoroute et par TGV.

Ces revendications seront examinées à la mi-avril, lors de la prochaine réunion du CIAT (comité interministériel d'aménagement du territoire), laquelle sera pour une grande part consacrée à l'étude des problèmes routiers du Massif Central. Le premier ministre a indiqué que l'Etat était prêt à rajouter cent millions de francs à ses dotations budgétaires pour les routes limousines, *« à condition que la région consente elle-même un effort financier significatif pour l'amélioration de son réseau routier »*. Le conseil régional limousin a déjà décidé d'inscrire une réserve de quarante millions de francs d'autorisations de programme pour cela.

NORD - PAS-DE-CALAIS

La région la plus jeune

Quelque 1 287 000 garçons et filles de moins de vingt ans ont été recensés en 1986 dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ce qui représente 32,8 % de la population des deux départements. Selon le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), la moyenne nationale n'est que de 28,8 %. Le Nord-Pas-de-Calais est ainsi la région la plus « jeune » de France, devant les Pays de la Loire (31,9 %) et la Picardie (31,7 %). Les pays les moins « jeunes » sont le Midi-Pyrénées (25,7 %) et le Limousin (23,6 %).

PAYS DE LA LOIRE

Laval et l'industrie

Première en France à avoir créé, il y a dix ans, une maison de l'industrie, la chambre de commerce et d'industrie de la Mayenne a signé une convention de partenariat avec la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.

Aujourd'hui, la chambre consulaire de Laval a le projet d'associer d'autres forces vives du département pour créer un nouvel espace d'animation et de promotion conçu pour les décideurs économiques et pour le grand public.

Outil de travail pour les uns, vitrine des atouts du département pour les autres, cet espace sera doté de moyens modernes de communication, avec l'assistance technique de la Cité de La Villette.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Zygofolis pour Nice

Nice aura, en juillet 1987, son parc de loisirs : il couvrira 24 hectares, dont 10 hectares d'espaces verts. Réalisé à 14 kilomètres du centre-ville, sur la colline de Crémat, il s'appellera Zygofolis.

Une équipe de professionnels des Amusement Lands, américains pour la plupart, a travaillé pendant trois ans au projet qui se présente comme le premier « parc actif », par opposition à d'autres dont les visiteurs sont seulement spectateurs.

Toboggans, funiculaire, métro aérien, rivière, piscine à vagues, bar aquatique, seront accessibles par des sentiers et des espaces plantés de 4 000 arbres.

Coût de l'investissement : 250 millions de francs, dont 150 apportés par des investisseurs institutionnels : Caisse des dépôts, Paribas, Société générale, Sodexho, Jean Lefèbvre, Crédit national et Avenir tourisme.

La ville a concédé à la SPAN (Société du parc d'attractions de Nice), qui groupe l'ensemble des partenaires, un bail emphytéotique qui prévoit un « droit d'entrée » de 5 millions de francs et une redevance annuelle de 2 % du chiffre d'affaires à partir de la sixième année.

MARSEILLE. — Pour la première fois, une convention de jumelage a été passée entre une université - Aix-Marseille-I — et une entreprise de communication — *le Provençal*. Par cette convention, les signataires s'engagent à favoriser le développement de leurs relations : l'université *« apportera son concours au* Provençal *pour l'examen des problèmes de communication qui peuvent se poser à un journal régional de cette taille »*, et, en retour, *le Provençal* offrira aux étudiants la possibilité d'obtenir toutes les informations nécessaires sur les techniques modernes de saisie des textes, de composition et d'impression mises en œuvre dans la presse. La convention a été conclue pour un an et est renouvelable.

TÉLÉMATIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Banques boudées

LA France serait-elle sous-développée en matière d'information ? *« Oui »*, répond Philippe Boyer, président du réseau Ecothek, producteur d'une banque de données axée sur le développement et l'environnement local et disposant de 110 000 documents sur les départements et les communes. *« Le cloisonnement des mentalités, l'habitude du centralisme, la crainte des ordinateurs, la réticence à payer de l'information, tout ceci ralentit la pénétration des banques de données. Dans le contexte de l'aménagement du territoire, nous estimons notre clientèle à un peu moins de 100 000 personnes. Si, intellectuellement, beaucoup admettent un intérêt aux banques de données, peu ont le réflexe de les utiliser systématiquement. »*

On estime, pour la seule banque Ecothek, à un millier de personnes seulement le nombre de clients réguliers ou épisodiques chaque année, soit un total de 2 000 heures de connexion.

Autre raison de ces réserves : la difficulté de dialoguer avec ces nouveaux instruments. Des procédures compliquées, des mots de passe, des codes à répétition, bref, autant d'obstacles pour qui n'est pas documentaliste. Mais le minitel est en train de tout changer.

C'est un des principaux constats émis après l'opération de promotion financée par le ministère de l'environnement et lancée en octobre dernier avec deux autres banques elles aussi tournées vers l'aménagement du territoire, Urbamet pour l'urbanisme et Résagri pour l'agriculture (*le Monde* du 17 décembre 1986).

Cinq mille personnes initiées

5 000 personnes — dont 90 % n'avaient jamais interrogé une banque de données — ont été initiées au cours de 110 manifestations dans 51 départements. Grâce au minitel, la banque de données bibliographiques ne fait plus peur. *« Ça nous oblige à préparer une version de notre banque munie d'un mode d'interrogation similaire à celui de l'annuaire électronique ou à celui d'un catalogue électronique de vente par correspondance »*, précise Philippe Boyer.

Des élus, des employés de bureaux d'études, des personnels de l'administration, des responsables de services techniques, des étudiants et leurs professeurs ont constitué 75 % de l'audience de cette campagne de sensibilisation. Pour eux, tout un apprentissage a été développé à cette occasion, à commencer par le vocabulaire et le pianotage sur clavier.

Autre conséquence, indirecte mais bénéfique pour les organisateurs : des personnes invitées se sont rendu compte qu'elles pouvaient non seulement consulter ces outils, mais aussi faire partie du réseau de correspondants qui enrichissent régulièrement le fond documentaire de la banque.

Ce fut la première opération conjointe de ce genre en France, entre plusieurs banques il est vrai plus complémentaires que concurrentes. Mais pourquoi des banques de données axées sur le marketing, la médecine, l'océanographie ou le commerce international n'useraient-elles pas d'un moyen similaire pour se faire connaître, pour faire connaître les banques de données et aussi... pour enrichir leurs mémoires ?

NICOLAS ROUSSEAUX

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Alexis Boddaert, Ginette de Matha, Michel Vivès, Gérard Leclercq, Georges Chatain.

Les mesures sur la protection sociale

M. Chirac cherche l'appui des professions de santé

En choisissant de donner les premières informations sur les *« états généraux de la protection sociale »* au cours des assises du Centre national des professions de santé (1) et en répondant à plusieurs de leurs demandes, M. Jacques Chirac a, vendredi 20 mars, voulu obtenir l'appui des professionnels de santé pour le *« plan de rationalisation »* de l'assurance-maladie décidé par le gouvernement.

En effet, le premier ministre a annoncé que *« le grand débat national des états généraux devra débuter avant l'été, mais, sans doute, si nous voulons aller au fond des choses, se poursuivre à l'automne »*, et qu'*« il appartiendra au gouvernement mais aussi à l'ensemble des composantes politiques, économiques et sociales de se prononcer sur ses conclusions »*. Signe que le gouvernement a choisi de faire des « états généraux » une opération à plusieurs volets, avec notamment un objectif politique.

Dans ce débat, le premier ministre a annoncé que les professionnels de santé seraient *« partie prenante »*. Mais, dans l'immédiat, il a sollicité leur participation au plan de *« rationalisation de l'assurance-maladie »* : les mesures prises *« supposent une implication active de tous les professionnels de santé, au premier chef des médecins, mais pas seulement d'eux... Vous avez tous une responsabilité première : prescripteurs, dispensateurs de soins, distributeurs de médicaments... Il vous appartient à tous de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne application du plan »*, a dit M. Chirac, précisant : *« A vous d'expliquer à vos patients quelles sont les réalités et les limites à la fois de votre art (...) et des possibilités de la collectivité. »*

Pour obtenir cet appui, le premier ministre a fait valoir que *« l'avenir du système de soins à la française »*, et *« le devenir de l'exercice libéral »* des professions de santé en dépend. Mais il a aussi donné satisfaction à certaines revendications des libéraux, notamment des médecins, qui se plaignent de la concurrence des établissements publics (hôpitaux, centres de santé, SAMU). Dénonçant *« la concurrence souvent biaisée qui est faite par des organismes dépendant de la collectivité publique ou des régimes de protection sociale »*, il a affirmé : *« La collectivité publique doit se désengager des secteurs où elle est intervenue abusivement. Arrêtons les empiétements et agissons vite là où la menace est la plus immédiate : l'organisation des urgences, la prévention sanitaire, les alternatives à l'hospitalisation. »* Les libéraux eux-mêmes se disputant certaines de ces tâches, le premier ministre a invité à *« trouver des compromis raisonnables »*.

Plus concrètement, M. Chirac a promis d'améliorer la protection sociale des *« conjoints-collaborateurs »* des professions libérales — notamment des médecins — en déposant à la prochaine session un projet de loi qui leur permettra de *« se constituer des droits propres à la retraite* (comme c'est déjà le cas pour les commerçants, par exemple) *cumulables avec ceux dont ils pourraient bénéficier dans d'autres régimes »*.

Enfin, aux pharmaciens, M. Chirac a assuré que *« le gouvernement défendra notre système de distribution pharmaceutique et qu'il ne remettra pas en cause la distribution de la parapharmacie »*, alors que des projets antérieurs envisageaient la suppression du monopole des officines sur ce point et la vente de médicaments dans les grandes surfaces.

(1) Celui-ci réunit 21 organisations syndicales, affirmant représenter 250 000 adhérents.

Six fédérations de fonctionnaires adressent une mise en garde à M. de Charette

Six fédérations de fonctionnaires sur sept, la FEN, FO, la CFDT, la CFTC, la CGC et la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), ont adressé, le vendredi 20 mars, une mise en garde à M. Hervé de Charette, ministre délégué chargé de la fonction publique. Dans un communiqué commun rédigé à l'issue d'une réunion au siège de la FEN, elles ont constaté qu'elles n'avaient reçu *« aucune réponse »* à leur lettre du 13 février au ministre.

Dans cette lettre, envoyée après l'échec des négociations salariales pour 1987, elles demandaient à M. de Charette *« d'engager une discussion de fond sur la politique salariale dans la fonction publique »*, et *« de leur faire connaître les mesures particulières qu'il compte prendre, notamment dans le domaine des bas et des moyens salaires et de la mensualisation des pensions »*.

Dans l'immédiat, les six fédérations, qui avaient été récemment toutes reçues par M. de Charette, ont décidé de *« suspendre »* leur participation aux trois groupes de travail créés en novembre 1986 sur la modernisation de la fonction publique. Elles lancent, par ailleurs, un ultimatum aux pouvoirs publics : *« Si, à l'occasion du conseil supérieur du 26 mars, le ministre de la fonction publique ne pouvait apporter des réponses claires au problème posé, les six organisations appelleront l'ensemble des fonctionnaires à se mobiliser en vue d'une action d'ampleur nationale au cours du deuxième trimestre 1987. »*

● **Progression de la CGT à Peugeot-Sochaux.** — La CGT a encore progressé aux élections de délégués du personnel de Peugeot-Sochaux, gagnant près d'un point et demi dans le premier collège (ouvrier), passant de 47,14 % à 48,61 % des suffrages exprimés, au détriment de la plupart des autres syndicats (CFDT, CFTC, CSL) et grâce à une plus forte participation (86,3 % de votants et 80,2 % d'exprimés). Dans le deuxième collège (employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres), la CGC reste majoritaire avec 52,07 % des suffrages exprimés, mais elle a perdu plus de 1,6 point au profit de la CGT et de la CFDT. Résultats : premier collège, 17 347 inscrits, 13 914 exprimés, CGT 48,61 %, CFDT 19,14 %, FO 15,07 %, CFTC 9,2 %, CSL 7,95 %. Deuxième collège : 5 451 inscrits, 4 732 exprimés, CGC 52,07 %, CFDT 16,01 %, FO 15 %, CGT 6,42 %, CFTC 6,34 %, CSL 4,08 %.

Accord définitif sur la dette mexicaine

Le Mexique et ses banques créancières ont officiellement signé, vendredi 20 mars à New-York, l'accord qui ouvre à ce pays 7,7 *milliards de* dollars de nouveaux crédits bancaires et rééchelonne 43,7 milliards de dollard de dettes. 5 milliards sur 7,7 sont accordés sur douze ans avec un délai de grâce de cinq ans. Cette signature met fin à près de neuf mois de tractations entre Mexico et les banques privées *pour mettre en* œuvre le plan d'assistance financière présenté en juillet 1986 par le Fonds monétaire international (FMI).

Ce plan, qui associe les banques privées au FMI, à la Banque mondiale et aux créanciers officiels, représente au total un financement bancaire de 60 *milliards de dollars*, le plus important jamais réalisé, a précisé la Citibank, chef de file de plus de 400 banques privées créancières du Mexique.

Le Mexique, *dont* la dette avoisine les 100 milliards de dollars, a obtenu un taux *d'intérêt plus* faible que celui accordé à la plupart des autres pays. Sur l'ensemble des financements (crédits nouveaux et rééchelonnés), le taux d'intérêt annuel sera égal au Libor (London Inter Bank Offered Rate), *soit* 6,5 %, plus 13/16e de parts, a indiqué la Citibank.

Le Mexique économisera ainsi *environ 250 millions de dollars par* an. Les accords de refinancement récemment passés par les banques commerciales avec d'autres pays endettés prévoient, pour la plupart, un taux d'intérêt supérieur d'au moins un point au Libor.

● **Prix : + 0,4 % en Grande-Bretagne.** — En Grande-Bretagne, les prix de détail ont augmenté de 0,4 % en février. Ce pourcentage est le même qu'en janvier dernier.

Le taux d'inflation sur douze mois s'est ainsi maintenu au niveau de janvier, soit 3,9 %, *alors qu'il atteignait* 5,1 % un an auparavant. Le chancelier de l'Échiquier, M. Nigel Lawson, a déclaré que le rythme annuel de hausse des prix dépasserait 4,5 % dans le courant de l'été pour retomber à 4 % en fin d'année.

D'autre part, l'économie britannique a enregistré en 1986 une croissance de 2,8 % contre 3,4 % l'année précédente. En 1985, le PIB avait bénéficié du rattrapage qui avait suivi la longue grève des mineurs de 1984.

Retard dans les investissements, défaut de marketing

Le prêt-à-porter français en perte de vitesse

Les professionnels français du prêt-à-porter ont mauvaise réputation. Ils ne savent pas exporter, livrent avec retard et n'ont aucune aptitude pour cette activité clé qu'est le marketing. Les Allemands et les Italiens ont coiffé au poteau, en Europe et aux Etats-Unis, les fabricants de l'Hexagone.

Cette sévère condamnation devient unanime. Les acheteurs l'affirment, on le chuchote dans les Salons étrangers, où les Français sont mal représentés. Les industriels, qui ont misé sur l'exportation, n'hésitent pas eux-mêmes à condamner leurs confrères. Quant aux pouvoirs publics, ils ne cachent par leur inquiétude.

Une production qui stagne, des exportations languissantes, des importations en constante augmentation sont autant de sujets de préoccupation pour le prêt-à-porter français. Les statistiques officielles sont en effet accablantes. Dans le secteur de l'habillement, la production française est en plein marasme. En 1978, elle atteignait 142 244 tonnes ; en 1984, 120 611 tonnes ; en 1986, elle sera à peine supérieure à 107 300 tonnes (1). Les exportations ont connu une certaine progression entre 1978 (25 930 tonnes) et 1980 (30 600 tonnes), mais n'ont cessé de régresser depuis lors pour atteindre 27 617 tonnes en 1986. Le bon résultat de l'année 1985 (31 623 tonnes) n'est dû qu'aux fluctuations du dollar, qui n'a pu enrayer la chute des exportations l'année suivante. La balance commerciale a été en 1986 déficitaire de 1,8 milliard de francs. Les exportations n'ont augmenté que de 0,5 % alors que les importations croissaient de 17 %. En 1985, la France *était bénéficiaire de 74 millions de* francs.

Mais ce sont les chiffres des importations qui apportent la preuve du déclin français. Elles sont passées de 43 504 tonnes en 1978 à 81 945 tonnes en 1985 (94 800 tonnes sont prévues pour 1986). Le taux moyen des importations a donc progressé de 7,2 % depuis 1978. Une étude plus fine des statistiques démontre que, sur un marché étale, les pointes de consommation (en 1982, après la relance décidée par le gouvernement socialiste ; en 1986, grâce au contre-choc pétrolier) *ont été assurées grâce aux* importations, la production française diminuant dans le même temps. Ainsi, la balance commerciale (toujours calculée en volume) était déficitaire de 17 574 tonnes en 1978, de 51 387 tonnes en 1982 et atteindrait 67 000 tonnes en 1986.

Les causes de cette mauvaise santé sont multiples. Les industriels français ont investi trop tard. Ils ont été distancés, entre 1978 et 1982, pendant que leurs principaux concurrents, notamment les Allemands, les Italiens et les Belges, s'équipaient mais aussi formaient leur *personnel, organisaient* leurs ateliers.

Une adaptation désormais urgente

En France, ce n'est qu'à partir de 1980 qu'un effort fut fait : *« Entre 1980 et 1984, 170 millions de prêts participatifs ont été distribués, et le Comité interprofessionnel de rénovation des industries textiles et de l'habillement a partagé pour sa part 403 millions de francs de subventions entre 1981 et 1983 »* (2). Seconde raison : les Français ont visé « la mauvaise cible », afin de créer rapidement des griffes qui leur permettent de se faire connaître, puis d'exporter, ils ont opté pour une mode « excentrique ». C'est *« un style qui plaît aux jeunes, mais c'est une population marginale en régression et peu solvable »*, déplore un spécialiste. Pendant ce temps, Allemands et Belges créaient une mode internationale, qui s'adressait à une population plus âgée (trente-quarante-cinq ans), en définitive plus nombreuse et surtout plus riche. De plus, *« les fabricants croient encore que la notoriété de la France est telle que les étrangers vont se déplacer. Or il faut aller à eux »*, affirme Alain Manoukian, fort de sa réussite à l'exportation.

Dernier argument enfin : les prix pratiqués par les Français ne sont pas compétitifs. Grâce à la délocalisation, c'est-à-dire à la sous-traitance à des usines implantées en *général* dans des pays *en* voie de développement où la main-d'œuvre est peu chère, les pays d'Europe du Nord et les Etats-Unis sont parvenus à diminuer leurs prix de revient. L'Allemagne, par exemple, délocalise en moyenne le quart de sa production. La modernisation et la péréquation des coûts obtenus grâce à la sous-traitance ont permis aux entreprises de dégager des fonds suffisants pour continuer à investir. Ainsi Schiesser (groupe suisse-allemand) a pris une participation dans la société Eminence Sara Lee (société américaine), dans le groupe DIM, Finabel (leader de la chemise pour homme), passé sous le contrôle d'une société d'investissements à majorité suisse, European Industrial Holding.

Le Français Bidermann est un contre-exemple, trop rare. Il a opté pour la délocalisation, afin de s'introduire sur le marché américain. *« Même si la baisse du dollar a entraîné un écrasement de notre chiffre d'affaires aux Etats-Unis, aujourd'hui nous utilisons ces méthodes pour nous recentrer en Europe »*, affirme-t-on, dans une entreprise dont le credo n'a pas changé : *« Pour exporter, il faut adapter nos produits trop français, les matières, les formes, les couleurs. »* C'est ainsi, grâce à Bidermann, que Crémieux, Courrèges, Kenzo hommes, Daniel Hechter, Yves Saint-Laurent ont traversé l'Atlantique.

Guerre de Salons

L'adaptation de l'industrie française est désormais urgente, d'autant que de plus en plus d'articles de prêt-à-porter sont désormais liés à la mode. Les acheteurs (c'est-à-dire les magasins) sont prudents. Ils constituent leurs rayons tard dans la saison, testent les modèles avant de commander des « réassorts », dont ils attendent une livraison rapide. Or les grands industriels du prêt-à-porter n'ont pas la souplesse nécessaire pour répondre à ce type de demande. Les créateurs, eux, ne disposent pas toujours de moyens de production nécessaires. Quant aux PME, elles n'ont pas de structures spécialisées dans l'exportation et le marketing.

La Fédération française du prêt-à-porter féminin affirme avoir tiré son épingle du jeu, en dépit de cette dégradation généralisée. *« Comment peut-on dire que nous ne savons pas exporter, alors que notre balance commerciale était bénéficiaire de 1,9 milliard de francs en 1986 »*, s'exclame M. Bernard Doncieux, secrétaire général du syndicat, en brandissant ses statistiques. Mais des statistiques plus fines viennent, là encore, pondérer cet enthousiasme. Pour les manteaux (exemple de vêtements de base, peu liés à la mode), la France répondait, en 1979, à 90 % de sa demande intérieure : elle aura perdu dix points en 1986. Pour le chemisier (exemple d'article de mode fréquemment renouvelé), les chiffres sont impitoyables : en 1978, les fabricants de l'Hexagone produisaient 55 % des pièces vendues en France ; en 1986, à peine 40 %. Ce sont les importations de produits pour hommes, qui, avec un déficit de 2,9 milliards de francs (en augmentation de 20 %), expliquent ce mauvais score.

Certains ont décidé de réagir seuls. Ainsi Carole Rohmer, une PME de trois cents personnes, va organiser elle-même ses propres manifestations. La Fédération aussi a décidé de se reprendre. Chaque saison, à compter de 1988, deux Salons seront organisés. Le premier sera spécialisé dans les grosses pièces de base, moins liées à la mode, et qui demandent un délai de livraison de six mois, et, afin de renforcer l'effet de synergie, il aura lieu en même temps que le Salon pour hommes (20 % des acheteurs sont communs). Un second Salon, plus tardif, sera réservé aux créateurs de mode.

Mais le retard des professionnels a été mis à profit par un organisateur privé. M. Jean-Pierre Fain, qui a sélectionné les meilleurs fabricants : *« Ils doivent être français*, précise M. Fain, *créatifs, et pouvoir livrer sans retard leurs commandes ; enfin, il leur faudra faire preuve de leur sens du marketing. »* Ce salon-là aura lieu aux Tuileries, du 21 au 25 mars, avec l'aide du ministère de l'industrie.

Mais une telle initiative sera-t-elle suffisante ? Malgré la multiplication des manifestations, les Français restent mal connus et mal aimés. L'Institut supérieur de la mode n'en est qu'à ses balbutiements. Le soutien aux jeunes créateurs laisse à désirer et aucune formation initiale digne de ce nom n'est inscrite au programme de l'éducation nationale. La France est-elle en train de perdre l'un de ses fleurons ?

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

(1) Les statistiques peuvent être données en valeur ou en volume. Les chiffres en volume sont condidérés comme plus fiables par les experts car ils ne sont pas soumis aux multiples aléas des parités monétaires. Les fabricants de mode préfèrent donner des chiffres en valeur : une chemise fabriquée à Hongkong pèse moins lourd dans les statistiques qu'une chemise signée Pierre Cardin. Quant aux données de l'année 1986, elles ne sont encore qu'imparfaites.

(2) *Stratégies et performances dans les industries de la mode*, Alain Tuloup, Edit. de l'Adido, 331 p.

Privatisation de la BTP

Le comité d'entreprise veut être informé

Le comité d'entreprise de la Banque du bâtiment et des travaux publics (BTP), dont l'offre publique de vente débute le 6 avril, vient d'intenter une action en référé contre son président, M. Alain Trepoz, et le ministre de la privatisation, M. Balladur. En vertu de l'article L 432-1 du code du travail, il existe, en effet, une obligation d'information et de consultation du comité d'entreprise *« lors de la modification de l'organisation juridique de l'entreprise »*.

Le comité d'entreprise, qui a *« son opinion »* sur le noyau dur à constituer dans le tour de table de la banque, entend donc connaître les propositions des repreneurs éventuels et leurs projets d'entreprise, autant d'informations que M. Balladur a toujours refusé de fournir avant sa décision (puisque c'est lui *qui désigne ce noyau dur*). *Le juge* des référés du tribunal de grande instance de Paris se prononcera, mercredi 25 mars, sur la recevabilité de cette action, qui pourrait, si elle était acceptée, retarder la privatisation de cette petite banque.

CGCT : modification de la proposition d'ATT

L'entreprise américaine ATT a modifié son offre de reprise de la CGCT (Compagnie générale de constructions *téléphoniques*) : la SAGEM et l'OFP (Omnium financier de Paris), vont se substituer aux cinq SICAV qui devaient participer au montage financier.

Le schéma financier initial prévoyait, rappelle-t-on, une prise de participation directe d'APT (la filiale commune d'ATT et de Philips) à hauteur de 20 %, le reste du capital (80 %) étant ventilé comme suit : 20 % pour la société française SAT, 20 % pour la Compagnie du Midi et 40 % pour cinq SICAV détenues par les banques Morgan et Neuflize-Schlumberger-Mallet. Or la participation de ces SICAV posait un problème en raison des doutes planant sur leur nationalité (*le Monde* du 6 mars 1987).

Elles seront donc remplacées par la *SAGEM (actionnaire de la* SAT) pour 20 % et par l'OFP (société d'investissement du groupe Total) pour le même montant, indique-t-on auprès d'APT, aux Pays-Bas.

Le montage devrait donc se conformer strictement à la loi de privatisation, qui demande que la participation directe étrangère dans une entreprise à privatiser ne dépasse par 20 %, et sa participation indirecte 40 %.

F. V.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

La Banque de l'Union européenne s'associe avec deux banques soviétiques

La Banque de l'Union européenne (BUE) a signé un protocole de coopération bancaire pouvant déboucher sur la création d'une société mixte avec deux banques soviétiques (la banque d'Etat et la Banque pour le commerce extérieur), a annoncé l'établissement, vendredi 20 mars. Depuis l'adoption, le 1er janvier, de la loi soviétique permettant désormais aux compagnies étrangères de créer des sociétés mixtes avec des partenaires soviétiques, c'est la première application concrète de cette réforme. Dans un premier temps, il ne s'agit que d'un accord de coopération. La BUE et sa maison mère, la Compagnie financière du crédit industriel et commercial (CIC), ainsi que la Banque commerciale pour l'Europe du Nord (établissement soviétique de droit français) créeront avec leurs partenaires soviétiques un, groupe de travail composé d'experts, afin de *« promouvoir la constitution et d'aider au fonctionnement et au financement de sociétés de capitaux mixtes en URSS »*. Dans une seconde phase est envisagée la création d'une société mixte, une vraie *« banque d'affaires »* franco-soviétique. Quelques heures plus tard, le Crédit lyonnais et la Banque commerciale pour l'Europe du Nord ont *signé un protocole d'accord proche de celui de la BUE avec les deux mêmes* banques soviétiques.

Semi-conducteurs : coup d'arrêt aux investissements nippons aux Etats-Unis

Nouvelle étape dans la guerre américano-japonaise dans les composants : selon le quotidien économique *Nihon Kogyo Shimbun*, les cinq principaux fabricants nippons de semi-conducteurs vont vraisemblablement reporter tout nouvel investissement aux Etats-Unis. Ainsi Hitachi *va retarder le début de la* production dans son usine du Texas, tandis que Mitsubishi réviserait son calendrier pour son usine de Caroline du Nord. NEC abandonne, quant à *lui*, ses projets d'investissements dans les semi-conducteurs en 1987, et Fujitsu va vraisemblablement *renoncer à construire une usine aux* Etats-Unis. De même, Toshiba étudie le report des investissements destinés à accroître la production de son usine californienne. — *(AFP.)*

ETRI-Japon sous administration judiciaire

ETRI-Japon, filiale de la PME française ETRI SA, victime du piratage d'une entreprise nippone, vient d'être placée sous administration judiciaire. Cette mesure intervient après le dépôt de bilan, le 10 mars dernier, de sa maison mère. Spécialisée dans les ventilateurs destinés à l'industrie électronique, ETRI-Japon affiche un passif cumulé de 1,9 milliard de yens, soit 76 millions de francs (voir *le Monde Affaires* du 21 mars 1986).

La SICADA rachète l'activité « viandes » de Caby

La SICADA (Société d'intérêt collectif agricole de l'Aménois) d'Ailly-sur-Somme (Somme) rachète les activités de découpe et de négoce de viandes de la société Caby, à Saint-André, près de Lille (Nord). La SICADA (400 salariés, 550 millions de francs de chiffre d'affaires), filiale du groupe Alliance (1 200 salariés, 2,15 milliards de francs de chiffre d'affaires), est spécialisée dans la collecte du bétail, l'abattage, la découpe et la commercialisation de la viande. Le département « viandes » de Caby, *qui* emploie 44 salariés, a représenté, en 1986, le tiers des 650 millions de francs réalisés par l'ensemble de l'entreprise. Caby recentre ses activités sur la charcuterie-salaisonnerie.

Akzo rachète Buhler à Rhône-Poulenc

Le brillant Buhler étincellera désormais sous pavillon néerlandais. Le groupe chimique Akzo d'Arnhem vient en effet de signer un accord de principe avec Rhône-Poulenc en vue de lui racheter toutes ses activités dans les produits d'entretien. Ces activités sont représentées, d'un côté par la filale Buhler-Fontaine, qui sera intégralement absorbée; de l'autre par une division de Rhodic, qui sera cédée à Akzo. Cet ensemble industriel emploie cent soixante-dix personnes et réalise un chiffre d'affaires de 180 millions de francs. Il sera intégré à la branche produits de consommation d'Akzo (5,1 milliards de francs de chiffre d'affaires environ).

Sursis jusqu'au 27 avril pour les chantiers navals de La Rochelle

Le tribunal de commerce de La Rochelle a décidé, le 20 mars, de prolonger jusqu'au 27 avril la période *« d'observation »*, initialement fixée au 20 mars, avant de décider du sort des Ateliers et chantiers de La Rochelle-Pallice (ACRP) qui a déposé son bilan. Ces chantiers n'ont plus aucune construction en cours et sept cents des huit cent cinquante salariés sont en chômage technique. La construction d'un paquebot à voile, souhaitée par l'armateur havrais M. Jean-Marc Poylo, est toujours *espérée*, mais aucune commande ferme n'a été passée, et les chantiers ont été contraints de déposer leur bilan le 3 mars dernier. Le tribunal de commerce avait alors nommé un administrateur provisoire et déclaré la cessation de paiement.

VEBA privatisé le 23 mars

VEBA, quatrième groupe industriel d'Allemagne fédérale, sera intégralement privatisé à partir de lundi 23 mars, a annoncé, vendredi 20 mars le ministre ouest-allemand des finances, M. Gerhard Stoltenberg. L'Etat fédéral va vendre sa participation de 25,55 % dans le capital *du groupe pétrolier par l'intermédiaire* d'un consortium bancaire (trente-huit banques allemandes et trente-trois banques étrangères). Le cinquième de ce placement sera réservé aux investisseurs étrangers. Les 10,1 millions d'actions détenues par l'Etat fédéral seront vendues au prix de *250 DM l'action de 50 DM* au nominal, prix très proche du dernier cours boursier (253 DM). Cette vente rapportera plus de 2,5 milliards de deutschemarks aux caisses de l'Etat fédéral.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 16 au 20 mars

Une consolidation musclée

LES giboulées de mars n'ont pas rafraîchi l'atmosphère rue Vivienne. Pour la seconde semaine consécutive, le marché s'est employé à consolider les positions conquises en début de mois. Mais alors que l'effritement ou la baisse constitue le lot habituel de ce type de manœuvre, la résistance s'est organisée. Si bien organisée même qu'à l'issue d'un flirt poussé avec ses plus hauts niveaux, la Bourse de Paris s'adjugeait en l'espace de cinq séances un gain de 0,8 % environ.

La performance est jolie, survenant à la veille de l'échéance boursière mensuelle. La liquidation aura en effet lieu lundi prochain 23 mars. Sans être somptueuse, elle est de bonne qualité (+ 8 %) et porte aux alentours de 13 % la hausse enregistrée depuis le début de l'année. Dans les conditions qui ont prévalu ces derniers jours sous les lambris, tout porte maintenant à croire que cette liquidation est déjà faite, ou peut s'en faut, et que la séance réservée à cet effet sera de pure forme.

Tous les professionnels se disaient très agréablement surpris de la tournure prise par les événements. La Bourse a-t-elle eu de la chance ? Ses anges gardiens ont, en tout cas, bien fait les choses. Les derniers indicateurs sur la marche de l'économie démontrent que la situation n'est pas si mauvaise que cela, avec pour février, une réduction du déficit commercial, un indice des prix redevenu sage (entre 0,1 % et 0,2 %) et, d'après la Banque de France, une activité industrielle plus soutenue et en voie d'amélioration. Certes, il n'y a pas de quoi pavoiser. Mais autour de la corbeille, à force d'anticiper, on ne déteste pas de temps à autre entendre le son du violon. Et puis les entreprises françaises continuent à publier leurs résultats pour 1986. Sauf exception, dans la majorité des cas, les profits s'étoffent confortablement (+ 12 % pour L'Air liquide), parfois de façon spectaculaire, comme dans le cas de Mumm (+ 80 %). Mais le marché a été très sensible aussi à la stabilité des changes. L'accord du Louvre n'est peut-être qu'un écran de fumée, mais il fonctionne. C'est tout ce qui importe. Et dans ces conditions, l'espoir d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt renaît. En fin de semaine, sur le marché obligataire, beaucoup tablaient sur un geste de la Banque de France, qui, disait-on, pourrait à nouveau abaisser son taux d'intervention.

Il y avait déjà là de quoi retenir l'intérêt des candidats au placement. L'actualité en a rajouté et s'est montrée généreuse. La polémique dans la majorité sur l'urgence, ou non, de relancer l'économie a littéralement émoustillé la Bourse, et la Rue de Rivoli a eu beau démentir, l'idée a fait son chemin dans les travées. *« Elle n'est pas idiote,* disait-on, *car il faudra bien présenter quelque chose aux élections présidentielles dans un an. »* L'argument paraît irréfutable. Pour M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, c'est toujours « non ». En revanche, rue Vivienne, certains sont prêts à prendre le pari contraire. *« Ce ne serait pas la première fois qu'un ministre se dédirait »*, entendait-on.

Est-ce pour cette raison ? Déjà assez actifs ces derniers temps, les investisseurs étrangers, surtout japonais assurait-on près des piliers, ont procédé à de très gros achats. De leur côté, les organismes de placement collectif et les institutionnels ne sont pas restés inactifs. La fin du trimestre est proche et beaucoup souhaitent ne pas conserver trop de liquidités pour présenter des bilans de la meilleure qualité possible. De sorte que les ventes bénéficiaires effectuées en prévision de la liquidation ont été remarquablement absorbées. Paris, il est vrai, bénéficie, comme New-York, d'une aura très particulière. D'après les futurologues financiers, ce seront les deux places branchées de l'année. Pour l'instant, Wall Street l'est, c'est indiscutable, et il n'est pas impossible, en plus, que l'effet de contagion ait joué avec la pluie de records tombée de l'autre côté de l'eau.

Les analystes français travaillant sur graphiques sont, eux, très optimistes pour notre marché. Vu le tracé des courbes et la tournure prise par les événements cette semaine, quelques-uns sont formels : la Bourse va entrer dans une nouvelle phase de hausse. Ne serait-ce pas plutôt d'expansion ? D'après les dernières statistiques de la chambre syndicale des agents de change, l'activité sous les lambris s'est encore fortement accrue pour les deux premiers mois de l'année avec un volume global de transactions atteignant 430 milliards de francs. La progression par rapport aux chiffres de la période correspondante de l'année écoulée est de 49,2 %. Le pompon est tenu par le second marché avec 257 % d'échanges en plus.

« C'est tout simplement époustouflant » disait, étourdi, un vieil habitué. La preuve est administrée que la révolution est en marche quelque part entre la rue Vivienne et la rue Notre-Dame-des-Victoires. La réforme du statut des agents de change, annoncée la semaine dernière, ne constitue que la partie émergée de l'iceberg. On n'a, paraît-il, encore rien vu.

Des événements de la semaine, on retiendra la belle tenue du BTP l'OPE surprise lancée par Epeda-Bertrand Faure sur Luchaire (1 EBF pour 4 Luchaire), semble-t-il, accepté par l'attaqué, et la montée en flèche de CSF, vedette-étoile incontestée. L'action de la filiale du groupe Thomson s'est approchée à moins de 3 % de son plus haut niveau de toujours (1 765 F).

La rumeur assurait que CSF serait chargé de bourrer d'électronique les sous-marins que l'Arabie saoudite pourrait acheter à la France dans le cadre d'un contrat d'armement. La Bourse, elle, est bourrée de dynamite.

ANDRÉ DESSOT.

Banques, assurances sociétés d'investissement

	20-3-87	Diff.
Bail Équipement	489	– 21
Bancaire (Cie)	1 060	– 14
Cetelem	1 314	– 37
Chargeurs SA	1 920	– 18
CFF	1 209	– 26
CFI	610	+ 4
Eurafrance	3 150	+ 4
Hénin (La)	779	+ 28
Imm. Pl-Monceau	495	– 3
Locafrance	748	+ 32
Locindus	955	– 1
Midi	1 554	– 10
Midland Bank	481	+ 8
O F P	1 725	+ 6
Paris. de réesc	853	– 7
Prétabail	1 555	+ 65
Schneider	667	+ 33
UCB	565	– 44

Métallurgie construction mécanique

	20-3-87	Diff.
Alspi	525	+ 7
Avions Dassault-B.	1 295	– 5
Chiers-Châtillon	83,50	– 1,35
FACOM	1 970	– 11
Fives Li	252	– 10
Marine Wendel	551	+ 11
Penhoët	1 591	+ 56
Peugeot SA	1 455	+ 5
Poclain	37,20	– 1
Sagem	3 900	+ 100
Strafor	802	– 3
Valéo	565	+ 19
Vallourec	103,10	– 6

Mines, caoutchouc, outre-mer

	20-3-87	Diff.
Géophysique	420	+ 64,90
Imétal	115	+ 2,10
INCO	96,20	+ 0,70
Michelin	3 260	+ 80
Min. Penarroya	55,50	+ 0,50
RTZ	71,60	– 1,40
ZCI	1,30	– 0,04

Mines d'or, diamants

	20-3-87	Diff.
Anglo-American	121	+ 7,60
Amgold	544	+ 2
Buf. Gold M.	131	+ 6,50
De Beers	72,10	+ 5,60
Drief. Cons.	118,50	+ 4,40
Gencor	103,50	+ 4,30
Gold Field	84,70	+ 2,50
Harmony	73,95	+ 0,95
Randfontein	745	+ 90
Saint-Helena	91	+ 4,40
Western Deep	293	+ 11

Produits chimiques

	20-3-87	Diff.
Inst. Mérieux	5 080	– 10
Labo. Bell.	2 214	– 1
Roussel UC	1 885	– 15
BASF	833	– 37
Bayer	930	– 85
Hoechst	823	– 42
Imp. Chemic.	129,80	+ 4,20
Norsk Hydro	151,10	+ 7,10

Matériel électrique services publics

	20-3-87	Diff.
Alcatel	2 910	+ 175
Alsthom-Atlantique	430	– 8,50
Crouzet	343	– 19
Générale des Eaux	1 492	– 6
IBM	905	+ 23
Intertechnique	1 740	+ 40
ITT	399,50	+ 6
Legrand	5 550	+ 10
Lyonnaise des Eaux	1 683	+ 130
Matra	2 581	+ 121
Merlin-Gerin	2 684	+ 122
Moteurs Leroy-Somer	860	+ 16
Moulinex	115,40	+ 8,80
PM Labinal	931	+ 3
Radiotechnique	1 600	+ 12
Schlumberger	241	+ 6
SEB	860	– 19
Siemens	2 095	– 90
Signaux	691	– 24
Téléméc. Electrique	3 520	+ 100
Thomson-CSF	1 710	+ 120

Valeurs diverses

	20-3-87	Diff.
Accor	553	+ 5
Agence Havas	2 130	+ 60
Arjomari	2 560	– 10
Bic	850	– 5
Bis	1 550	– 20
CGIP	1 566	+ 27
Club Méditerranée	685	– 2
Essilor	3 550	– 70
Europe 1	925	+ 9
Hachette	3 257	– 38
L'Air liquide	720	+ 19
L'Oréal	4 300	+ 55
Navigation Mixte	1 200	– 35
Nord-Est	217	– 6,10
Presses Cité	3 595	+ 155
Saint-Gobain	445	– 7
Sanofi	885	– 13
Skis Rossignol	1 351	– 43

Pétroles

	20-3-87	Diff.
Elf-Aquitaine	342	– 3
Esso	497	+ 22
Exxon	511	+ 2
Francarep	348	– 7
Petrofina	1 641	+ 21
Pétroles B.P.	140	– 6
Primagaz	818	– 22
Raffinage	163,80	inch
Royal Dutch	713	+ 24
Sogerap	433	+ 4
Total	478	+ 5,90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	20-3-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 525	– 25
7 % 1973	7 895	– 140
10,30 % 1975	101,85	+ 0,25
PME 10,6 % 1976	102,30	– 0,10
8,80 % 1977	123,80	+ 0,80
10 % 1978	103,45	+ 0,85
9,80 % 1978	102,90	+ 0,60
9 % 1979	101	+ 0,40
10,80 % 1979	105,80	+ 0,40
13,80 % 1980	103	– 0,13
16,75 % 1981	103,75	– 0,19
16,20 % 1982	119,05	+ 0,43
16 % 1982	120,60	+ 0,50
15,75 % 1982	115,90	+ 0,20
CNE 3 %	4 220	– 15
CNB bq. 5 000 F.	101,50	+ 0,05
CNB Paribas 5 000 F	101,90	+ 0,10
CNB Suez 5 000 F	101,90	– 0,10
CNI 5 000 F	101,20	+ 0,60

Alimentation

	20-3-87	Diff.
Béghin-Say	723	+ 44
Bongrain	2 710	– 40
BSN	5 020	+ 10
Carrefour	3 860	+ 62
Casino	2 340	+ 6
Euromarché	3 500	+ 40
Guyenne et Gasc.	870	– 40
Lesieur	1 790	– 30
Martell	1 661	– 37
Moët-Hennessy	2 488	– 18
Nestlé	36 430	– 470
Occidentale (Gle)	1 251	– 18
Olida-Caby	189	– 2,30
Pernod-Ricard	1 071	– 23
Promodès	2 515	+ 25
St-Louis-Bouchon	1 148	– 38
C.S. Saupiquet	1 205	– 35
Source Perrier	800	+ 51
Veuve Clicquot	4 450	+ 50

Filatures, textiles, magasins

	20-3-87	Diff.
André Roudière	288 50	– 7,50
Agache (Fin.)	1 865	+ 30
BHV	631	+ 5
CFAO	2 600	+ 13
Damart-Serviposte	2 700	+ 25
Darty	536	– 8
DMC	705	+ 10
Galeries Lafayette	1 238	+ 83
La Redoute	2 949	+ 50
Nouvelles Galeries	740	+ 12
Printemps	733	+ 18
SCOA	116	– 0,80

Bâtiment, travaux publics

	20-3-87	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 655	+ 75
Bouygues	1 289	+ 40
Ciments Français	966	+ 6
Dumez	2 240	+ 60
GTM	705	– 30
J. Lefebvre	1 891	+ 81
Lafarge	1 512	+ 17
Maisons Phénix	140	– 2
Poliet et Chausson	2 060	+ 20
SCREG	694	+ 74
SGE-SB	104,10	– 2,10

BONS DU TRÉSOR

Séance du 20 mars 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Juin	92,93	92,88	92,90	+ 0,06
Sept.	92,94	92,90	92,90	+ 0,01
Déc.	92,93	92,92	92,92	+ 0,09
Mars 88.	92,90	92,90	92,90	+ 0,02

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Robur	+ 27,4	Nordon	– 9,8
Géophysique	+ 16,7	Sabigne	– 8,6
SCREG	+ 11,9	UCB	– 7,2
SDR Pas-de-Calais	+ 9,7	Epeda-Bertrand-Faure	– 7
Lyonn. des Eaux	+ 9,3	UIS	– 6,4
Salvepar	+ 9	Vallourec	– 5,5
Colas	+ 8,9	Guyenne	– 5,4
Lebon	+ 8,4	Manurhin	– 5,4
Moulinex	+ 8,1	SAT	– 5,2
CSF	+ 7,5	Comptoirs Mod.	– 5
Galeries Lafay.	+ 7,2	Crouzet	– 4,6
Beghin	+ 7,1	Unibail	– 4,6
Ecco	+ 7	Bail Equipement	– 4,3

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
C.S.F.	209 870	343 390 843
Peugeot	201 361	292 326 215
Elf	837 616	285 355 210
Michelin	93 994	268 491 561
Moët	79 870	198 662 507
Saint-Gobain	386 270	172 844 965
Total	330 230	157 404 606
Midi	90 149	140 193 457
Imétal	1169 962	133 720 903
Lafarge	89 039	133 307 453
B.S.N.	26 289	131 597 250
Valeo	225 789	126 244 087
Arjomari	49 931	125 277 830

(*) Du 12 au 19 mars.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Or fin (kilo en barre)	81 000	79 800
— (kilo en lingot)	81 000	79 850
Pièce française (20 fr.)	512	511
Pièce française (10 fr.)	365	372
Pièce suisse (20 fr.)	545	556
Pièce latine (20 fr.)	498	468
● Pièce tunisienne (20 fr.)	457	448
Souverain	591	596
Souverain Elizabeth II	605	606
● Demi-souverain	347	348
Pièce de 20 dollars	3 120	3 010
— 10 dollars	1 520	1 480
● — 5 dollars	955	930
— 50 pesos	3 125	3 080
● — 20 marks	605	601
— 10 florins	488	481
● — 5 roubles	330	330

Les SDR en plein virage

Tout arrive à qui sait attendre. Depuis plusieurs mois les sociétés de développement régional, les SDR, étaient à la recherche d'une ouverture sur le marché obligataire pour lever des fonds dans de bonnes conditions. Le moment est, semble-t-il, venu. Elles s'apprêtent à émettre, lundi 23 mars, trois emprunts groupés pour un montant total de 1,41 milliard de francs.

Pour les 19 SDR qui couvrent le territoire français, le refinancement de leur activité constitue à l'heure actuelle *« le problème numéro un »* reconnaît M. Daniel Granjon, le président de la Chambre syndicale des SDR. En effet, sur le front de l'activité, ces « institutions financières spécialisées » ont su amorcer le virage imposé par la révolution financière en cours. Spécialisées notamment dans la distribution de prêts bonifiés par l'État, elles ont naturellement souffert de la forte réduction de l'enveloppe de ces prêts depuis 1984. Les forces de vente des SDR ont su développer rapidement des produits nouveaux adaptés à la demande d'une clientèle qu'elles connaissent bien. Il y a trois ans, les prêts aidés représentaient les trois quarts des prêts à moyen et long terme distribués par les SDR, les prêts non bonifiés le quart restant. En 1986, la proportion était presque inversée : les SDR avaient placé 2 milliards de prêts bonifiés et 3,5 milliards de crédits non bonifiés. Un belle reconversion que les SDR sont bien déterminées à poursuivre cette année. Elles ne disposent plus en 1987 que d'une enveloppe de 1,5 milliard de prêts bonifiés. Dans le « commerce » des fonds propres, les SDR ont également su donner au bon moment un net coup d'accélérateur. Alors qu'elles engageaient jusqu'à présent environ 100 millions de francs par an, ce sont près de 300 millions de francs qui ont été investis en 1986 en fonds propres dans des entreprises, généralement petites ou moyennes. *« Près du tiers de nos participations nouvelles le sont dans des entreprises en création »*, ajoute, non sans quelque fierté, M. Daniel Granjon.

Les sociétés de développement régional se trouvent donc plongées désormais dans une vive concurrence avec les banques. *« Le chef d'entreprise n'est plus captif, il nous faut lui proposer des taux intéressants, mais aussi un service de qualité »*, commente-t-on à la chambre syndicale. Cette concurrence n'est pas facile, dans la mesure où les banques justement sont également actionnaires des SDR (environ 26 % du capital en moyenne). Plutôt que d'une guerre ouverte, M. Granjon préconise *« une stratégie de complémentarité des SDR et des banques »*. Certaines interventions communes sur le financement à moyen terme des entreprises sont déjà réalisées.

Le principal problème reste donc pour les SDR, celui de leur refinancement. Elles ne disposent pas encore de tous les outils nécessaires pour intervenir opportunément sur les marchés de l'argent. M. Granjon souhaiterait en particulier doter Finansder de moyens plus importants et en faire un véritable *market maker* (faiseur de marché) au service de l'ensemble des SDR. Déjà opérateur financier du groupe, *« Finansder doit passer à une vitesse supérieure »*, estime le président de la chambre syndicale. Si rien n'est fait, s'inquiète-t-il, *« nous risquons de devenir des artisans sur un marché où travaillent des industriels »*. Un appel qu'il adresse aussi aux présidents de ses 19 SDR.

E. T.

MATIF

Notionnel 10 %. — Cotation en pourcentage du 20 mars 1987

COURS	ÉCHÉANCES Mars 87	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87
Premier	108,40	108,25	108,35	108,20
+ haut	108,50	108,25	108,35	108,20
+ bas	108,35	108,10	108,20	108,10
Dernier	108,40	108,25	108,35	108,20
Compensation	108,40	108,25	108,35	108,20

Nombre de contrats : 17 458.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	16 mars	17 mars	18 mars	19 mars	20 mars
RM	1 578 693	1 477 526	2 012 417	1 937 871	– (1)
Comptant R. et obl.	7 450 348	7 982 906	12 036 273	11 111 321	–
Actions	486 584	758 901	537 787	614 877	–
Total	9 515 625	10 219 333	14 586 477	13 664 069	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	109,4	108,9	109,9	109,8	–
Étrangères	105,6	105,1	106,7	106,2	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	112,3	111,6	113	112,8	113,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	439,2	438,8	442,9	443	444,5

(1) Les chiffres du 20 mars n'étaient pas disponibles auprès de la Compagnie des agents de change.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Au-dessus des 2 300

Tous les records ont été battus cette semaine à Wall Street et le marché, à la veille du week-end, s'est offert le luxe de franchir en beauté la fameuse barre psychologique des 2 300 points. Les « trois sorcières » tant redoutées, se sont, elles, enfuies sur leur balai. Les boursiers de New-York appellent les « trois sorcières » la triple échéance à terme survenant chaque trimestre (contrats sur options, indices et actions) et qui provoque à son dénouement une grande volatilité des cours. Cette fois, ces opérations se sont déroulées sans le moindre problème. Le sentiment au « Big Board » était, il est vrai, sacrément haussier, grâce à la remontée des puits de pétrole mais aussi à la remontée imprévue des mises en chantier de logements (+ 2,6 %) en février. A la veille du week-end, journée des « trois sorcières », le Dow Jones s'établissait à 2 333,52, avec un gain de 33,95 points sur son niveau de la veille et de 74,86 points sur celui du 13 mars. L'activité hebdomadaire a porté sur 910,44 millions de titres contre 853,09 millions.

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Alcoa	43 3/4	44 3/4
ATT	23 3/8	23 7/8
Boeing	52 1/4	53 1/2
Chase Man. Bank	38 3/8	38 1/4
Du Pont de Nemours	107 1/2	113 7/8
Eastman Kodak	75 1/8	77 1/4
Exxon	82 5/8	85 1/8
Ford	79 3/4	81 3/4
General Electric	105 1/8	107 1/4
General Motors	77 7/8	78 1/8
Goodyear	53 1/4	55
IBM	144 7/8	148 1/2
ITT	63 5/8	64 3/4
Mobil Oil	45 1/4	48 3/4
Pfizer	73 5/8	75 1/4
Schlumberger	37 5/8	40
Texaco	34 5/8	35
UAL Inc.	58 7/8	59 5/8
Union Carbide	28 7/8	28 3/4
USX	25	27 1/4
Westinghouse	64 3/8	65
Xerox Corp	72 5/8	74 1/2

LONDRES

Progrès

L'amélioration observée la semaine précédente s'est poursuivie ces derniers jours. Le marché a été très favorablement impressionné par le budget de l'Etat présenté mardi par le chancelier de l'Echiquier, et également par la réduction des taux d'intérêt bancaires et hypothécaires. Les déductions fiscales offertes pour la recherche pétrolière, ainsi que la hausse des prix du brut, ont entraîné la baisse des valeurs concernées.

Indice « FT » du 20 mars : industrielles, 1 598,9 (contre 1 583,9) ; mines d'or, 362,4 (contre 340,1) ; fonds d'Etat, 92,04 (contre 89,87).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Beecham	551	556
Bowater	412	434
Brit. Petroleum	819	836
Charter	317	321
Courtaulds	382	419
De Beers (*)	10 25/32	11 47/64
Glaxo	15 9/16	15 31/64
Gt. Univ. Stores	18 5/8	18 7/8
Imp. Chemical	13 3/8	13 13/64
Shell	12 9/64	12 11/16
Unilever	25 47/64	25 3/8
Vickers	487	488 1/2
War Loan	39 1/4	40 13/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Au plus bas de l'année

Le moral au plus bas, le marché allemand a poursuivi sa descente aux enfers, et encore baissé de 3,9 %, pour arriver à son plus bas niveau de l'année. Les opérateurs redoutent que les importantes émissions d'actions prévues dans les prochaines semaines ne pèsent encore sur les cours. D'autre part, le problème des indemnités à verser par les grands pharmaciens allemands aux hémophiles atteints par le SIDA à fait très mauvaise impression. Enfin, la rumeur, démentie, que Daimler-Benz à son tour aurait perdu de l'argent dans des opérations de change, a encore ajouté au pessimisme ambiant. Indice de la Commerz Bank du 20 mars : 1644,5 (contre 1711,7).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
AEG	312	294
BASF	259,10	247
Bayer	305,60	285
Commerzbank	257	254,50
Deutschebank	630 50	605
Hoechst	259	250
Karstadt	413	396
Mannesman	162,50	159
Siemens	651,50	625
Volkswagen	329,80	330,50

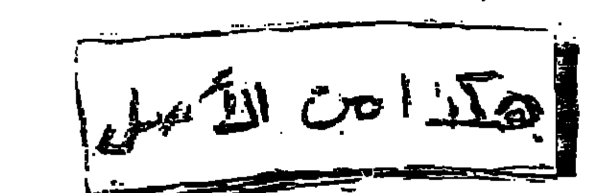
TOKYO

Au « top » niveau

Le Kabuto-Cho n'a rien perdu de son dynamisme et, malgré des ventes bénéficiaires, s'est maintenu à ses plus hauts niveaux, crevant même son plafond à la veille du week-end. Sony a été quelque peu affecté par l'annonce d'une baisse de 60 % de ses résultats (1er novembre 1986-31 janvier 1987).

Indices du 21 mars : Nikkeï : 21 657,67 (contre 21 497,95) ; indice général : 1 869,70 (contre 1 844,91).

	Cours 13 mars	Cours 20 mars
Akaï	452	470
Bridgestone	739	810
Canon	900	857
Fuji Bank	2 640	2 730
Honda Motors	1 550	1 430
Matsushita Electric	1 880	1 790
Mitsubishi Heavy	601	619
Sony Corp.	3 360	3 180
Toyota Motors	1 830	1 770



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Abolir la perpétuité

Le manager de l'avenue du Maine qui, selon Max Jacob, tentait de réaménager *son ménage afin que son* manège marche fait des adeptes. En fin de semaine, une banque américaine essayait de réaménager une euro-émission perpétuelle à taux variable sous une forme plus aimable et comestible que l'originale, c'est-à-dire plus courte et plus rentable. L'effondrement graduel depuis décembre dernier du marché des euro-émissions perpétuelles à taux d'*intérêt variable – qui s'est traduit* par la disparition progressive et irréversible dans ce secteur des « *market-makers* », ces poumons indispensables que sont les faiseurs de marché sans lesquels rien ne peut euro-subsister – ne laisse que deux options aux eurobanques porteuses de ce type de papier : soit oublier ce genre d'euro-emprunt et encaisser les pertes afférentes, soit essayer de réorganiser sous une autre forme ce que, actuellement, rejette tout euro-estomac normalement constitué.

Parmi les différents schémas envisagés, il en est un qui, au travers de swaps et autres opérations intermédiaires, *entend redonner* sa valeur réelle aux euro-émissions perpétuelles. Son objectif est de proposer, *en échange*, deux types d'instruments très différents : d'une part, des euro-obligations à taux variable d'une durée déterminée de seulement quinze ans ; d'autre part, des euro-obligations également sur quinze ans, mais dotées d'un coupon zéro, c'est-à-dire sur la base d'une forte décote. Le premier permet de *ramener la durée indéterminée dans* les limites d'une échéance connue, le second d'établir un rendement non seulement réaliste mais aussi négociable.

Le *succès de la semaine* a, sans conteste, été celui remporté par la Banque mondiale au travers d'une euro-émission sur cinq ans, dotée d'un coupon zéro de 150 millions de dollars australiens. Offerte à un prix de 53, elle a immédiatement été très bien accueillie. Elle était, vendredi, recherchée sur la base d'une décote de seulement 0,125 et proposée à partir d'une prime d'également 0,125. Cela, *par rapport* à une commission globale de 1,25 %, prouve qu'il existe encore un marché lorsque la qualité de l'emprunteur est au-dessus de tout soupçon et que les conditions sont réalistes.

Le *désintéressement* des euro-investisseurs pour le papier libellé en dollars des Etats-Unis persiste. Aussi l'intérêt des euro-investisseurs continue-t-il de se concentrer, indépendamment des monnaies pourvoyeuses de coupons très élevés, sur les taux de change ou sur les devises *où les taux d'intérêt s'abaissent ou* paraissent avoir des chances de se détendre davantage. Ce fut le cas, dernièrement, du sterling. C'est actuellement celui de la lire italienne, du franc français, de l'ECU et du dollar canadien.

« HOMES » sweet home

Parmi les nouveaux instruments nouvellement créés au cours des derniers mois, il faut souligner le succès des opérations structurées sur la base de garanties hypothécaires. Salomon Brothers a été le pionnier dans ce domaine tant aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne. La difficulté pour mettre sur pied un instrument de ce type est d'en définir *la* durée. Les emprunts hypothécaires américains et anglais ont une durée de vie moyenne de vingt-cinq ans. Mais, si les taux d'intérêt viennent à s'abaisser brutalement, les emprunteurs ont tendance à rembourser massivement en avance leurs hypo*thèques. Cela dit, la solide caution* que ces dernières représentent est à la base du succès remporté par les offres dotées de ce collatéral. *Leur* popularité croissante est bien évidemment la conséquence de la crise qui a secoué le marché des euro-émissions traditionnelles à taux d'intérêt variable et de la désaffection des euro-investisseurs à leur égard.

La première émission en livres anglaises de ce genre a vu le jour durant la deuxième moitié du mois de janvier. Baptisée pour la circonstance « Home Owner Mortgage Euro Securities » (« HOMES »), elle a été la première à réellement introduire, dans le secteur de l'euro*sterling, la garantie de rembourse*ment que représente des prêts hypothécaires immobiliers. D'une durée de vingt-six ans et quatre mois, et d'un montant de 50 millions de livres anglaises, cette euro-émission a *été* offerte par la très britannique National Home Loans plc (NHL). Proposée au pair à partir d'une marge de 0,20 % en dessus du taux de l'euro-sterling à trois mois, l'euro-emprunt NHL a connu un vif succès parce que le produit des hypothèques était directement (« *pass through* ») *affecté au rembourse*ment du principal et au service des intérêts dus aux investisseurs de l'emprunt euro-obligataire.

Croyez-le ou pas, il existe encore une devise que les Japonais n'ont apparemment pas encore découverte. Il s'agit de la lire italienne qu'en revanche s'arrache le dentiste belge par suite des coupons élevés qui sont attachés aux euro-émissions libellées dans la monnaie cisalpine. Volvo en fait l'heureuse expérience jeudi. L'euro-emprunt de 70 milliards de lires qu'elle proposait ce jour s'est placé en moins de trente minutes. Peu avant le lancement, les banques dirigeant l'opération s'interrogeaient car c'était la première dans ce secteur à être offerte avec un rendement inférieur à 10 %. L'euro-émission, dont la durée est de trois ans et le coupon annuel de 10,125, sera, en effet, émise à un prix de 100,25 afin de procurer un *rendement à échéance de 9,92 %*. Mais la courte durée du papier, la qualité du débiteur qu'on voit rarement *sur l'euromarché et surtout la* devise ont été les principaux facteurs à l'origine d'une performance triomphale. Les taux d'intérêt à court terme ont tendance à se détendre en Italie tout comme en France d'ailleurs. Cette conjugaison, alors *que les taux allemands restent* imperturbablement les mêmes, fait penser à une coalition. Certains banquiers estiment que les autorités italiennes et françaises semblent avoir décidé de dire « Au diable les Germains, laissons-les assumer seuls les conséquences de leur entêtement ». La transaction Volvo s'est déroulée sous l'égide de la « Comit », l'euro-surnom familier de la Banci com*merciale italiana*.

Certains envisagent qu'après le sterling le franc français pourrait fort bien faire l'objet de la prochaine spéculation internationale. On ne voit pas très bien comment cela pourrait se passer parce que, contrairement à la britannique, la devise tricolore est enfermée dans les anneaux du serpent européen. Il n'en demeure pas moins que les ban*ques françaises affirment recevoir* présentement de fortes demandes d'Extrême-Orient et des pays du *Golfe pour de l'europapier à taux* fixe libellé en francs français. Les rendements relativement élevés que procurent actuellement *les* euro-émissions en francs et l'espoir d'une détente supplémentaire des taux d'intérêt français sont les deux *élé*ments derrière cet appétit étranger.

Ce n'est toutefois pas à taux fixe mais sur la base d'un intérêt variable qu'a été lancé, cette semaine, un nouvel euro-emprunt en francs français. D'un montant de 900 millions, il est, néanmoins, assorti de warrants *permettant* d'acquérir des euro-obligations à taux fixe. L'emprunteur est une filiale de la Midland *Bank* britannique qui *garantit* l'opération. L'émission de base se compose d'euro-obligations à dix ans qui porteront un intérêt trimestriel basé sur le rendement pondéré des bons à treize semaines du Trésor français auquel s'ajoutera une marge de 0,55 % jusqu'en juin 1992, puis de 0,65 % par la suite. Sur ces données, le premier coupon courant jusqu'au 15 juin a été fixé à 8,25 %. Les war*rants émis simultanément sont* proposés à un prix unitaire de 220 francs. Chacun d'entre eux permettra au porteur d'acquérir au pair une euroobligation Midland Bank qui viendra à échéance en 1997 et qui, dans l'intervalle, portera un intérêt annuel fixe de 8,25 %, le débiteur s'interdisant de rembourser par anticipation l'emprunt à taux fixe.

La *Société générale*, qui dirige le syndicat bancaire chargé de la trans action, a voulu miser sur une détente *des taux d'intérêt français. L'indice* de référence pour l'intérêt à taux variable ne pouvant concerner que les établissements domiciliés en France, c'est, en plus des trésoriers français, la clientèle des banques étrangères en France qui paraît être recherchée. Certaines banques françaises, cependant, ne paraissent pas entièrement convaincues. Elles estiment qu'il n'est pas possible de se *refinancer correctement à partir des* bons à treize semaines du Trésor,Calors qu'il est aisé de le faire à partir du *Libor* ou du *Pibor*.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Caoutchouc : un accord précaire

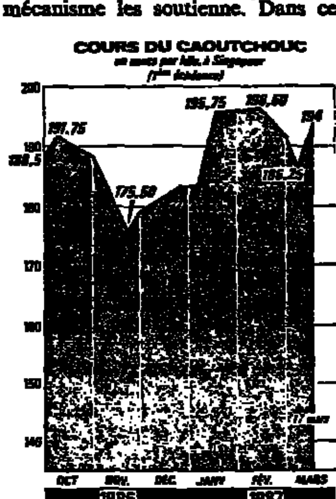
Après deux ans de négociations difficiles, producteurs et consommateurs de caoutchouc naturel sont parvenus à s'entendre sur les conditions d'un renouvellement de l'accord international de 1979. Prolongé à deux reprises, en 1985 puis en 1986, celui-ci doit expirer définitivement en octobre prochain. La semaine dernière à Genève, les deux camps ont fait taire leurs divergences pour l'intérêt général du marché. Les prix se sont raffermis, *pour atteindre* 195 *cents* « Malaisie - Singapour », le 20 mars, quelques heures avant la signature officielle du nouvel accord.

L'opposition se concentrait jusqu'ici sur le principe de révision des prix de référence (1). Les consommateurs, soucieux de ne pas défendre en vain un cours trop éloigné des réalités du marché, souhaitaient un réajustement des prix à intervalle de douze mois. De leur côté, en raison de leur attachement à une stabilité des recettes tirées de la gomme, les producteurs penchaient pour une révision tous les dix-huit mois. Ces derniers demandaient, en *outre*, que l'*ampleur de la révision* soit laissée à l'appréciation du Conseil de l'organisation internationale du caoutchouc (INRO). Quant aux pays importateurs, ils défendaient au contraire l'idée d'un ajustement automatique de 5 % en hausse ou en baisse, en fonction de *l'évolution du marché. Ils ont finale*ment eu gain de cause, les producteurs obtenant seulement le principe d'une révision tous les quinze mois. Les Malaisiens ont, de surcroît, renoncé à voir le prix de référence libellé dans leur propre monnaie. La pondération « ringitt malais et dollar de Singapour » a été maintenue.

PRODUITS	COURS DU 20-3
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	899,5 (– 9,5) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	800,5 (– 19,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 370 (– 50) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mai	1 304 (– 16) Francs/tonne
Café (Londres) Mars	1 275 (+ 15) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 944 (+ 60) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	291,75 (– 0,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	161 (+ 1,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	139,50 (– 2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

C'est au prix de ces concessions des producteurs qu'un accord sur le caoutchouc devrait voir le jour. Rien ne garantit cependant qu'il pourra empêcher une chute des cours, rendue possible par les craintes d'une surproduction en 1987, évaluée à *50 000-60 000 tonnes. Le stock* régulateur a, jusqu'à présent, acheté 370 000 tonnes. En vertu de l'accord aujourd'hui en vigueur, il peut continuer ses interventions sur le marché, à condition de limiter ses acquisitions supplémentaires à 30 000 tonnes, pas une de plus. Le nouvel accord doit permettre la constitution d'un stock supplémentaire de 150 000 tonnes. Il faudra cependant attendre sa ratification, au printemps 1988, pour que cette réserve puisse être formée. Ainsi, entre octobre 1987 et mars 1988, le *risque subsiste de voir les cours* mondiaux chuter, sans qu'aucun mécanisme les soutienne. Dans ce



contexte, l'entente entre producteurs et consommateurs repose sur une base précaire. Il suffirait d'un accident de parcours des prix pour que les rancœurs des producteurs resurgissent.

ERIC FOTTORINO.

(1) Le mécanisme de l'accord repose sur un dosage d'interventions soit facultatives, *soit obligatoires du stock* régulateur, pour défendre un prix de référence de 201,66 cents. Si les cours mondiaux tombent à *171 cents, le stock* peut procéder à des achats de soutien. S'ils chutent à 161 cents, il doit impérativement acheter, afin d'éviter que le plancher absolu de 150 cents prévu par l'accord ne soit touché.

LES DEVISES ET L'OR

Hausse de la livre, baisse du dollar

Sur des marchés des changes plus actifs, la livre sterling *s'est élevée* à son plus haut cours depuis cinq ans face au dollar, avant de fléchir un peu, tandis que la devise américaine se repliait quelque peu après sa poussée de la semaine dernière.

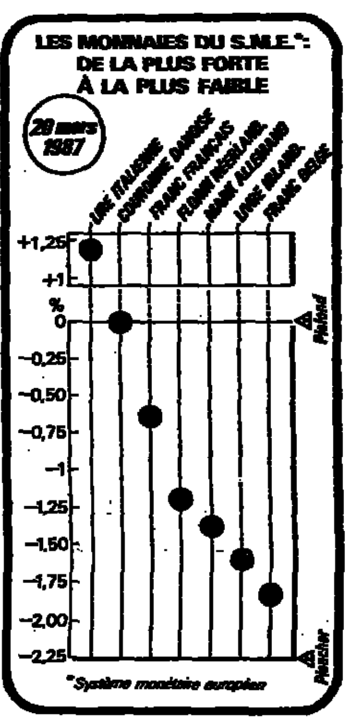
Le billet vert, il est vrai, était « tiré » vers le haut par l'ascension de la livre, et par les achats d'opéra*teurs le voyant déjà à 1,90 DM*. Mais, au niveau de 1,87 DM et 6,22 francs à Paris, les rumeurs, vraies ou fausses, d'interventions des banques centrales l'avaient stoppé dans sa hausse. Cette fois-ci, il a été tiré vers le bas pour diverses raisons, peut-être la révision en baisse, à 1,1 %, de la progression du PNB américain au quatrième trimestre. En fait, soulignent les opérateurs, le dollar, après avoir touché son plafond virtuel, pourrait venir tester son plancher, également virtuel, entre 1,83 DM et 1,80 DM. Pour l'instant, tout le monde est ravi de son comportement. « *Tout se passe comme s'il évoluait dans les limites qu'aurait fixées le groupe des Six* » (et qu'il n'a pas rendues publiques), estime la Bundesbank. Le son de cloche est le même aux Etats-Unis, où le secrétaire au Trésor et le vice-président de la Réserve fédérale s'accordent, une fois n'est pas coutume, pour trouver « *satisfaisante* » la tenue du dollar.

En Grande-Bretagne, la publication du projet de budget a ravi la City et les milieux financiers internationaux, ce qui a poussé la livre sterling à près de 1,61 dollar mercredi (plus de 9,85 francs à Paris), malgré une nouvelle diminution d'un demi-point du taux d'intervention de *la Banque d'Angleterre. La maison* de courtage londonienne Savory Milln juge ce *projet « bien conçu »* et estime qu'il « *renforce les chances de réélection de Mme Thatcher* ». En diminuant le déficit budgétaire, ramené à 4 milliards de livres, il réduit les besoins d'emprunt du Trésor et facilite une baisse des taux d'*intérêt que le marché* chiffre à deux points au total, soit un de plus que celui déjà acquis en huit jours et en deux fois. Cette baisse a déjà *été* répercutée par les *Buildings Societies*, les si populaires *sociétés* de crédit immobilier hypothécaire qui ont ramené leur taux de 12,25 % environ à 11,25 % à la grande satisfaction des candidats au logement très nombreux en Grande-Bretagne. Par ailleurs, le gouvernement, aux yeux du marché, a la tentation d'une trop forte diminution des impôts qui, de l'autre côté du Channel, aurait *été* imprudente et coûteuse. Bref, tout le monde est heureux, sauf les travaillistes, naturellement, qui dénoncent un budget « *électoral* ».

En Europe, le calme et la stabilité règnent, la spéculation continuant à se détacher lentement du mark. A Paris, le cours de la devise allemande est resté stable, aux environs de 3,3280 francs. La Banque de France a annoncé, à la fin de la semaine dernière, avoir remboursé à *la Bundesbank 21 milliards* de francs sur les 34 milliards qu'elle lui devait au titre de ses interventions du début de janvier. Cette semaine, elle a continué, surtout lundi et mardi, à racheter des marks pour poursuivre ses remboursements, qu'elle devrait pouvoir achever dans les prochaines semaines.

A cet égard, l'annonce d'une hausse des prix, provisoire, de 0,1 % à *0,2 %* en février, *a* rassuré, que ce soit sur les marchés des changes ou sur les marchés financiers : certains redoutaient une hausse de 0,4 % à 0,5 %. Il est même possible que le franc monte un peu par rapport au mark dans un proche avenir, si les capitaux étrangers sont davantage attirés par les taux encore élevés qu'offre la place de Paris.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 16 AU 20 MARS

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,5980	–	16,3934	63,2183	54,6000	2,6350	48,3325	0,8767
	1,5770	–	16,2153	64,3501	53,9665	2,6055	47,6190	0,8759
Paris	9,7478	6,1000	–	397,78	333,96	16,0737	294,82	4,6833
	9,7254	6,1670	–	396,85	332,61	16,0683	293,67	4,6826
Zurich	2,4505	1,5335	25,1395	–	83,7291	4,0408	74,1179	1,1773
	2,4507	1,5540	25,1986	–	83,8640	4,0490	74	1,1799
Francfort	2,9267	1,8315	30,0246	119,43	–	4,8260	88,5210	1,4061
	2,9222	1,8530	30,0470	119,24	–	4,8280	88,2381	1,4070
Bruxelles	60,6441	37,95	6,2213	24,7473	207,20	–	18,3421	2,9136
	60,5253	38,32	6,2234	24,6976	207,12	–	18,2762	2,9142
Amsterdam	3,3062	2,0690	33,9190	134,92	112,96	5,4519	–	1,5884
	3,3117	2,1000	34,0522	135,14	113,33	5,4716	–	1,5945
Milan	2051,39	1302,50	213,52	840,36	711,16	34,3214	629,53	–
	2076,96	1317	213,56	847,40	710,74	34,3147	627,14	–
Tokyo	242,41	151,70	24,8696	98,9240	82,8282	3,9973	73,3284	0,1164
	240,89	152,75	24,7690	98,2947	82,4338	3,9799	72,7381	0,1160

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 20 mars, 4,0210 F contre 4,0073 F le vendredi 13 mars.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Retour à l'optimisme

« *On baigne dans le bonheur* », avouait, en fin de semaine, un opérateur sur le marché français des obligations. « *Pourvu que ça dure* », ajoutait-il, mais, pour l'instant, tout va bien et il faut dire qu'une série de facteurs favorables se conjuguent pour faire régner l'optimisme, en contraste saisissant avec la morosité qui paralysait les initiatives il y a encore quelques semaines.

Tout d'abord, le loyer de l'argent au jour le jour sur le mar*ché interbancaire, qui s'était tendu* depuis le début de la semaine, passant de 7 7/8 % à plus de 8 1/2 %, retombait vendredi à 7 1/2 %. Motif : les banques avaient pris du retard dans la constitution de leurs réserves obligatoires auprès de la Banque de France, *au cours de la période* mensuelle qui s'achevait le vendredi 20 mars. Comme le mois dernier, les autorités monétaires, en laissant monter, sans intervenir, le loyer de l'argent, ont voulu sanctionner les trésoriers de banques qui ont attendu le dernier moment *pour constituer leurs réserves*, anticipant une baisse des taux. Sitôt terminée cette période, le loyer en question a chuté de plus d'un point, revenant à ses niveaux de la première semaine de décembre 1986. Encore eût-il été plus bas, à 7 1/4 %, si la Banque de France, vendredi matin, n'avait jugé bon de stopper la baisse à 7 1/2 % en épargnant les liquidités. *Ce faisant, elle a rassuré le* marché, qui aurait pu redouter les effets d'un recul trop rapide et table, assez raisonnablement, sur une nouvelle diminution du taux d'intervention de l'institut d'émission, d'un quart de point comme il y a quinze jours, soit lundi 23 mars, soit *la semaine d'après* : il faut bien doser les effets et « *garder du biscuit* » pour la suite. Remarquons toutefois que cette savante gradation nous ramène au bon *temps du gouvernement précé*dent, lorsque les autorités monétaires « distillaient » la baisse à petits coups, pour permettre d'en savourer le plaisir.

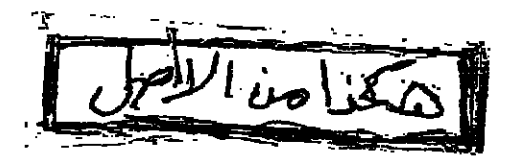
A l'étranger, ensuite, tout va très bien. En Grande-Bretagne, après la présentation du budget *(voir ci-dessus)*, la Banque d'Angleterre a encore abaissé d'un demi-point son taux d'intervention, ramené à 10 %, imitée par les banques en ce qui concerne leur taux de base, qui retrouve ses niveaux de mai 1986. En Allemagne, le marché obligataire, qui table sur une nouvelle baisse des taux à *court terme (3,80 % actuelle*ment), est en pleine hausse, avec des rendements revenus en dessous de 6 %, taux auquel se traite, sur le marché gris, le dernier emprunt des chemins de fer fédéraux, bizarrement émis, cette semaine, à 6,25 % au pair, comme celui de la *Bundespost il y a quelques* semaines.

A cette occasion, signalons que les investisseurs japonais, délaissant les placements en marks allemands, si goûtés encore au début de l'année, et après avoir épuisé les joies de placements en livres sterling (attention au retour de bâton) se dirigent vers le marché français. A leurs yeux, c'est le seul marché à offrir encore de belles occasions, avec des rendements toujours *élevés (peut-être plus* pour *longtemps*) et la perspective de cours stables pour le franc, après la tempête du début d'année et le réajustement avec le mark.

Dans ces conditions, les cours sur le MATIF ne pouvaient que s'élever, passant de 107,55 sur juin et septembre, à respectivement 108,25 et 108,35, repassant donc au-dessus de la barre de 108 pour la première fois depuis le 22 janvier dernier. Bien plus, le cours sur septembre, en s'élevant à 108,35, a bouleversé les courbes des opérateurs sur graphiques, qui fixaient les seuils d'achat à 108,15 sur cette échéance, tandis qu'ils restent à 108,35 *sur juin, pour des* raisons techniques. Si les étrangers achètent la semaine prochaine, ce qui est très possible, et que l'échéance peut se traiter à 108,45, par exemple, on risque d'assister à un beau renversement de tendance et au débordement rapide du seuil de 109, avec un bel accès de hausse technique, car l'échéance de juin voudra rattraper celle de septembre. En ce cas, les français, encore prudents après avoir été tant échaudés cet hiver (qui a pris fin cette semaine, remarquons-le), courront après les étrangers. Ce sera, vraiment, le printemps sur le MATIF !

Sur le marché secondaire, le reflux des rendements s'est poursuivi plus lentement cette semaine, mais, en quinze jours, on est revenu tout de même de 8,68 % à 8,45 % *sur les emprunts* d'Etat à plus de sept ans et de 9,92 % à 9,63 % sur ceux du secteur public, selon les indices PARIBAS. Quant au marché primaire, les choses s'y passent bien maintenant. La BFCE a obtenu un très bon placement pour son emprunt de 3 milliards de francs, avec bons de souscription pour de nouvelles obligations fin 1987, le tout assimilable à son emprunt de *janvier 1987*, dont l'encours passe de 5 à 8 milliards de francs. On attendait avec intérêt la deuxième adjudication de la Caisse de refinancement hypothécaire (CRH), la première, en février, ayant été victime d'un boycott d'une partie du marché, mécontent de la formule de l'adjudication inaugurée par la CRH à cette occasion. Cette fois, tout s'est bien *passé* et la Caisse a obtenu *1,6* milliard, dit à 8,50 % nominal et 9,10 % réel (contre 9,63 % en *février*), avec, même, une légère prime sur le « marché gris ». Cela n'a pas été le cas pour l'emprunt de 1,4 milliard de francs des SDR, au taux fixe de 9,10 % pour une *première tranche de 770 millions* de francs, dont le placement est « très moyen ». Vendredi, la Caisse nationale des autoroutes a levé 3 milliards de francs au taux fixe de 8,5% (taux réel 9 %), qui s'avère « moyen », sans plus.

FRANÇOIS RENARD.



Le Monde

Le président de la République à Rennes

M. Mitterrand joue cohabitation et différence

Rennes
de notre envoyé spécial

La cohabitation, ça marche ! Au moins lors des déplacements officiels du chef de l'Etat. A Rennes, le vendredi 20 mars, pour l'inauguration du réseau câblé de la ville, cela ressemblait même à un mariage consommé... pour qui ne voulait pas y regarder de trop près.

Tradition et décorum républicain sont fidèlement respectés : le maire socialiste, M. Edmond Hervé, et le leader centriste de « son » opposition, le député UDF, Yves Fréville, sont là en compagnie des deux ministres concernés, MM. Alain Madelin et Gérard Longuet, pour accueillir le président de la République. Derrière eux, l'ancien ministre socialiste des PTT, l'ancien et le nouveau président de la mission câble, les deux députés rivaux des Yvelines, MM. Bernard Schreiner et Michel Péricard ; une brochette de hauts fonctionnaires naviguant entre leurs maîtres d'hier et ceux d'aujourd'hui.

Les quelques « accrocs » passent presque inaperçus : cet ancien responsable des PTT chassé par M. Longuet qui se tient fermement éloigné de celui qui l'a privé de travail ; le ministre de l'industrie et le conseiller de l'Elysée pour les affaires industrielles, qui, ne se connaissant pas, sont présentés l'un à l'autre par des journalistes, et... se tournent immédiatement le dos. Surtout il y a cette arrivée du président de la République aux cris de « *Mitterrand, tiens bon !* » scandés par la petite foule qui l'attend, cris qui doivent résonner curieusement aux oreilles du duo ministériel.

Mais le chef de l'Etat fait comme si de rien n'était. Il entraîne M. Madelin pour visiter les stands ; il appelle « *messieurs les ministres* » pour discuter avec les journalistes lors de la petite réception qui suit les discours ; il bavarde même avec l'un et l'autre de l'imposante réalisation qu'il vient d'inaugurer.

Que pourraient-ils trouver à redire au discours présidentiel, tous ces hommes qui ont été, qui sont, qui seront peut-être, les plus farouches opposants de M. Mitterrand ? Les plus francs reconnaissent qu'ils auraient pu eux-mêmes le prononcer. C'est vrai, le chef de l'Etat parle comme un responsable au-dessus de la mêlée, vantant les mérites d'une réussite de la technologie française, s'offrant même le luxe de constater que si lui est inquiet de la faiblesse de la production française de programme, « *messieurs les ministres qui m'entendent y ont déjà réfléchi, je le sais* ».

A l'écouter attentivement, le président de la République en profite pourtant pour glisser – discrètement – son message. La continuité de l'Etat d'abord, « *souvent mise à mal, ou que l'on prétend rompre et qui ne l'est pas en ce qui concerne l'essentiel* ». Exemples à l'appui : le soutien au développement de la Bretagne, le câblage de Rennes dont les prémices sont de 1973, qui a été décidé en 1985 et mis en route en 1987. La nécessaire alliance de l'Etat, c'est-à-dire de la puissance publique, dont provient « *forcément l'initiative* » pour lancer de nouvelles techniques, des collectivités, à qui la décentralisation a donné les moyens d'agir, et de l'initiative privée ; là encore le câblage de Rennes est un bon exemple.

Pour une Europe audiovisuelle

Puis vient l'insistance sur l'importance de ses propres réalisations : l'autorisation des radios locales, l'ouverture de la télévision au secteur privé, c'est lui ; il ne faut pas l'oublier : « *comme président de la République, j'ai incité le gouvernement à élargir ces espaces de liberté* » et ainsi à revenir « *sur la conception ancienne du monopole de l'Etat* »

Des mises en garde – plus ou moins allusives – au gouvernement aussi. Ces nouvelles radios, ces nouvelles télévisions, « *si elles appartiennent aux mêmes mains, aux mêmes groupes, ce serait contraire à l'esprit démocratique qui a présidé à ma décision* ». Car il « *faut que chacun de ceux qui en a les moyens – je ne parle pas seulement de moyens d'argent, ce serait trop triste – mais de talents, de capacités, puissent s'exprimer* ». L'important c'est en effet « *le pluralisme* » ; mais attention « *il ne faut pas que le pluralisme naturel soit aussitôt confisqué ; c'est un des terrains où se joue le sort de la démocratie* ».

Face aux questions des journalistes, M. Mitterrand est encore plus précis : le nouveau paysage audiovisuel va-t-il permettre ce pluralisme ? « *Ça devrait être cela, bien entendu, mais si plus y en a, plus c'est la même chose...* » La privatisation de TF 1 ? « *Le champ était assez vaste pour créer des télévisions privées sans qu'elle soit nécessaire.* » La CNCL ? « *J'en pense beaucoup de choses... Allez, bonsoir.* »

Prononcer un discours est aussi l'occasion de parler de l'avenir, donc, dans son esprit, de l'Europe. Face à l'envahissement des images américaines et japonaises « *je souhaite comme une sorte d'Eurêka audiovisuel* ». Car « *si la France est notre patrie, l'Europe est notre avenir. Si nous tournons le dos à notre avenir que deviendra notre patrie* » ?

Les inaugurations de la Ve République ne sont pas celles de la VIe, car le président de la République en profite toujours pour faire entendre – lui aussi – « sa » différence.

THIERRY BRÉHIER.

Le chef de l'Etat a rencontré les parents de Jean-Paul Kauffmann

M. François Mitterrand a rencontré à Rennes les parents de Jean-Paul Kauffmann, qui habitent en Ille-et-Vilaine. Le protocole n'avait prévu que deux à trois minutes d'entretien, mais le président de la République, qui avait déjà vu deux fois le père et la mère du journaliste retenu en otage, leur a accordé vingt-cinq minutes d'entretien. Ils l'ont interrogé sur le contentieux Eurodif, sur sa volonté d'accorder éventuellement sa grâce à Anis Naccache, sur le soutien de la France à l'Irak. M. et Mme Kauffmann se sont montrés très discrets sur les réponses du chef de l'Etat, tout en se déclarant « *très touchés* » du temps qu'il leur avait accordé. Ils ont quand même expliqué qu'ils n'avaient pas « *appris grand-chose de nouveau* », si ce n'est qu'un émissaire allait partir prochainement à Beyrouth pour s'entretenir avec des responsables locaux du sort de leur fils.

● **La Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) et la fin de la guerre d'Algérie.** – La FNACA se félicite du succès remporté par les cérémonies organisées à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, 19 mars 1962. Selon elle, à Paris, ce sont deux mille porte-drapeaux et douze mille anciens combattants d'Afrique du Nord qui ont rendu hommage aux trente mille militaires français tombés durant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. A travers tout le pays, les trois mille cinq cent treize comités locaux de la FNACA ont également organisé une cérémonie. La FNACA « *regrette la non-participation du premier ministre qui tout en s'étant fait représenter, a, par ses instructions, interdit la présence des autorités civiles et militaires sous prétexte que le gouvernement a décidé de retenir la date du 21 juin 1987 pour commémorer la fin des « événements d'Algérie », date sans aucune signification historique* ».

Une septième personne est recherchée pour l'espionnage de la fusée Ariane

Le maître d'œuvre de l'affaire d'espionnage sur la fusée Ariane, pour laquelle six personnes sont inculpées, est-il Pierre Verdier, ingénieur polytechnicien, qui travaillait à l'INSEE de Rouen comme chef de service, et dont l'épouse, Mme Ludmilla Varyguine, est d'origine soviétique ?

C'est ce qui était affirmé, vendredi 20 mars à Paris, de source informée, alors que le père de l'inculpé affirme que son fils est victime d'une « *vengeance passionnelle* ».

Une septième personne était activement recherchée : il s'agit de M. Serge Notheaux, dont la femme, d'origine roumaine, Antonetta Manole (inculpée), travaillait à l'INSEE de Rouen, tout comme M. Pierre Verdier. Contremaître au chômage, M. Notheaux était trésorier de l'association Normandie-Roumanie, dont sa femme était la présidente.

On indique au siège de l'INSEE que les informations statistiques recueillies par l'institut sur l'activité des entreprises ne sont guère à même d'intéresser une puissance étrangère. Cependant, les enquêteurs estiment que M. Verdier a pu avoir accès à des rapports contenant des données sensibles sur l'activité de la Société européenne de propulsion, qui fabrique les moteurs d'Ariane, et d'importantes fabrications pour la défense nationale. Il aurait été aidé dans l'interprétation de ces documents par M. Fleury, polytechnicien de la même promotion qui travaillait dans les services parisiens de l'INSEE. Il aurait pu bénéficier d'informations transmises par M. Jean-Michel Haury, qui a travaillé à l'établissement de Vernon de la SEP pour le compte d'une société sous-traitante. La SEP indique que la nature des fonctions de M. Haury ne devait pas lui permettre d'avoir accès « *à des informations sensibles* ». Il a cependant été chargé de travaux de modifications sur certains bancs d'essais de Vernon, et il n'est pas exclu qu'il ait pu s'emparer de documents, de composants électroniques, d'échantillons de matériaux composites ou d'aciers spéciaux.

Les enquêteurs semblent penser que le réseau aurait travaillé pour la Roumanie et l'Union soviétique. Ce dernier pays a officiellement protesté, par un communiqué de son ambassade à Paris, contre les accusations portées contre lui, dénonçant « *la nouvelle campagne de désinformation et de mensonges à l'adresse de l'URSS déployée dans des* mass media *français* » et repoussant « *catégoriquement les assertions mensongères qui nuisent au développement des bonnes relations avec l'URSS (...) et représentent une tentative de jeter de l'ombre sur un développement de la coopération entre l'URSS et la France, en particulier dans la question de l'exploration pacifique de l'espace cosmique* ».

[Ce rappel n'est pas anodin. L'Union soviétique et la France ont développé depuis vingt ans une importante coopération dans le domaine spatial, dans laquelle l'apport français, essentiellement des appareillages expérimentaux d'une technologie supérieure à celle dont disposent les laboratoires soviétiques, reste quand même plus mince que la contribution soviétique. Un cosmonaute français, Jean-Loup Chrétien, a été, en 1982, le premier Européen de l'Ouest à partir dans l'espace. Il a séjourné huit jours dans une station Saliout, il s'entraîne de nouveau à la Cité des étoiles, avec un autre cosmonaute français, Michel Tognini, en vue d'une mission qui devrait durer environ un mois.]

Le père de Pierre Verdier : « une vengeance passionnelle »

M. Jean Verdier, père de Pierre Verdier, nous a fait la déclaration suivante :

« Je ne crois pas du tout à la version présentée par les agences de presse. Mon fils n'a jamais été un espion. Il a eu le malheur de se marier avec une Soviétique l'année dernière, mais ce n'est pas une raison suffisante pour en faire un chef espion.

» Je suis persuadé et même certain qu'il s'agit d'une affaire montée à la suite d'une dénonciation calomnieuse qui a été faite contre mon fils et qui n'est ni plus ni moins qu'une vengeance passionnelle.

» Maintenant, il est pris dans un engrenage policier dont il a du mal à se sortir. Je vais essayer de le voir la semaine prochaine. Je n'ai eu que des relations avec son avocat. De toute façon, je mets en doute la valeur des informations qui ont été délivrées par la police. Cela me paraît une affaire grossie intentionnellement. »

Après la conférence de presse de M. Reagan

Téhéran annonce son propre rapport sur l'« Irangate »

Le président Reagan a fait un sans faute à l'occasion de sa conférence de presse du jeudi 19 mars, essentiellement consacrée à l'« Irangate », estiment la plupart des observateurs. Il n'a certes apporté aucun élément nouveau, mais il est apparu plus décontracté et plus au fait des dossiers que lors de sa conférence de presse du 19 novembre, qui avait produit une très mauvaise impression.

Le sénateur démocrate de Géorgie, M. Sam Nunn, considéré comme l'« expert » en matière de défense, a déclaré, vendredi, que la prestation du président avait été « *un succès* ». La presse américaine comme les milieux politiques ont donc salué la bonne « performance » de M. Reagan. Les capitales étrangères alliées également. L'Union soviétique n'a pas commenté la partie « Irangate » du discours.

Mais l'affaire des ventes d'armes à l'Iran risque de rebondir. Le président iranien, M. Ali Khamenei, a, en effet, déclaré vendredi 20 mars que l'Iran publierait son propre rapport sur les ventes d'armes américaines à Téhéran. Cela afin de révéler au monde l'étendue des mensonges proférés par les Etats-Unis.

Par ailleurs, la Maison Blanche a indiqué vendredi que le vice-président George Bush avait bien exprimé des réserves sur les ventes d'armes américaines à l'Iran, mais qu'il avait toujours soutenu la politique de M. Reagan. Lors de sa conférence de presse, le président Reagan avait apparemment déclaré que M. Bush ne s'était pas opposé à ces ventes, alors que le vice-président avait dit pour sa part qu'il « *avait exprimé certaines réserves* » à ce sujet. La Maison Blanche semble avoir surtout voulu montrer qu'il n'y avait pas de conflit entre MM. Reagan et Bush.

● **M. Reagan, l'URSS et l'Afghanistan.** – Les succès de la résistance afghane ont peut-être poussé l'URSS à manifester « *un nouvel intérêt pour l'aspect politique du conflit* », a déclaré vendredi 20 mars le président Reagan, à l'occasion de la proclamation de la Journée de l'Afghanistan. « *Si nous nous félicitons des déclarations indiquant que les Soviétiques souhaitent arriver à un règlement politique et à retirer leur troupe, nous continuerons à juger leurs intentions par le seul moyen exact : leurs actions* », a-t-il dit. M. Reagan a également indiqué qu'il soutenait les Pakistanais qui se sont prononcés pour un calendrier de « *retrait fondé seulement sur des critères logistiques* » et au terme « *de quelques petits mois, et non d'années* ». (AFP.).

TCHAD

Les troupes gouvernementales ont détruit deux colonnes libyennes

De source militaire française à Paris, on confirmait, vendredi 20 mars, les informations de l'état-major tchadien faisant état d'une victoire des forces de N'Djamena sur l'armée libyenne au sud de Ouadi-Doum (*le Monde* du 21 mars). On indiquait que les combats avaient commencé mercredi soir. Les hommes de M. Hissène Habré ont intercepté à Bir-Kora une colonne libyenne qui descendait de Ouadi-Doum vers Fada, dans l'Ennedi. Une seconde colonne s'est portée vainement au secours de la première, et les deux ont été détruites.

Toujours de source française, il y a eu du côté libyen « *entre cinq cents et huit cents tués ou disparus* ». Vingt chars de fabrication soviétique T-55 ont été détruits ainsi qu'un avion de type Marchetti. On ne donne pas à Paris de bilan précis des pertes tchadiennes, laissant sans doute ce soin aux autorités de N'Djamena.

On parle à Paris de « *victoire significative* » remportée par M. Hissène Habré très au nord du dispositif d'appui Epervier. Mais on souligne que de telles actions loin des bases arrière comportent aussi des risques qu'il ne faudrait pas prendre à la légère dans l'euphorie de ce succès.

ISRAËL

MM. Pérès et Rabin démentent les informations sur la « taupe » américaine

Le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Pérès, et le ministre israélien de la défense, M. Itzhak Rabin, ont démenti, vendredi, les informations sur la présence d'une « taupe » américaine au sein des services de renseignements militaires israéliens lors de l'invasion du Liban en 1982.

Selon les journaux israéliens, cette affaire avait été révélée dimanche dernier à Palm-Beach (Floride) par le sénateur républicain du Minnesota, M. David Durenberger (ancien président de la commission sénatoriale chargée du renseignement), lors d'une réunion avec une centaine de militants du lobby juif au Capitole.

A Washington, M. Durenberger a commenté les « *révélations* » de la presse israélienne en termes sibyllins. « *Je n'ai pas dit que nous avions un espion, mais je ne sais pas si nous n'en avions pas, car je ne sais pas si nous en avions un ou pas* », a-t-il déclaré en ajoutant qu'il n'avait jamais pu prouver la présence d'une « taupe » américaine en Israël. Il a ajouté : « *Nous avons toujours eu avec les Israéliens des relations prévoyant que nous ne les espionnerions pas et qu'ils ne le feraient pas non plus.* » – (*AFP.*)

A la veille des élections régionales

Une cinquantaine d'attentats ont été commis en Corse

A la veille des élections régionales partielles en Haute-Corse, une cinquantaine d'attentats – ce chiffre n'est que provisoire – ont été commis pendant la nuit du vendredi 20 au samedi 21 mars dans les deux départements de Corse, notamment à Bastia, Corte, Casanova-de-Venaco, Saint-Pierre-de-Venaco, L'Ile-Rousse, Oletta, Borgo, Lucciana, Biguglia, Saint-Florent, Ponte-Lecchia et Calvi (au total 41 attentats en Haute-Corse), à Ajaccio (huit) et Porticcio (cinq).

Etablissements bancaires, bureaux de poste et perceptions semblent avoir été les cibles d'explosions. Des agences ont ainsi été touchées à Bastia (Banque populaire provençale et corse, La Hénin, Crédit lyonnais, plus une charge désamorcée à la Société générale), ainsi qu'à Porticcio (Corse-du-Sud).

Cette opération concertée, effectuée entre 4 heures et 4 heures 30, a en général causé des dégâts peu importants : bris de vitres, de vitrines, portes arrachées, sauf à Oletta (Haute-Corse), à dix-sept kilomètres au sud-ouest de Bastia, où la villa inoccupée d'un retraité d'origine continentale a été détruite. Aucune victime n'a été signalée.

(Lire page 6 notre reportage sur les élections en Haute-Corse.)

Deux personnes périssent dans un incendie à Paris

Deux personnes – dont l'identité n'a pas été révélée – ont péri et six sapeurs-pompiers ont été légèrement blessés au cours d'un incendie qui a endommagé, vendredi 20 mars, dans l'après-midi un immeuble de six étages, 35, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris (9e). Le sinistre s'est déclaré vers 14 h 45, selon un officier des sapeurs-pompiers, dans une chaufferie sous la cage d'escalier, côté rue Joubert, avant de se propager très rapidement dans les étages et gagner la façade située sur la rue de la Chaussée-d'Antin.

Le numéro du « Monde » daté 21 mars 1987 a été tiré à 496 767 exemplaires

Le contrat d'Eurodisneyland

12 milliards de francs et du travail pour trente mille personnes

Projet de la cohabitation, préparé par le gouvernement socialiste et son négociateur, M. Peyrelevade, alors président d'Indosuez, et poursuivi par M. Chirac et son négociateur, M. Jean-René Bernard, l'installation d'un Disneyland à 30 kilomètres à l'est de Paris, à Marne-la-Vallée, va enfin dépasser le stade des intentions. Avec la signature du contrat – seize mois après celle, le 18 décembre 1985, d'un échange de propositions – vont véritablement commencer des travaux qui coûteront 12 milliards de francs (le quart du tunnel sous la Manche) et devraient donner du travail à trente mille personnes. Expropriations, déclarations d'utilité publique, constructions de routes, d'une bretelle de RER, de lignes d'électricité par le secteur public, adductions d'eau, permettront à une société privée (dont Walt Disney détiendra 16,64 % du capital et des intérêts européens 60 %) d'exploiter sur 1 945 hectares le plus grand parc d'attractions d'Europe. Dix millions de visiteurs, dont 55 % d'étrangers, devraient s'y presser chaque année. L'ouverture de ce parc devrait avoir lieu, après quatre ans de travaux, en 1992.

Dans un communiqué diffusé samedi matin 21 mars, l'hôtel Matignon souligne que « *le premier ministre avait notamment demandé au négociateur de veiller à la définition des garanties financières à apporter par le groupe Disney et à la prise en compte des cultures européennes et françaises dans la réalisation du projet* ».

A C D E F G H